

Provinces de Québec
Municipalité de la
paroisse des Trois-Rivières

9^e fév. 1920

-COPIE-

Service de la gestion des
documents et archives - VTR

A une session générale
et mensuelle du conseil municipal
de la paroisse des Trois-Rivières, tenu^{au}
lieu ordinaire de ses sessions, lundi le 5^e
janvier 1920 à une heure de l'après-midi à
laquelle session sont présents Messieurs
M^r Beaudry, Théod. Beaudry, Jos.
S. Janvion, Jos. Parent et Chs. Labonté.
Conseillers forment le programme sous
la présidence de M^r Vincent Beaudry
nommé président pro tempore en absence du Maire
sur motion de M^r Jos. Parent appuyé par M^r Jos. S. Janvion

Les procès-verbaux de la dernière session
sont lus et approuvés.

Il est proposé par le conseiller Jos.
Parent appuyé par le conseiller Chs.
Labonté que M^r Ferdinand Chamberland
soit nommé syndic pour les coms^{de la}
Tapière no 1 et 2.

Le sec. Trés. donne lecture d'un compte
du syndic Jos. Chamberland du montant
de \$167.75 et il est proposé par le con-
seiller Jos. Parent appuyé par le con-
seiller Jos. S. Janvion que ce compte soit
accepté et le sec. Trés. autorisé à le
payer et le charger à son compte
particulier.

Le sec. Trés. donne lecture du compte
du gouvernement pour l'entretien du
chemin de la Baubière et le conseil décide
de laisser faire.

Le sec. Trés. donne lecture des demandes
de Messieurs Antoine Cloutier, Mellic Beaudry,
Phil. Milette, Chs. Milette, Donat
Bachelard, Frédéric Bettey, Achille

Tapps, Rouvo Gagnon, Arthur Gelin
 Arsine Blaisier et Saul Boisvert
 d'être entre comme propriétaires sur le
 rôle d'évaluation pour les propriétés
 dérites vis-à-vis leurs noms sur leur
 demande, et Edouard Drolet pour être
 entre comme locataire d'une partie du
 lot no 162 sur le rôle d'évaluation.

M. Antonio Blontier	comme propriétaire	P. 15
" Willie Beaudry	" "	P. 274
" Chas. Milette	" "	366
" Chs. G. Milette	" "	367
" Dorat Becheleau	" "	P. 13
" Frédéric Letty	" "	160
" Schull Tapps	" "	P. 379
" Rouvo Gagnon	" "	P. 149, 50, 156
" Arthur Gelin	" "	P. 149
" Arsine Blaisier	" "	P. 230
" Saul Boisvert	" "	P. 162

et il est proposé par le conseiller
 J. G. Jannin, appuyé par le con-
 seiller Joseph Parent que ces demandes

et que les re-
 succrants soient
 A.D.
 J.F.

soient accordées et ~~le sec. Tris. autorisé~~
~~se à faire ses entrées dans~~ le rôle
 d'évaluation de la dite municipalité.
 Adopté.

Le sec. Tris. donne lecture d'un
 compte du conseil de comté de \$4.45
 pour la route du comté comté et le
 sec. Tris. est autorisé à payer ce
 compte.

Le sec. Tris. demande une augmentation
 de salaire de \$150.00 par an et il est proposé par
 le conseiller Joseph Parent appuyé par le
 conseiller Théodore Beaudry que le sec. Tris.
 soit ré-engagé pour un an à partir
 du premier janvier des années au prix de

trois cent piastres par année aux mêmes
conditions pour la visite. Adopté
Alphonse Duval Maire
J. Forest, Sec. Trés.

Province de Quebec
Municipalité de la paroisse
des Trois-Rivières

Avis public est, par les présentes, donné aux
électeurs municipaux de la dite municipalité, que mercredi
le 14 Janvier prochain de dix heures à midi, à la salle
publique de l'école de Ste-Margueritte, aura lieu la mise
en nomination pour l'élection de trois conseillers muni-
cipaux; et si la votation est nécessaire, elle aura lieu
le lendemain jeudi le 15 Janvier prochain de huit heures
du ~~matin~~ matin à six heures du soir à la salle publique
de l'école Ste-Margueritte.

Je nomme comme secrétaire d'élection Monsieur Thais
Lamy.

Donné à Trois-Rivières ce cinq Janvier 1920 à 3
heures de l'après-midi.

J. Forest
Sec. - Trés.

Je, soussigné, certifie avoir publié
l'avis ci-haut, en en affichant une
copie sur le devant des écoles de Ste
Margueritte et de la Baubine le 5^e janvier
1920 à 4 heures de l'après-midi, jour
de publication dans cette municipalité.
Trois Rivières 14 Janvier 1920.

J. Forest, Sec. Trés.

500° Espérance
72

Province de Québec
Municipalité de la
paroisse des Trois
Rivières

Je soussigné, ayant été
nommé Secrétaire-Trésorier de la
municipalité de la paroisse des
Trois Rivières, fais serment que
je remplirai bien et fidèlement
les devoirs de ma charge et ce
au mieux de mes capacités et
jugement.

Ainsi que Dieu me veut
en aide.
G. Forest

Assermenté devant moi
aux Trois-Rivières, ce septième
jour de mai, mil neuf-cent-quatorze

Le notaire.
C. C. P.
Dist. 3 Rivières.

45
90
130

250

1355
61.25

Traded +

Lbs Hamlin

Mr. Bloom +

Mr. Godwin +

Thomas Godwin

Factor

Harris

Mr. Mohr +

Mr. Parmenter +

H. Sumner

Dr. Barker +

Mrs. Blanchette +

Mr. Brown March

Mr. Devereaux

Dr. G. G. G. G.

Kendall

Rev. Chastain

213

~~Chastain~~

~~Chastain~~

John D. D.

Calhoun

Wainwright Dr.
Bella family cap.

John D. D.

John D. D.

John D. D.

John D. D.

John D. D.

John D. D.

John D. D.

John D. D.

John D. D.

John D. D.

John D. D.

Province de Québec

Municipalité de la paroisse
des Trois Rivières

A une assemblée des
électeurs municipaux de la paroisse des
Trois Rivières tenue à la salle publique
de l'école St Marguerite en la dite
municipalité mercredi le quatorze janvier
dix-neuf cent vingt à dix heures de l'avant
midi conformément à l'avis public donné
à cet effet, afin de procéder à l'élection de
Trois conseillers pour la dite municipalité
tenue sous la présidence de J. Forest
secrétaire Trésorier

Le président requiert les électeurs ^{présents} de
proposer les personnes qu'ils veulent élire
à ces charges. Il est proposé par
Monsieur Thais Lamy Rivière Géhias
cultivateurs et électeurs de la paroisse
de Rivières proposons que Monsieur
Charles Labonte cultivateur de la dite
paroisse soit élu conseiller de la paroisse
des Trois Rivières

Il est proposé par Monsieur Joseph
Camirand Edouard Caron cultivateurs
et électeurs de la paroisse des Rivières
proposons que Monsieur Ernest Boldue
cultivateur de la dite paroisse soit élu
conseiller de la paroisse des Trois Rivières

Il est proposé par Monsieur
Alphonse Dufresne Fredj Milot
cultivateurs et électeurs de la paroisse
des Rivières proposons que Monsieur
Louis Charrette cultivateur de la dite
paroisse soit élu conseiller de la
paroisse des Trois Rivières

Il est proposé et secondé par Monsieur

Emile Pratte et J. H. Lambert
que Monsieur Xavier Girard cultiva-
teur de la paroisse Rivieres soit nommé
conseiller de cette municipalité des
Trois-Rivieres.

Il est proposé ^{et secondé par M. E. Pratte et J. H. Lambert} Monsieur
J. E. Janvier cultivateur de la dite
municipalité soit nommé conseiller
de cette paroisse des Trois-Rivieres

Il est proposé et secondé par
Monsieur Emile Pratte et J. H. Lambert
que Monsieur Joseph Parent cultivateur
de la dite municipalité soit nommé
conseiller de cette municipalité de la
paroisse des Trois-Rivieres

Et deux heures s'étant écoulées et ayant
plus de candidat de propose que de
conseillers à élire j'ordonne alors la
votation suivant la loi

Et Marguerite des Rivieres
le quatorze janvier dix neuf cent vingt
Et vu que Monsieur Pharis Lamy
ne pouvait pas accepter son poste
secrétaire de la dite élection j'ai nom-
mé M. Joseph Lamy pour le
remplacer.

J. Forest, Sec. Trés
président d'élection

Et le quinze de janvier la votation a
eu lieu depuis huit du matin à six
heures du soir et Ernest Bolduc a eu
cent quatre votes, Louis Charette a eu
cent trente et un votes, Charles Labonte a eu
cent trente et un votes, Xavier Girard a eu
cent treize votes, Jos. S. Janvier a eu
cent huit votes, Joseph Parent a eu

cent sept — votes, les trois can-
didats qui ont obtenu le plus grand nom-
bre de votes sont Messieurs Ernest Bolduc,
Louis Charette et Charles Gabonte que je
proclame élus conseillers de cette munici-
palité.

Ste Marguerite des Trois-Rivières ce
15 Janvier 1920

J. Fovist
Président d'élection

Province de Québec
Municipalité de la paroisse
des Trois-Rivières.

Je, ~~vous~~ Charles Gabonte,
je Ernest Bolduc et Louis Charette, ayant
été dûment élus conseillers de la dite mu-
nicipalité, faisons serment, chacun pour
soit, que nous rendrons bien
et fidèlement les devoirs de nos charges
au mieux de nos capacités et ju-
reront.

Ainsi que Dieu me soit en aide

Charles Gabonte
Ernest Bolduc
Louis Charette

Assermenté devant moi à Ste
Marguerite des Trois-Rivières ce
à Février 1920

J. Fovist, Sec. Trés

Province de Québec
Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières 2 Février 1920

A une session générale et mensuelle du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, le dimanche de Février 1920 à une heure de l'après-midi, à laquelle session sont présents, Monsieur le Maire, Alphonse Duval et Messieurs Armand Beaudry, Théod. Beaudry, J. S. Lambert, Phs. Labonté, Ls. Cholette, Ernest Bolduc, conseillers formant le quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Les procès de la dernière session sont lus et approuvés.

Le sec. Trés. donne lecture du compte de M. J. H. Lamy au montant de \$6.00 pour avoir agi comme secrétaire à la dernière session et il est proposé par le conseiller Théod. Beaudry appuyé par le conseiller J. S. Lambert que ce compte soit accepté et le sec. autorisé à le payer.

Le sec. Trés. donne lecture de son rapport pour l'année finissant le 31 Décembre 1919 et ce rapport est accepté.

Le sec. Trés. donne lecture d'une lettre du département pour l'entretien du chemin de la Baubière, et le conseil décide de laisser faire.

Le sec. Trés. donne lecture d'un acte de sommation et mise en demeure

par Louis Charette, notifiant le dit conseil qu'il abandonne son entreprise de la route du premier rang, et de venir à la donner à un autre, et il est proposé par le conseiller Ernest Bolduc, appuyé par le conseiller Charles ^{Labonté} Labonté le conseil accepte l'abandon que veut faire M^r Louis Charette de son entreprise de la route du premier rang, et il est proposé ~~par le conseiller J. A. Lambert~~ un amendement par le conseiller J. A. Lambert appuyé par le conseiller Théode Beaudry que cette question soit renvoyée à la prochaine session régulière du conseil pour être décidée, pour l'amendement le proposant et le secondant et le conseiller Smand Beaudry, contre les deux conseillers Ernest Bolduc et Charles Labonté, l'amendement est maintenu et la proposition principale perdue.

Le Sec. Trés. donne lecture et son acte de déclaration et notification de la part de F. H. Robyge déclarant qu'il est prêt à reprendre l'entretien de la dite route, et Alfred Langlois se rendant caution du dit F. H.

Robyge et il est proposé par le conseiller J. A. Lambert appuyé par le conseiller Théode Beaudry que cette question soit renvoyée à la prochaine session du conseil. adopté.

Il est proposé par le conseiller J. A. Lambert appuyé par le conseiller Théode Beaudry que M^r le conseiller Charles Labonté soit nommé pro-maire pour l'année 1920. adopté.

Il est proposé par le conseiller J. H. Lambert appuyé par le conseiller Théode Beaudry que M. Jos. Parent soit nommé inspecteur de la route du troisième rang. adopté.

Il est proposé par le conseiller Ernest Bolduc appuyé par le conseiller Charles Labonte que M. Xavier Girard soit nommé syndic pour la troisième partie du cours des Moulins.

Alphonse Duval Maire

J. Forest, ser. dis.

Province de Québec
Municipalité de la
paroisse des Trois-Rivières

A une session générale et mensuelle du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue au lieu ordinaire de ses sessions lundi le premier de Mars prochain à une heure de l'après-midi à la 190, à laquelle session sont présents Messieurs les conseillers Ernest Bolduc, Charles Labonte et Louis Charette, et vu qu'il n'y a pas quorum la session n'a pas eu lieu.

Province de Québec }
 Municipalité de la pa- }
 roisse des Trois-Rivières }

4 Mars 1920

À une session spéciale du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières tenue au lieu ordinaire de ses sessions le 4 Mars 1920 à une heure de l'après-midi, convoquée par le sec. Tris. pour accepter les démissions des conseillers Armand et Théode Beaudry et de J. A. Lambert, les trois autres conseillers et le maire ayant été dûment notifiés, tel qu'il appert par le certificat de signification de l'avis spécial de convocation de la dite assemblée, à laquelle session sont présents Monsieur le Maire Alphonse Duval et Mess. Ernest Bolduc, Chas. Labonte et Louis Charette, conseillers formant le quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Les procès-verbaux de la session sont lus et approuvés.

Le sec. Tris. donne lecture des démissions des conseillers Armand Beaudry, Théode Beaudry et J. A. Lambert et il est proposé par le conseiller Chas. Labonte appuyé par le conseiller Ernest Bolduc que les démissions des conseillers Théode Beaudry et J. A. Lambert soient acceptées. Adopté unanimement.

Et les conseillers Charles Labonté et Ernest Bolduc convoquent une session spéciale du dit conseil pour lundi le 8 Mars prochain à une heure de l'après-midi aux fins de prendre une

A.D.

E.D.

decision au sujet de la démission
d'Armand Beaudry, voir au remplace-
ment des conseillers J.-A. Lambert et
Théodore Beaudry et prendre une
decision au sujet de l'entreprise du
conseiller Louis Charette, et tous les
conseillers présents et M^r Le Maire
se déclarent pour bien et dûment
signifiés pour cette session spéciale.

Alphonse Duval Maire
B. Forest Sec. Gre.

Province de Québec
Municipalité de la
paroisse des Trois-Rivières

À une session spéciale du
conseil municipal de la paroisse des Trois-
Rivières, tenue au lieu ordinaire de ses
sessions le 8 Mars 1920 à une heure de
l'après-midi, cette session ayant été
convocée par les conseillers Charles
Labonté et Ernest Bolduc, aux fins de pren-
dre une decision au sujet de la démission
d'Armand Beaudry, de voir au remplacement
des conseillers Théodore Beaudry et J.-A. Lambert
et de prendre une decision au sujet de
l'entreprise du conseiller Louis Charette, et
tous les conseillers et le Maire ayant été notifiés
à laquelle session sont présents: ~~Armand~~

et plusiers les conseillers Louis Charette,
Charles Labonté et Ernest Bolduc, et
vu qu'il n'y a pas quorum il est proposé
par le conseiller Charles Labonté appuyé par
le conseiller Ernest Bolduc que la présente
session soit ajournée à deux heures,

une heure plus tard, et une heure s'étant
écoulée et n'ayant pas de programme, il est
proposé par le conseiller Charles Labonte
appuyé par le conseiller Ernest Bolduc
que la présente session soit ajournée à
jeudi le 11 Mars prochain à une heure
de l'après-midi.

Province de Québec
Municipalité de la paroisse
des Trois-Rivières

À une session spéciale
et ajournement tenu du conseil muni-
cipal de la paroisse des Trois-Rivières
tenu au lieu ordinaire de ses sessions
le 11 Mars 1920 à une heure de l'après-
midi à laquelle session sont présents
Messieurs les conseillers Charles Labonte,
Ernest Bolduc et Louis Charette, et
n'ayant pas de programme, il est proposé
par le conseiller Ernest Bolduc appuyé
par le conseiller Chs. Labonte que la pré-
sente session soit ajournée à une heure
plus tard, et une heure s'étant écoulée
et n'ayant pas de programme, il est pro-
posé par le conseiller Ernest Bolduc
appuyé par le conseiller Chs. Labonte
que la présente session soit ajournée
à jeudi à une heure de l'après-midi
le 15 Mars 1920.

Province de Québec
Municipalité de la paroisse
des Trois-Rivières

A une session spéciale d'agou-
nement du conseil municipal de la paroisse
des Trois-Rivières, tenue au lieu ordinaire
de ses sessions, lundi le 15 Mars 1920 à
une heure de l'après-midi à laquelle
session sont présents: Messieurs les con-
seillers Charles Labonte, Louis Charette
et Ernest Bolduc, le maire ayant été
dûment notifié, tel qu'il apparaît par
l'avis qu'il lui a été signifié, et
n'ayant pas de quorum il est proposé
par le conseiller Ernest Bolduc appuyé
par le conseiller Chas. Labonte que cette
session soit ajournée à une heure plus
tard, et une heure s'étant écoulée et
n'ayant pas de quorum, il est pro-
posé par le conseiller Chas. Labonte ap-
puyé par le conseiller Ernest Bolduc
que cette session soit ajournée à jeudi
prochain le 18 Mars 1920 à une heure
de l'après-midi.

Province de Québec
Municipalité de la paroisse
des Trois-Rivières

A une session spéciale
d'agounement du conseil municipal
de la paroisse des Trois-Rivières, tenue
au lieu ordinaire de ses sessions le
18 Mars 1920 à une heure de l'après-
midi, à laquelle session sont
présents Messieurs les conseillers

Charles Labonté, Ernest Bolduc et Louis Charette, le Maire étant ~~et~~ ayant été dûment notifié, et vu qu'il n'y a pas eu pour la dite assemblée ni a pas lieu.

Province de Québec
Municipalité de la
Paroisse des Trois-Rivières

Je, soussigné, Simond Beaudry, je dit le Beaudry, je. J. A. Lambert, ayant été nommé, conseiller de cette municipalité, fais serment que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge, au meilleur de mes capacités et jugement.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Am Beaudry
J. Adolphe Lambert
Arthur Beaudry

Assurément devant moi ce 6 Avril 1920

J. Provost, Sec. V. G.

Province de Québec
Municipalité de la pa-
roisse des Trois-Rivières

6 Avril 1920

A une session générale et mensuelle du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue au lieu ordinaire de ses sessions le 6 Avril 1920 à une heure de l'après-midi, à laquelle session sont présents: Monsieur Alphonse Duval, maire et Mes. Simond Beaudry, Arthur Beaudry, J. A. Lambert, Ernest Bolduc et L. Charette, conseillers formant le guessem sous la présidence de M. le Maire;

Les procès de la dernière session ont été lus et approuvés.

Le sec. Trés. donne lecture d'une requête de Mr Louis Marchand demandant un surintendant spécial pour verbaliser sur cours d'eau nommé cours d'eau Non. Girard qui part du fleuve St. Laurent et traverse la terre de Ls. Marchand et celle d'Ed. Montour et se continue jusqu'au delà du rang Ste Margueritte et il est proposé par le conseiller Armand Beaudry appuyé par le conseiller J. S. Lambert que Monsieur Xavier Girard soit nommé surintendant spécial pour agir sur cette requête. Adopté.

Le sec. Trés. donne lecture d'une requête de la part de Mrs. J. Chauvet et H. Girard demandant un surintendant spécial pour examiner le procès-verbal de Jos. Parent à l'effet d'inclure des propriétaires du deuxième rang qui mettent de l'eau dans le cours d'eau Lapinière et qui ne sont pas compris dans le dit procès-verbal et il est proposé par le conseiller Louis Charette appuyé par le conseiller Arthur Beaudry que Monsieur Freddy Milot soit nommé surintendant spécial pour agir sur cette requête et sur la même résolution que Mr Joseph Charette soit nommé syndic pour ce cours d'eau Lapinière no 1 et no 2.

Le sec. Trés. donne lecture du compte du conseil de compte du montant de \$289.25 et il est proposé par le conseiller Armand Beaudry appuyé par le conseiller J. S. Lambert que le sec. Trés. soit autorisé à payer ce compte et à le charger à qui de droit excepté pour le montant de

H
pomalienis
A.D.
J.F.

Moise Noël qui n'est pas de la paroisse.

Monsieur Arthur Doucet demande à être déchargé de ses taxes pour le lot no 222 qui ^{ne} lui appartient pas, et il est proposé par le conseiller Lo. Charette appuyé par le conseiller Arthur Beaudry que cette demande soit accordée.

Le sec. Trés. donne lecture d'une lettre de M^r Jos. Parent refusant la charge d'inspecteur, et il est proposé par le conseiller Arthur Beaudry appuyé par le conseiller Armand Beaudry que M^r Théod. Chamberland soit nommé inspecteur de voirie pour la route du troisième rang et sur la même proposition que M^r Alphonse Dupresne soit nommé inspecteur pour la route du 2^e rang.

Le sec. Trés. donne lecture d'un compte de \$11.15 de M^r E. Bolduc pour travaux fait dans le cours de l'année des Ursulines pour Edmund Pleau et Dorothy Ford et il est proposé par le conseiller Armand Beaudry appuyé par le conseiller J. A. Lambert que le sec. Trés. soit autorisé à payer ce compte et le charger à qui de droit.

Adopté

La lettre du département de la voirie est communiquée au conseil.

Le sec. Trés. donne lecture de deux lettres de M^r Lo. Charette disant qu'il renonce à tous ses droits relativement à son entreprise de route, et il est proposé par le conseiller Armand Beaudry appuyé par le conseiller J. A. Lambert que ces lettres soient prises en considération plus tard.

Adopté.

Il est proposé par le conseiller ~~Beaudry~~ Beaudry appuyé par les conseillers J. A. Lambert soit autorisé à prendre tous les moyens nécessaires pour faire disparaître toutes les procédures prises contre le conseil, il aura le droit de d'adjointe un autre conseiller, et aller consulter un autre avocat et même chargé d'avocat. M. M. Beaudry appuyé cette proposition. Adopté.

Alphonse Duval Maire
J. Forest, Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité de la paroisse 26 Avril 1920
des Trois Rivières.

A une session spéciale du conseil municipal de la paroisse des Trois Rivières, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, à la salle publique de ste Marguerite le 26 Avril 1920 à une heure de l'après midi, à laquelle session sont présents: Monsieur Alphonse Duval, maire, et Mess. J. A. Lambert, Armand Beaudry, Arthur Beaudry, Chas. Labonte, Louis Charette et Ernest Bolduc, conseillers formant le quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, tous les conseillers ayant été dûment notifiés et étant tous présents, cette session a été convoquée pour régler la cause contre la dite municipalité prise par Mess. et Mme Bellemare en nullité de règlement, ainsi que l'infraction intermédiaire, donner avis

de motion pour amander le règlement no 13 de manière à ce que le dit conseil ait le droit de faire faire le chemin de Ste Marguerite soit en beton ou en macadam de la manière qu'il vaudra, prendre en considération un avis de poursuite pour dommages réclamés par Albain Milot, ayant brisé sa voiture dans le chemin de la Banhière, chargé le jour des sessions et l'heure des sessions du dit conseil. Les procès de ce genre sont sans intérêt.

ATTENDU que le 17 octobre 1919 le conseil de cette municipalité a passé un règlement pour macadamiser à la charge de la paroisse et entretenir à la charge des particuliers, le chemin connu sous le nom de chemin du rang Ste. Marguerite,

ATTENDU que le 1er décembre 1919 un amendement a été adopté au dit règlement;

ATTENDU que le 17 décembre 1919, une action a été prise en nullité du dit règlement;

ATTENDU que le 16 décembre 1919 une ordonnance d'injonction intérimaire a été accordée pour empêcher la municipalité de donner des soumissions pour le macadamisage du dit chemin;

ATTENDU que depuis cette époque les procédures ont été conduites devant les Tribunaux et qu'il en résulte pour la municipalité un dommage considérable, vu qu'elle se trouve privée de pouvoir donner les soumissions pour le macadamisage des chemins;

VU la saison avancée de l'année, pour donner ces soumissions,

VU l'importance qu'il y a que ce chemin soit fait cette année;

IL EST PROPOSE PAR le conseiller *Beaudry*

SECONDE PAR *J. A. Lambert*

QUE le conseil de cette municipalité consent à régler la cause en nullité de règlement prise par Arsène Bellemare & Amé Bellemare, contre la corporation de la paroisse des Trois Rivières, ainsi que l'injonction intérimaire, en par ce conseil payant ses propres frais, et la moitié des frais des procureurs des demandeurs sans recours en dommages par le conseil contre les demandeurs.

Ce règlement est fait à condition que les demandeurs se désistent de la cause No. 338 qu'ils ont prise contre la municipalité ainsi que des procédures en injonction.

Le secrétaire trésorier est autorisé sur preuve du désistement des demandeurs sur la cause en nullité de règlement et en injonction à payer aux procureurs des demandeurs la moitié de ses frais et aux procureurs de la municipalité M^{rs} Lajoie & Lajoie, leurs frais en cette cause

Le conseiller Armand Beaudry donne avis de motion qui à la prochaine session du conseil qui aura lieu mercredi le 4 Mai prochain à sept heures du soir, il proposera un amendement au règlement no 15 de manière à ce que le conseil ait le droit de faire faire le chemin de Ste Marguerite soit en beton ou ciment ou en macadam de la manière qu'il le verra, afin d'avoir des soumissions pour les deux manières et pour obliger l'entrepreneur d'en faire au moins la moitié cette année pour être terminée l'an prochain, le tout après acceptation par le gouvernement de ce changement, et le conseiller Armand Beaudry propose appuyé par le conseiller J. A. Lambert que le sec. Trés. soit autorisé à donner avis public à ce sujet. Adopté.

Et à propos de la réclamation D. Albani Milot pour dommages à sa voiture, il est proposé par le conseiller Armand Beaudry appuyé par le conseiller Ernest Bolcha que le sec. Trés. soit autorisé à payer ce compte qui devra être retenu sur le montant dû au gouvernement. Adopté.

Il est réglé par résolution du conseiller Armand Beaudry appuyé par le conseiller J. A. Lambert qu'à l'avenir les sessions du conseil auront lieu le premier mercredi de chaque mois à sept heures du soir en commençant le premier mercredi de Mai prochain le 5 Mai prochain.

Alphonse Duval Maire
J. Trés. sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières 5^e Mars 1920

A une session générale et mensuelle du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, le cinq de Mars 1920, à sept heures du soir, à laquelle session sont présents Monsieur Alphonse Duval, maire et M^{rs}. Armand Beaudry, Arthur Beaudry, J. S. Lambert, Ch^s. Labonté, Ernest Bolduc et La. Charette, conseillers, formant le quorum sous la présidence de M^e le Maire;

Les procès de la dernière session sont lus et approuvés.

M^r Romeo Gagnon ayant donné sa démission comme estimateur de la dite municipalité, et il est proposé par le conseiller J. S. Lambert appuyé par le conseiller Armand Beaudry que cette démission soit acceptée et que M^r F. H. Gravel soit nommé pour le remplacer. Adopté.

Le sec. Trés. donne lecture d'un compte de 216.65 pour le conseil de Comté par du rôle d'évaluation de 1920 et il est proposé par le conseiller Armand Beaudry appuyé par le conseiller Arthur Beaudry que ce compte soit payé. Adopté.

Le sec. Trés. donne lecture de trois comptes du montant \$89.85 pour les frais pour les frais payés par aux avocats Turcotteat Lard, Lappie et Lappie et Tessier, Lacoursier et Fortier concernant les procès et accessoires dans les affaires,

des procès contre le dit conseil, et il est proposé par le conseiller Armand Beaudry appuyé par le conseiller Arthur Beaudry que le sec. P. vis. soit autorisé à payer ces comptes. Adopté.

Monsieur Jos. S. Jannin présente un compte de \$86.20 pour l'entretien de la route du troisième rang pour la saison de l'hiver, et il est proposé par le conseiller G. Charette appuyé par le conseiller Ernest Bolduc que le sec. P. vis. soit autorisé à payer ce compte et à en faire la répartition sur les intéressés.

Et il est réglé et statué par règlement du conseil sur motion du conseiller Armand Beaudry appuyé par le conseiller

Arthur Beaudry que le règlement no 15 ordonnant le macadamisage du chemin du rang Ste Marguerite soit amendé de manière à remplacer ce qui le conseiller ajouta après les mots "Le chemin du rang Ste Marguerite sera macadamisé" des mots suivants: ou "fait en ciment" de manière que le conseil pourra demander des soumissions pour faire ce chemin soit en macadam soit en ciment ou béton, de la manière qu'il jugera la plus avantageuse, et l'entrepreneur devra en faire au moins la moitié cette année et l'autre moitié l'an prochain, le tout après approbation du gouvernement.

Alphonse Duval, Maire,
J. Proulx, sec. tré.

Et la séance est levée.

Alphonse Duval
 Sec. Trés. Sec. Trés.

Province de Québec
 Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières 2 juin 1920

A une session générale et nouvelle du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue au lieu ordinaire de ses sessions le 2 juin 1920 à sept heures du soir à laquelle session sont présents Monsieur A. Duval, Maire et Messrs. Brinard et Arthur Beaudry, J. S. Lambert et Ernest Bolduc, conseillers formant le bureau sous la présidence du Maire.

Les procès de la dernière session sont lus et approuvés.

Le Sec. Trés. donne lecture de la demande de M. Isaac Dupont pour se faire remettre les taxes qu'il a payé pour le lot no 315 qui ne lui a jamais appartenu, et il est proposé par le conseiller Bernard Beaudry appuyé par le conseiller J. S. Lambert que le Sec. Trés. soit autorisé à lui rembourser le montant qu'il a payé pour ce lot no 315. Adopté.

Le Sec. Trés. donne lecture d'une requête signée par Antoine Chamberland et autres demandant à mettre tous les chemins de la paroisse des Trois-Rivières, soit chemins de front ou route, sous la charge et le contrôle du conseil et soient entretenus au moyen de deniers prélevés sur toutes les pro-

pites de la dite paroisse d'après
 le rôle d'évaluation et il est proposé
 par le conseiller Armand Beaudry
 donne avis de motion qui à la
 première assemblée régulière du
 mois de juillet le premier ven-
 dredi, il proposera l'adoption
 d'un règlement à cet effet, et
 il propose appuyé par le con-
 seiller J. N. Lambert que le
 Sec. Trés. soit autorisé à donner
 avis public à cet effet. Adopté.
 et à ce moment de la session le
 conseiller Ernest Baldus arrive
 et prend son siège.

La demande de Monsieur Ferdinand
 Gauthier est accordé pour avoir un délai
 pour payer des taxes, et il est pro-
 posé par le conseiller Armand Beaudry
 appuyé par le conseiller J. N. Lambert
 que le Sec. Trés. soit autorisé à faire
 pour envoyer une poursuite à tous
 ceux qui n'ont pas donné d'acompte
 sur leurs taxes.

Le conseil procède à l'ouverture des
 soumissions pour la construction en béton
 du chemin du rang Ste Marguerite,
 et il y a eu deux soumissions, l'une
 de Chas. Page au montant de \$130218.00
 et une de la compagnie The Phoenix Construction
 Co. de \$100187.49 et il est proposé par le
 conseiller Armand Beaudry appuyé par
 le conseiller J. N. Lambert que le Sec. Trés.
 soit autorisé à envoyer les soumissions.

au département de la voirie pour examen
Adopté.

Le conseil choisit le pavage en béton pour le chemin de Ste Margueritte et le conseiller Armand Beaudry donne avis de motion qui il proposera l'adoption d'un règlement ordonnant le pavage en béton du chemin du rang Ste Margueritte, a la session spéciale qui sera convoquée et qui aura lieu vendredi le 10 juin 1920 a ~~six~~ ^{six} heures du soir, et il propose appuyé par le conseiller J. A. Lambert que le Sec. Tris. soit autorisé a donner public a ce sujet. Adopté.

Et tous les conseillers présents sont notifiés pour la session spéciale qui aura lieu vendredi le 10 juin prochain a six heures du soir et qui est convoquée par Monsieur le Maire⁺ pour adopter passer le règlement mentionné et choisir la commission que le conseil doit accepter.

Et la séance est levée.

Alphonse Duval
M. Forest, Sec. Tris.

et les conseillers
A. Beaudry
J. A.

Province de Québec
Municipalité de la paroisse
des Trois-Rivières

10 juin 1920

A une session spéciale du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue au lieu ordinaire de ses sessions le dix juin 1920 a six heures du soir, a laquelle session sont présents: Monsieur Alphonse Duval, Maire, et Messrs Armand Beaudry, Arthur Beaudry, J. A. Lambert et

PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ DE Saint-Maurice

MUNICIPALITÉ DE la paroisse de Trois-Rivières

REGLEMENT

Règlement No 16

Loi des bons chemins 1912, intérêt à 3%

Cas où les travaux de confection seront à la charge de la corporation.

ORDONNANT le pavage en béton du chemin du Rang Sainte-Marguerite

(Original)

en vertu de la loi des bons chemins 1912 modifiée

A une session *spéciale*du conseil municipal de *la paroisse des Trois-Rivières*tenue au lieu ordinaire des sessions *à la salle publique de*
St Marguerite, le *dixième*jour du mois de *juin* mil neuf cent *vingt*à *sept* heure de l'après-midi, à laquelle session sont présentsmonsieur le maire *Alphonse Duval*et messieurs les conseillers *Armand Beaudry, J. A. Lambert*
Arthur Beaudry, Ernest Bolduc

formant quorum, sous la présidence de monsieur le maire.

ATTENDU qu'il importe, pour cette municipalité, de se prévaloir de la loi des bons chemins, 1912, modifiée ;

Après délibération, il est ordonné et statué par règlement du conseil comme suit :

1. Le (1) chemin du Rang Sainte-Marguerite sera pavé en béton

aux frais de la corporation conformément au présent règlement et sera entretenu à l'avenir comme chemin pavé en béton

2. Les travaux de confection ordonnés par le présent règlement seront faits conformément au devis préparé et signé par J.-I. Vallée et Gabriel Henry
ingénieur au ministère

(1) Décrire les chemins dont l'amélioration est ordonnée, et dire s'ils seront macadamisés ou gravelés.

de la voirie de cette province, en date du 14 mai 1920
contresigné par le maire et le secrétaire-trésorier de ce conseil et annexé
au présent règlement pour en faire partie intégrante.

3. Les travaux de confection ordonnés par le présent règlement
devront être commencés aussitôt que possible dans le cours de l'année
mil neuf cent *vingt* et seront continués avec activité
et sans retard pour être terminés dans le délai mentionné au devis ci-
annexé.

4. Ces travaux seront exécutés sous la direction d'un surveillant ou
d'un officier spécial nommé par le conseil. En conformité de l'article 17
de la loi des bons chemins, 1912, précitée, ce surveillant sera sous la direc-
tion de tout officier du département de la voirie autorisé par le ministre
de ce département. A part la surveillance de l'ouvrage, lorsque les tra-
vaux seront faits à la journée, il tiendra compte de toutes les dépenses,
jour par jour, et lorsque les travaux seront faits à l'entreprise ou par con-
trat, il tiendra compte de tous les travaux faits, jour par jour, et fera
un rapport détaillé du tout au conseil, chaque fois que celui-ci l'exigera.

Le conseil devra lui allouer une indemnité ou un salaire fixe d'après
le travail dudit officier et sa perte de temps, le tout devant être basé sur
le salaire de l'époque où l'ouvrage sera fait et ne devant jamais dépasser
soixante piastres par jour.

Le conseil aura le droit de le renvoyer quand bon lui semblera et de
le remplacer par un autre.

Le premier surveillant ou officier chargé de la surveillance des tra-
vaux sera monsieur *F. R. Gyravel cultivateur de la dite*
parcours des Trois-Rivières

5. Suivant que le conseil l'ordonnera, les travaux seront faits à la
journée ou à l'entreprise.

6. Lorsque le conseil aura décidé de faire faire les travaux à l'entre-
prise, il fera publier par affichage dans les endroits publics de la munici-
palité, mais seulement après en avoir obtenu la permission du ministre
de la voirie, un avis public spécifiant succinctement les travaux à faire et
le délai, qui devra être d'au moins sept jours francs, durant lequel des
soumissions pour l'entreprise pourront être produites.

Aucune soumission ne sera prise en considération si elle n'est pas
faite suivant la formule prescrite par le ministère de la voirie.

Le conseil ne sera pas tenu d'accepter la plus basse ni aucune des
soumissions.

Le contrat sera régi par les clauses et conditions contenues dans le
devis annexé au présent règlement, et ne liera la corporation que lorsqu'il
aura été approuvé par le ministre de la voirie.

L'entrepreneur sera tenu de fournir un cautionnement pour un mon-
tant égal à vingt pour cent du prix du contrat pour le parfait accom-
plissement de l'ouvrage et pour le paiement de tous dommages, frais et inté-
rêts, dans le cas où le contrat ne serait pas accompli.

7. Afin de bénéficier de la loi des bons chemins, 1912, le conseil deman-
dera par résolution au gouvernement de cette province les sommes néces-
saires pour payer les travaux de confection énumérés audit devis, et ordon-
nés par le présent règlement. Ladite résolution devra pourvoir, au moyen
d'une cotisation spéciale ou autrement, au paiement, par la corporation
de cette municipalité, de trois pour cent d'intérêt annuellement pendant
quarante et un ans sur la somme allouée.

NOTE.—Le conseil est tenu de nommer un surveillant des travaux ; mais le salaire qu'il plaît
au conseil d'accorder à ce surveillant n'entre pas dans les dépenses de construction .

31

8. Les travaux seront exécutés sans qu'il soit nécessaire d'en faire un acte de répartition.

9. Toutes dispositions de règlements ou procès-verbaux incompatibles avec les dispositions du présent règlement seront abrogées par le présent règlement.

10. Le présent règlement sera promulgué dans les quinze jours de sa passation, entrera en vigueur quinze jours après sa promulgation, et une fois approuvé par le lieutenant-gouverneur en conseil, ne pourra être modifié que de son consentement.

Alphonse Duval
Maire.

Z. Foust
Secrétaire-trésorier.

3
sous la présidence de Monsieur le Maire, cette
session ~~les~~ ~~procédés~~ ~~de~~ ~~la~~ ~~dernière~~ ~~session~~ ~~sont~~ ~~lus~~
et ont ~~été~~ ~~convocés~~ ~~par~~ ~~M^r~~ ~~le~~ ~~Maire~~
et les conseillers présents à la dernière session
et les conseillers Gs. Charette et Chs. Lavante
ont été régulièrement notifiés tel qu'il appert
par l'avis spécial qu'il leur a été signifié
par le sec. Tris. le 5 juin dernier;

Les procédés de la dernière session sont
lus et approuvés.

Et le règlement no 16 est adopté sur
motion du conseiller Armand Beaudry
appuyé par le conseiller J. S. Lambert,
le conseiller Ernest Bolduc dissidents

Alphonse Duval

M. Tris. sec. Tris.

Province de Québec

Municipalité de la

paroisse des Trois-Rivières

18 juin 1920

A une session spéciale du
conseil municipal de la paroisse des Trois-
Rivières, tenue au lieu ordinaire de ses
sessions le 18 juin 1920 à sept heures
du soir à laquelle session sont présents:
Monsieur le Maire Alphonse Duval, maire,
et Messieurs Armand Beaudry, J. S. Lambert
Arthur Beaudry, Ernest Bolduc

conseillers formant le quorum
sous la présidence de Monsieur le Maire,
cette session spéciale a été convoquée pour
accepter s'il y a lieu la soumission de
la The Theoria construction Co et pour toutes
autres choses qui peuvent regarder directe-
ment ou indirectement le pavage en

beton du chemin de St^e Marguerite et le règlement y relatif, tous les conseillers ont été notifiés tel qu'il appert par l'avis et le certificat de signification du dit avis.

Les procès de la dernière session sont lus et approuvés.

Il est proposé par le conseiller Armand Beaudry appuyé par le conseiller J. S. Lambert que la soumission de la The Phoenix Construction Co. Ltd soit acceptée, pourvu que l'entrepreneur consente à signer un contrat suivant la formule fournie par le département et que le ~~se~~ Monsieur le Maire A. Duval et le sec. Trés. soit autorisés à signer le susdit contrat.

Les travaux devront commencer être commencés d'ici au premier de juillet prochain dans la partie de la ville à la route du Calvert qui devra être faite d'ici à la fin de l'automne prochain.

Alphonse Duval Maire
J. Forest
Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité de la
paroisse des Trois-Rivières

7 juillet 1920

A une session générale et mensuelle du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières tenue au lieu ordinaire de ses sessions le 7 juillet 1920 à sept heures du soir à laquelle session sont présents: Monsieur Alphonse Duval

+
au minutes
de la
voix

A.D.

J.F.

maire et Mrs. Ernest Bolduc, So. Charette, Armand Beaudry, J. L. Lambert et Arthur Beaudry, conseillers formant le jury sous la présidence de Monsieur le Maire.

Les procès-verbaux de la dernière session sont lus et approuvés.

Le Sec. Trés. donne lecture d'un compte de M. Alex St. Pierre du montant de \$60.00 pour l'entretien de la traverse sur le Fleuve St. Laurent pour l'hiver 1919-20, et il est proposé par le conseiller Armand Beaudry appuyé par le conseil Arthur Beaudry que ce compte soit accepté. Adopté.

Le Sec. Trés. donne lecture du procès-verbal du surintendant spécial de M. Kovic Girard verbalisant un cours d'eau qui part du Fleuve St. Laurent et se continue jusqu'au delà du chemin de Ste. Marguerite, et le conseil après examen le homologue le dit procès-verbal avec l'amendement suivant, savoir: le pont du Petit Village sera retranché il n'y aura pas de pont au petit Village. Le tout sur motion du conseiller So. Charette appuyé par le conseiller Ernest Bolduc.

Le Sec. Trés. donne lecture du procès-verbal de Freddy Nilot amendant le procès-verbal de Jos. Parent de manière à y faire entrer certains propriétaires du deuxième rang, et le conseil après examen homologue le dit procès-verbal sans amendement sur motion du conseiller

Armand Beaudry appuyé par le conseil
 le Arthur Beaudry. Adopté.

Le Sec. Trés. donne lecture d'une
 requête de M^r Xavier Dupont demandant à
 faire verbaliser un cours d'eau à partir de
 la côte à l'ouest vers le sud. Orist d'une lon-
 gueur d'environ deux arpents tel que décrit
 dans la dite requête et il est proposé par le
 conseiller Arthur Beaudry appuyé par le
 conseiller Armand Beaudry que M^r Emile
 Pratte soit nommé surintendant spécial
 pour agir sur cette requête. Adopté.

Le Sec. Trés. donne lecture d'un
 compte de l'ouvrier F. Lord du montant
 de \$24.00 re F. Lamy vs la corporation de la
 paroisse de St. Proch. Prières et il est propo-
 sé par le conseiller Armand Beaudry
 appuyé par le conseiller J. A. Lambert
 que ce compte soit accepté et le Sec. Trés.
 autorisé à le payer. Adopté.

Le Sec. Trés. soumet le compte
 produit par le gouvernement re Chemin
 de la Baillie et le conseil remet à plus
 tard la considération de ce compte.

Le conseil prend en considération
 la requête demandant à mettre tous les
 chemins de la dite municipalité sous
 son contrôle et l'avis qui a été donné
 à cet effet et il est réglé et statué par
 règlement du conseil sur motion du
 conseiller Armand Beaudry appuyé
 par le conseiller J. A. Lambert
 que tous les chemins de front et toutes
 les routes de la dite municipalité
 soient sous le contrôle du conseil de la
 dite municipalité et entretenus à
 prix d'argent et dont le coût sera

prélevé aux moyens de deniers prélevés par taxe imposée sur les biens et impossibles de la dite municipalité d'après son rôle d'évaluation; et que ce règlement vienne en vigueur le premier de Mai prochain.

Et il est proposé en amendement par le conseiller Louis Charette que ce règlement ne vienne pas en vigueur avant que tous les chemins soient réparés et vu qu'il n'y a pas de secondes et que le conseiller Louis Charette est seul, le règlement est adopté. Alphonse Duval Maire
 Alf. Forest, Sec. Trés.

Et la séance est levée.

Alphonse Duval Maire

Alf. Forest, Sec. Trés.

Province de Québec
 Municipalité de la
 paroisse des Trois-Rivières

4/août 1920

A une session
 générale et mensuelle du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières
 tenue au lieu ordinaire de ses sessions
 le 4 août 1920 à sept heures du
 soir, à laquelle session sont présents
 Monsieur le Maire Alphonse Duval,
 et Mrs. Armand Beaudry, J. A.
 Lambert, Chs. Sabouré, Louis Cha-
 rette
 conseillers for-
 mant le quorum sous la présidence

de Monsieur le Maire;

Les procès de la dernière session sont lus et approuvés.

Et vu que M^r Emile Pratto qui avait été nommé surintendant spécial ne peut pas accepter cette charge, il est proposé par le conseiller Armand Beaudry appuyé par le conseiller J. A. Lambert que M^r Eugène Aubry soit nommé surintendant spécial pour remplacer M^r Emile Pratto.

Adopté.

Le secrétaire-trésorier donne lecture du compte de M^r D. Blais pour le cours d'eau et il est proposé par le conseiller Louis Charette appuyé par le conseiller Chs. Labonte que ce compte soit accepté et le sec. Tris. autorisé à le payer et à le charger à son débet.

Le sec. Tris. donne lecture de la commission de M^r Dollan Girard comme inspecteur de voirie et il est proposé par le conseiller Armand Beaudry appuyé par le conseiller J. A. Lambert que M^r Les. Loperrière soit nommé pour remplacer le S^r Dollan Girard.

Le sec. Tris. donne lecture du compte de M^r Rudre Trotter secrétaire des estimations pour 9/2 du montant de \$47,50 et il est proposé par le conseiller J. A. Lambert appuyé par le conseiller A. Beaudry que ce compte soit accepté et payé.

Adopté. Alphonse Duval Maire
J. Forest, sec. Tris.

Province de Québec
Municipalité de la
paroisse des Trois-Rivières

(Sept. 1920)

A une assemblée générale et mensuelle du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue au lieu ordinaire de ses séances le premier de septembre 1920 à sept heures de l'après-midi, à laquelle sont présents Monsieur le Maire et Messrs Arthur et Armand Beaudry, Louis Charette, Ernest Bolduc et Abs. Labonté conseillers, formant le quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Les procès de la dernière session sont lus et approuvés.

Le Sec. Trés. donne lecture d'un compte du Syndic J. Charette du montant de \$27.93 et il propose par le conseiller Armand Beaudry appuyé par le conseiller Arthur Beaudry que le Sec. Trés. soit autorisé à payer ce compte et à le charger à frais de droit. Adopté.

Le conseil procède à l'examen du rôle d'évaluation et des plaintes et il est proposé par le conseiller Armand Beaudry appuyé par le conseiller Abs. Labonté que les noms suivants soient ajoutés au dit rôle, savoir: Antonio Bellemare, Auguste Bellemare, Arthur Lacerte, Emile Caron, Esidore Bolduc, J. Bte Bolduc, Rodolphe Bolduc, Albert Duval, Réoul Garry, Jrs. Ché Garry, Horace Garry, Albert Julien, Antonio Marchand

Mrs. E. Bolduc, Wilfrid Torsignan,
 Lucien Bolduc, Albert Girard, Arthur
 Brown, Ouida Sawyer, Claude Dupont,
 Edouard Drollet, Stevie Beaudry,
 Ernest Labonté, Freddy Martin, Raoul
 Côté, Ernest Borneau, Claude Borneau,
 que les propriétés de M^{rs} Jos. Paré
 soient baissées de 600.00 William Lefebvre
 baissées de \$520.00, Thomas Godin baissées
 à \$40.00 Jefford Dupont baissées à \$40.00,
 Ernest Bolduc à \$5800.00, Louis Bolduc
 à 1420.00 no 68, Jos. Bannirand à 235
 le lot no 97 et à 200 le lot no 97, Antoni
 Chamberland augmenté à 740 no 252
 M^{rs}. Bannirand à 8900.00, Jos. Du-
 charme à 3400 pour le 70 à 8010 pour
 le 69. à 640 pour le 69. M^{rs} Adolphe
 Lesieur à 2400.00 Yclair Dupont à
 40.00, Lucas Bolduc à \$2.00 de l'arpent
 Adopté.

Il est proposé par le conseiller
 Ernest Bolduc, appuyé par le con-
 seiller Arthur Beaudry qu'à l'avenir
 les avis publics seront affichés sur
 un tableau posé sur la terre de M^{rs}
 Jos. G. Janvier, au lieu de l'être sur
 l'école de Ste Marguerite, adopté.

Alphonse Duval Maire
 J. Forest, V.P.

Province de Québec 4 Oct. 1920
 Municipalité de la
 paroisse des Trois Rivières

A une session spéciale
 du conseil municipal de la paroisse
 des 3 Rivières, tenue au lieu ordinaire
 de ses sessions le 4 Octobre 1920

à une heure de l'après-midi, cette session a été convoquée par M. le Maire et les conseillers Armand Beaudry et J. A. Lambert pour prendre en considération l'opportunité de annuler le contrat de la The Phoenix Construction Co et de faire faire les travaux du chemin de Ste Margueritte à la journée et transmettre le tout au gouvernement pour approbation, à laquelle session sont présents: Monsieur le Maire Alphonse Duval et Messieurs J. A. Lambert, Armand Beaudry, M. Beaudry, Ernest Bolduc, Louis Charette, formant le quorum sous la présidence de Monsieur le Maire. Tous les conseillers ont été notifiés, tel qu'il appert par le certificat de l'huissier et l'avis signification de l'avis aux conseillers donné par A. Stani huissier.

Les procès de la dernière session sont lus et approuvés.

Le conseil décide de annuler le contrat de la The Phoenix Construction Co pour le chemin de Ste Margueritte et le conseil consent à donner le contrat pour la construction du chemin de Ste Margueritte à Jackson Construction Co Ltd. pour que cette compagnie commence ses travaux lundi prochain, et si à cette date ses travaux ne sont pas commencés le conseil se réserve le droit de annuler ce contrat immédiatement. Il devra y avoir un nouveau contrat entre la dite compagnie Jackson Construction Co. et le conseil sur le même prix.

Alphonse Duval Maire
 J. A. Lambert

Province de Québec
Municipalité de la paroisse
des Trois-Rivières

10 Oct. 1920

A une session générale et mensuelle du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, mercredi le 6 Octobre 1920 à sept heures du soir à laquelle session sont présents: Monsieur le Maire Alphonse Duval et Messieurs Armand Beaudry, J. H. Lambert et Louis Charette, conseillers, formant le quorum sous la présidence de Monsieur le Maire;

Les procès de la dernière session sont et approuvés.

Le ser. Aris. donne lecture des demandes de Messieurs Arthur Harrois, ~~Ar~~ Louis Phil. Harrois, Alphonse Harrois pour être entendus comme co-propriétaires comme héritiers de leur père, sur le rôle d'évaluation, et la demande gde le part de M. Harrois Buisson pour faire entrer son fils sur le rôle d'évaluation, et il est proposé par le conseiller Armand Beaudry, appuyé par le conseiller J. H. Lambert que ces demandes soient accordées et adoptées.

Il est réglé et statué par règlement du conseil sur motion du conseiller Armand Beaudry appuyé par le conseiller Louis Charette que la taxe de l'année 1920-21 soit de 0.20 par cent piastres.

Il est proposé par le conseiller Louis Charette appuyé par le conseiller J. H. Lambert que les sessions du conseil aient lieu à l'avenir le premier lundi de chaque mois et à une heure de

l'après-midi pour d'ici au mois de Mai exclusivement et que le Sec.-Trés. soit autorisé à donner avis public pour ces changements et pour la vente des routes pour la prochaine session régulière en conseil.

Le conseiller Armand Beaudry donne avis de motion que la prochaine assemblée régulière du mois de ~~Novembre~~ qu'il proposera un règlement pour faire faire du découvert le long du chemin de front du troisième rang vis-à-vis les terres faites de ce rang le découvert devant être fait sur les terres du deuxième rang. Le Sec.-Trés. est autorisé à donner avis public à ce sujet.

Alphonse Duval Maire
 Sec. Trés.

Province de Québec
 Municipalité de la paroisse
 des Trois Rivières

2 Nov. 1920

Il y a une session générale et nouvelle du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue au lieu ordinaire de ses sessions le 2 Novembre 1920 à une heure de l'après-midi, à laquelle session sont présents: Monsieur Alphonse Duval, Maire, et Mess. Ernest Bolduc, Ls. Charette, Armand Beaudry, J. N. Lambert et Arthur Beaudry conseillers formant le quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Ces procès-verbaux de la dernière session sont lus et approuvés.

Le conseil procède à la vente des chemins suivants pour la saison de l'hiver, ~~excepté pour la route de la Baubrière qui~~ qui sont vendus aux mêmes conditions que l'on dresse et donne le résultat suivant, savoir:

	Route du Petit village adjugé à Hubert Boldre pour	30.00
	" de la Baubrière " " Art. Bellemare	25.00
	" du premier rang " " J. Bte. Charrette	90.00
	" " deuxième " " " Theffle Raymond	49.00
	" " troisième " " " pas vendue	
façade	" " quatrième " " Xavier Gerard	100.00
	chemin de front du 2 ^{ème} rang à partir de J. Bte Charrette exclusivement à aller à Désiré Bote inclusivement adjugé à M ^r William Lefebvre pour	57.00
	chemin de front du 3 ^{ème} rang qui est divisé en deux parties la première partie à partir d'Antoine Chamberland à aller à la terre de J. S. Lambert inclusivement adjugé à Jos Parent pour	65.00
	l'autre bout à partir de J. S. Lambert exclusivement jusqu'à D. Blais exclu- sivement adjugé à Théo Chamberland	55.00

Il est réglé & statué par règlement du conseil sur motion du conseiller Bernard Beaudry appuyé par le conseiller J. S. Lambert que l'inspecteur du troisième rang soit autorisé à faire faire un découvert sur une largeur de vingt pieds sur le deuxième rang vis-à-vis des terres faites du troisième rang le long du chemin de front du troisième rang.

Alphonse Duval Maire
J. Forest Sec. Trés.

Le Conseil prend en considération les plaintes pour faire ôter du rôle.

certains nous savon: Horace Lamy, J. Bte Bolduc, Rodolphe Bolduc, Ernest Comeau, Alcide Comeau, Raoul Cote, Freddy Martin soient retranchés du rôle d'évaluation comme fils de propriétaires, et il est proposé par le conseiller Armand Beaudry, appuyé par le conseiller J. S. Lambert que ces noms soient retranchés du rôle d'évaluation de la dite municipalité; et il est proposé en amendement par le conseiller Louis Charrette que les noms de J. Bte et Rodolphe Bolduc ne soit pas retranchés dudit rôle, cette motion est appuyé par le conseiller Ernest Bolduc, pour l'amendement Louis Charrette Ernest Bolduc contre l'amendement Armand Beaudry, Arthur Beaudry et J. S. Lambert, trois contre et deux pour l'amendement qui est perdu et la motion principal est adopte sur la même division.

Le Sec. Trés. donne lecture des demandes suivantes pour être entières sur le rôle d'évaluation de la dite municipalité de la part des comme propriétaires des propriétés dérites dans leur acte respectif, de la part des personnes suivantes, savoir: Horace Lamy P 234, Harny Gagnon P 149, Théophile Gagnon et Alfred Gagnon P 149, Alphonse Pouly 138, Antoine Drouin P 129, Guite Girard P 129, Joseph et Adolphe Heon P 158, Willie Bisson 1/2 176, Dorat Savoye P 37, Stanislas et Maurice Damont 6, Ovide Gagnon P 15, Evode Deshaies P 15, Alfred Betty 100, Rodolphe Betty 100, Sylvio Pratte A. 314, David Lamine 256, Henri

et Renee Lariviere 259, Georges Girard
 2759 Jules Tarlandeau, 359, Ferdinand Patti
 1471144. Gephim Patti et Françoise Beau-
 dry 274, Lethur Shore P. 131 Armand
 Shore P. 131 J. R. Dupont P. 274, Philippe
 H. Marneau 274, Elis Rivard P. 274
 William Paulin 274, Ferdinand Ben-
 chard et Alphonse Paulin 166, Angeline
 Gravel, 179, Alfred Boursassa lot Nord
 Est 36, Le H. Beaulac, 167, 168, Lucien
 Lambert, 263, Henry Lambert 263 Phil.
 Lambert 263 F. S. Philibert P. 262, Louis
 Dubois P. 262 et Louis Pétroffe comme
 occupant sur le terrain de M. Willie Marneau
 et il est proposé par le conseiller
 Armand Beaudry approuvé par le con-
 seiller J. S. Lambert que ces noms
 soient inscrits sur le rôle d'ima-
 mation de la dite municipalité
 adopté.

Le sec. Trés. donne lecture de trois
 comptes pour un peu plus. Parant de 10
 un peu D. Blais de \$4.00 et de J. S.
 Janvier de \$1.50 il est proposé par
 le conseiller Armand Beaudry
 approuvé par le conseiller J. S.
 Lambert que ces comptes soient
 payés.

Il est proposé par le conseiller
 Armand Beaudry approuvé par le con-
 seiller J. S. Lambert que Messrs
 le Maire et le sec. Trés. soient
 autorisés à signer le transport
 du contrat de la Devise Construction
 Co. à The Jackson Construction Co.
 Adopté. Alphonse Duval Maire
 J. Forest, Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité de la paroisse
des Trois-Rivières 16 Dec. 1920

A une session spéciale
du conseil municipal de la paroisse
des Trois-Rivières, tenu au lieu ordi-
naire de ses sessions le 16 Décembre
1920 à une heure de l'après-midi
à laquelle session sont présents
Monsieur Alphonse Duval, Maire
et Mrs. Armand Beaudry, Ernest
Baldre, Arthur Beduicy, J. A.
conseillers Lambert.
conseillers formant le quorum sous
la présidence de Monsieur le Maire,
cette session a été convoquée par
Mons. le Maire pour prendre en consi-
deration le compte de la Jackson Construction
Co et le rapport du gouvernement à cet
effet. le compte d'A. Dupont, l'engage-
ment du Sr. Tris. et pour déclarer la
place du conseiller Chs. Lapointe vacante
et les conseillers ont été notifiés tel qu'il
appert du certificat de vérification
de l'huissier R. Proulx au dos
de l'avis aux conseillers.

Les procès de la dernière session
sont lus et approuvés.

Il est proposé par le conseiller
Armand Beaudry appuyé par J. A.
Lambert et résolu:

Attendu qu'un réglemant portant le nu-
mero 16 a été passé le dixième jour du
mois de juin mil neuf cent vingt, ordon-
nant le pavage en béton du chemin du
rang Sainte-Marguerite;

Attendu qu'il importe de pourvoir au paiement des travaux ordonnés par le dit règlement :

1° Que le gouvernement de cette province se soit prié de vouloir bien allouer à cette corporation, conformément à la loi des bons chemins, 1912, modifiée, une somme de quatre mille cent soixante-neuf piastres quatre-vingt-dix cents piastres (\$ 4169.90 pour payer les travaux ordonnés par le dit règlement ;

2° Que par la présente résolution, la corporation de cette municipalité soit engagée et tenue à payer au trésorier de cette province, à son bureau, en la cité de Québec, aux époques et de la manière que ce dernier fixera, un intérêt annuel de trois pour cent par an pendant quarante et un ans sur la somme ci-dessus demandée ;

3° Que le Maire, Alphonse Duval et le secrétaire-trésorier Zacharie Forest soient autorisés à signer la série no 1 de quarante et un coupons, pour constater l'obligation de cette corporation de payer au trésorier de la Province, à son bureau l'intérêt à trois pour cent par an pendant quarante et un ans, à partir de la date que le gouvernement désignera, sur la dite somme demandée ;

4° Que pour pourvoir au paiement desdits intérêts, une taxe annuelle spéciale de cent vingt-cinq piastres dix cents piastres (\$ 125.10), équivalente à trois pour cent du montant de la dite allocation, soit par les présentes imposée pour quarante et un ans sur les biens immeubles imposables de

cette municipalite, laquelle taxe sur
 les biens immeubles imposables de cette
 municipalite, laquelle taxe sera repartie
 et payable comme les autres taxes;

5° Que lorsque le lieutenant-gouverneur
 ou conseil aura approuve la presente
 resolution, cette dernière ne pourra
 être modifiée que de son consente-
 ment.

Alphonse Duval Maire
 J. Forest, secrétaire-trésorier

Le Sec. Trés. donne lecture
 du compte de Monsieur A. Dupont
 au montant de \$11.20. Tout fut
 soit approuvé et le Sec. Trés. autorisé
 à le payer, ainsi que le compte
 de la Jackson Co. Ce avis avoir
 vers l'argent du gouvernement.

Le Sec. Trés. donne lecture d'une lettre de la part de Mrs. les avocats Duplessis et Gunglais mentionnant que M^r Charles Labonté est et entend de nouveau conseiller de la dite municipalité, et que si on attend de la place vacante ils perdront les moyens légaux contre qui de droit pour revendiquer les droits du S^r Chs. Labonté, et il est proposé par le conseiller Armand Beaudry appuyé par le conseiller J. S. Gombert:

En attendant que M^r Charles Labonté n'a pas rempli sa charge de conseiller pendant trois mois consécutifs du 2 Septembre au 2 décembre, que sa place de conseiller est déclarée vacante conformément à l'article 237 du code Municipal paragraphe 5, ou qu'il n'a pas demandé ni obtenu la permission du conseil à ce sujet. Adopté.

Il est proposé le conseiller Armand Beaudry appuyé par le conseiller Arthur Beaudry que le Sec. Trés. soit engagé pour un an au même prix et conditions de l'an dernier. Adopté.

Le conseil examine la liste des frais et l'approuve.

Et tous les conseillers présents convoquent une session spéciale pour lundi prochain le 20 Décembre à une heure de l'apr. après-midi pour remplacer le conseiller Charles Labonté, pour approuver s'il y a lieu, le compte de M^r Jos. Samirand, accorder s'il y a lieu la demande des Trés.

jos. Savary, Wilbrod Charette et Vello
Charette comme propriétaires des deux premiers
du lot no 230 et le dernier du lot no 263.
pour être eutres sur le rôle d'évaluation. pour

Et la ~~seance est levée~~ et le conseiller
Louis Charette qui est dans la salle publique
declaré être notifié pour la dite assemblée.

Et la seance est levée

Alphonse Duval Maire
J. Forest Sec. Tr.

Province de Québec
Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières 20 Dec. 1920

A une session spéciale du
conseil municipal de la paroisse des
Trois-Rivières, tenue au lieu ordinaire
de ses sessions le 20. Décembre 1920 à
une heure de l'après midi, à laquelle
session sont présents: Monsieur le
Maire Alphonse Duval, et Messieurs
Ernest Bolduc, J. N. Lambert, Armand
Beaudry et Arthur Beaudry, conseillers
formant le quorum sous la présidence
de Monsieur le Maire, cette session a été con-
voquée par les conseillers à la dernière session
et pour les objets y mentionnés.

Les procès de la dernière session
sont lus et approuvés.

Il est proposé par le conseiller
Armand Beaudry appuyé par le
conseiller Arthur Beaudry que
M. Alvin Girard soit nommé
conseiller de cette municipalité en
remplacement de M. Chas. Lalonde
Adopté.

Le sie. Pres. donne lecture du compte du syndic Jos. Garmand de \$24.80 et il est propose par le conseiller Arthur Beaudry approuve par le conseiller Ernest Bolduc que ce compte soit accepte et le sie. Pres. soit autorise a le payer et a le charger a qui de droit. Adopte.

Il est propose par le conseiller Armand Beaudry approuve par le conseiller J. S. Lambert sur la demande des Mes. Jos. Savary, Wilbrod Chartre et Willie Chartre soit accordee et qu'il soient rentes sur le role d'evaluation de la cite municipale comme proprietaires. Adopte.

Il est propose par le conseiller J. S. Lambert approuve par le conseiller Armand Beaudry que M. Ernest Bolduc soit nomme pro-craire de cette municipalite.

Alphonse Duval Maire
G. Forest, sio

Province de Quebec 30 Dec. 1920
Municipalite de la
paroisse des Trois-Rivieres

A une session speciale du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivieres tenue au lieu ordinaire de ses sessions le 30 Decembre 1920, a une heure de l'apres-midi, a laquelle session sont presents: Monsieur le Maire et Mes. Armand Beaudry, Arthur Beaudry, Ernest Bolduc, J. S. Lambert et Marie Girard, Tous

les conseillers ayant été dûment notifiés et étant tous présents, faisant le quorum sous la présidence de Mous. le Maire cette session ~~les~~ y avait été convoqués pour approuver: s'il y a lieu, les comptes de T. A. Gravel, prendre en considération la demande de M. Théode Bessot d'être inscrit sur le rôle d'évaluation de la dite municipalité comme propriétaire, de remplacer le conseiller Ls. Charette;

Il est proposé par le conseiller Armand Beaudry, appuyé par le conseiller J. A. Lambert que Monsieur Joseph Jauvois soit nommé conseiller de cette municipalité en remplacement de M. Louis Charette. ~~et il est proposé en et le seul~~ le conseiller Ernest Balduc enregistré son vote contre cette proposition.

Adopté

Il est proposé par le conseiller Armand Beaudry, appuyé par le conseiller J. A. Lambert que les comptes de Monsieur T. A. Gravel soient approuvés et qu'il lui soit alloué un salaire de \$5.00 par jour comme surveillant du chemin pour la construction du chemin de Ste Marguerite. Adopté.

Il est proposé par le conseiller Armand Beaudry appuyé par le conseiller Alexis Girard que M. Théode Bessot soit inscrit comme propriétaire sur le rôle d'évaluation de la dite municipalité

Alphonse Duval
Maire

J. Forest, Sec. Tr.

Province de Québec

Municipalité de la Paroisse
des Trois Rivières

A une assemblée
des électeurs municipaux de la
paroisse des Trois Rivières tenue à la
salle publique de l'école St Marguerite
en la dite municipalité mercredi le
doux janvier dix neuf cent vingt et un
à dix heures de l'avant midi conformément
à l'avis public donné à cet effet,
afin de procéder à l'élection des trois
conseillers et le maire pour la dite
municipalité tenue sous la présidence
de J Forest secrétaire Trésorier.

Le président requiert les électeurs
présents de proposer les personnes qu'ils
veulent élire à ces charges. Il est proposé
par Joseph Camirand et T. G. Lamy
cultivateurs et électeurs de la paroisse
des Trois Rivières que monsieur
Edouard Caron cultivateur de la
dite paroisse soit élu maire de la
paroisse des Trois Rivières.

Il est proposé par T. G. Lamy
et Séverin Lacerte cultivateurs et électeurs
de la paroisse des Trois Rivières que
monsieur Médéric Pothier cultivateur
de la dite paroisse soit élu conseiller
de la paroisse des Trois Rivières.

Il est proposé par Séverin
Lacerte et Séverin Gelinias cultivateurs
et électeurs de la paroisse des Trois Rivières
que Monsieur Aristide Ledere cultivateur
de la dite paroisse soit élu conseiller de
la dite paroisse soit élu conseiller de la
paroisse des Trois Rivières.

Il est proposé par Monsieur
Sévère Gelinas et Omer Bellemare
cultivateurs et électeurs de la paroisse
des Trois Rivières que Monsieur Louis
Julien cultivateur de la dite paroisse
soit élu conseiller de la paroisse des
Trois Rivières

Il est proposé par Arthur
Beaudry cultivateurs et électeurs et
M^{rs} Xavier Gravel entrepreneur demeurant
en la dite paroisse que M^r Alphonse
Duroal cultivateur de la dite paroisse
soit élu maire de la paroisse des Trois
Rivières

Il est proposé par Arthur
Beaudry cultivateur et M^{rs} Xavier Gravel
entrepreneur demeurant en la dite
paroisse que M^r Armand Beaudry
cultivateur de la ville des Trois Rivières
soit élu conseiller de la paroisse des
Trois Rivières

Il est proposé par Joseph
Parent et Edmond Lavoie cultivateurs
demeurant en la paroisse des Trois Rivières
que M^r Adolphe Lambert commerçant
de la cité des Trois Rivières soit élu
conseiller de la paroisse des Trois Rivières

Il est proposé par Joseph
Parent et Edmond Lavoie cultivateurs
demeurant en la paroisse des Trois Rivières
que M^r Joseph Charrette cultivateur
de cet paroisse soit élu conseiller de la
paroisse des Trois Rivières

Et deux heures s'étant
écoulées et ayant plus de candidats de
proposé que de conseillers à élire je ordonne
alors la notation suivant la loi.

St. Marguerite des Trois Rivières
le douze janvier dix neuf cent vingt et
un

G. Forest, Président d'élection.

Et le treize janvier la votation a
eu lieu de huit heures du matin jus-
qu'à six heures du soir et il s'est donné
le nombre de votes suivants aux différents
candidats, à Alphonse Duval cent quarante
sept votes — à Edouard

Baron cent vingt votes et
Monsieur Alphonse Duval ayant
plus de votes que le Sieur Ed. Baron
se proclame Monsieur Alphonse Duval
chev. Maire de cette municipalité, et
pour les conseillers Armand Beaudry a
eu cent quarante votes

M. Josephat Chauvet cent quarante
cinq — à J. Adolphe Lambert
cent quarante sept —
à Evraste Leclerc cent vingt deux
votes — à Louis Julien cent
vingt et un votes — à Médéric
Pothier cent vingt et un votes
se proclame Messieurs Armand Beaudry
Josephat Chauvet et J. Adolphe Lambert
conseillers de cette municipalité, comme ayant obtenu
plus de votes.

St. Marguerite des Trois Rivières
le treize janvier mil neuf cent vingt

G. Forest, Président d'élection.

Province de Québec
Municipalité de la
paroisse des Trois-Rivières,

Je soussigné, Alphonse Duval
ayant été élu maire, je, Hédolphe Lambert
je, Joseph Chavette, je, Armand Beau-
doy, ayant été élus conseillers et je, Joseph
E. Jannin ayant été nommé conseiller,
le tout, de la dite municipalité, et faisons
serment, chacun pour soi, de bien rem-
plir bien et fidèlement les devoirs de notre
charge au meilleur de nos capacités et
jugement.

... Ainsi que Dieu nous soit en aide.

Alphonse Duval
J. A. Lambert
J. Chavette
Armand Beau-
doy & Jannin

Assurément devant moi à Trois-Rivières
le quinze janvier mil neuf cent vingt
et un.

G. Fournier, Sec. Trés.

Province de Québec

Municipalité de la paroisse 17 Février 1921
des Trois-Rivières

A une session générale et
annuelle du conseil municipal de
la paroisse des Trois-Rivières, tenue
au lieu ordinaire de ses sessions, le
dimanche 4 Février 1921 à une heure
de l'après-midi, à laquelle session
sont présents: Monsieur le Maire
et Messrs. les conseillers Armand
Beaudry, Ernest Bolduc, J. S.
Favrier, conseillers formant
le conseil sous la présidence de
Monsieur le Maire;

Les procès de la dernière session
sont lus et approuvés.

A ce moment de la session le con-
seiller Joseph Charvettte arrive et
prend son siège.

Le Sec. Trés. fait son rapport pour
l'année finissant le 31 Dec. 1920, ce rap-
port est accepté, et le Sec. Trés. est
autorisé à payer les emprunts tem-
poraires.

Le Sec. Trés. donne lecture du
compte de Donat Saurier de 600 francs
ses services de secrétaire d'édification
et il est proposé par le conseiller
Armand Beaudry approuvé par
le conseiller J. S. Favrier que ce
compte soit approuvé et payé.

Le Sec. Trés. donne lecture d'une
lettre du département de ministres de la
Marine à propos des allocations du gou-
vernement.

Le Riv. 23 Decembre

M. le Maire
M. le Conseiller

Je demande à être rentier
sur le rôle d'évaluation
comme propriétaire car je
suis propriétaire

Votre V. S.

Theode Benoit

Province de Québec

Municipalité Paroisse de Trois-Rivières

Je Urbic Girard, ayant été dûment nommé
conseiller, de cette Municipalité, fais serment
que je remplirai bien et fidèlement les devoirs
de ma charge ainsi que Dieu me voit en aide.

J. Urbic Girard

Assemblé devant moi ce trentième jour du mois
de Décembre 1920

Alphonse Duval Maire.

Sur demande de M^r Schull Still, il est proposé par le conseiller Armand Beaudry appuyé par le conseiller J. Chauvette que M^r Schull Still soit entre son rôle d'évaluation comme propriétaire des lots nos 349, 350 au lieu et place de Michel Still.

Le conseiller J. Chauvette donne avis de motion qu'à la prochaine session du conseil qui aura lieu le sept Mars prochain, il proposera un règlement à l'effet de décharger Daniel Hardi du cours d'eau de Chauvette

vu qu'il est inclus pour toute sa terre dans le cours d'eau Capiviers, et il est résolu que le sec. Tris soit autorisé à donner avis public à cet effet

Alphonse Duval Maire
J. Foust. V.P.

Province de Québec
Municipalité de la paroisse
des Trois-Rivières

7 Mars 1921

À une session générale et mensuelle du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, lundi le 7 Mars 1921 à une heure de l'après-midi à laquelle sont présents: Monsieur Alphonse Duval, Maire, et Mess. Armand Beaudry, Jos. E. Jauvin, Josephat Chauvette, Alvin Girard et Ernest Balduc, conseillers, formant le quorum sous la

président de Monsieur le Maire;

Les procès de la dernière soit lus et approuvés.

Le Sec. Trés. donne lecture d'un compte du conseil de route de St. Maurice du montant de \$ 668.38 et il est proposé par le conseiller Armand Beaudry appuyé par le conseiller Jos. S. Jambon que ce compte soit accepté ainsi l'item de Meise Noel.

Le conseiller Josephat Chauvette retire son avis de motion qu'il avait donné à l'autre conseil.

Le conseil examine ensuite le procès verbal de M^r Eugène Aubry, verbalisant un cours d'eau partant en haut de la côte à Denoon et se dirigeant vers l'ouest jusqu'à une courbe, et après examen il est proposé par le conseiller Armand Beaudry appuyé par le conseiller Alvis Girard que ce procès-verbal soit homologué sans amendement.
Adopté.

Il est proposé par le conseiller Armand Beaudry appuyé par le conseiller Ernest Bolduc que le sec. Trés. soit autorisé à demander à l'Honorable ministre de la Voie que M^r Stéphane Gagne soit nommé surveillant pour le chemin de Ste Marguerite, vu qu'il était le surveillant l'automne dernier. Adopté.

Alphonse Duval Maire

J. Paré, Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité de la
paroisse des Trois-Rivières

9 Avril 1921

A une session générale et
mensuelle du conseil municipal de la
paroisse des Trois-Rivières, tenue au
lieu ordinaire de ses sessions, lundi 8
Avril 1921 à une heure de l'après-
midi, à laquelle session sont présents
M^r Alphonse Duval, Maire, et M^{rs}.
Bernard Beaudry, J. S. Lambert et
J^{os}. Channette.

Les conseillers formant le quorum
sous la présidence de M^r Le Maire.

Les procès de la dernière
session sont lus et approuvés.

Le conseiller Bernard Beaudry donne
avis de Motion que la prochaine
session du conseil le 2 Mai prochain
il proposera l'adoption d'un règlement
pour mettre tous les chemins à la charge
de la Municipalité ainsi que les ports, et faits,
entretenus et améliorés par la dite municipalité, au moyen
de deniers prélevés par voie de taxation directe sur les biens
imposables de la dite municipalité, les chemins d'hiver, cours d'eau
et font, demeureront à la charge des personnes qui y sont obligées.

M^r J^{os}. Ducharme présente un
compte de \$2.71 pour frais de cours d'eau
dû par Louis Julien, dans le cours d'eau
de J^{os}. Ducharme et autres, et il est
proposé par le conseiller J. S. Lambert
approuvé par le conseiller Joseph
Channette que ce compte soit accepté
et le sec. Tris. autorisé à le payer
et à le charger à Louis Julien et s'il
refuse de payer que le sec. Tris. soit
autorisé à voir un avocat pour

prendre des procédures contre lui pour le paiement de ce compte et ceux des années dernières et il en sera de même pour M. Jos. Gelinas s'il ne paie pas son compte pour le cours d'eau L'opissial, le même peut prendre des procédures contre lui. Adopté.

Le conseil procède ensuite à la nomination de ses officiers sur motion du conseiller Amand Beaudry appuyé par le conseiller Joseph Chauvette, et les suivants sont nommés, savoir:

1° Monsieur Louis Lamy inspecteur de voirie pour tout le rang de la Baubien et celui du Petit Village ainsi que pour la route du Petit Village.

2° Monsieur Elid Bellemare inspecteur de voirie pour la route de la Baubien à Ste Marguerite.

3° Monsieur Frederic Betty, inspecteur de voirie pour tout le rang de Ste Marguerite.

4° Monsieur Glannis Des Plouffe, inspecteur de voirie pour la route et le chemin de front du premier rang.

5° Mr William Lefebvre inspecteur de voirie pour la route et le chemin de front du deuxième rang.

6° Monsieur Joseph Plante, inspecteur de voirie pour la route et le chemin de front du troisième rang.

7° Mr Lucien Baldre, inspecteur de voirie pour la route et le chemin de front du quatrième rang.

Inspecteurs Agraires

Sont nommés M. Jos. Bellemare, Edouard Drouin et Arsène Gato.

remplacé par
sod. Gelinas

remplacé
par Guilt
Pauli

~~Théo Beaudry~~
par L. Fournier
R. Durost fils
et remplacé par

remplacé par
Eribut Miles

LE COMPTOIR COOPERATIF DE MONTREAL.

Société Coopérative Centrale Agricole

6-8-10-12 rue du Port,

Montréal.Q. le 15 mars 1922.

LISTE DE PRIX

des

GRAINS ET GRAINES DE SEMENCE

Nous sommes actuellement en mesure de vous fournir des graines de semence portant toutes l'étiquette du gouvernement comme étant No 1 et qui ont été choisies spécialement pour le COMPTOIR COOPERATIF DE MONTREAL.

Mil-- Choix No 1, le cent livres	\$13.00
Trèfle rouge moyen -- Choix No 1, le cent livres	29.00
Grand trèfle rouge Mammoth -- Choix No 1, le cent livres	31.50
Trèfle Alsike -- Choix No 1, le cent livres	25.00
Trèfle blanc -- No 1, le cent livres	72.00
Alfafa "Northern Crown"	28.00

N.B. Nous payons le fret sur toute commande de 300 lbs., ou plus, et expédition est faite à la date indiquée par l'acheteur. Les sacs sont facturés au prix courant.

GRAINS DE SEMENCE

<u>ORGE--</u>		<u>LENTILLES--</u>	
A 6 rangs O. A. C., le minot	\$1.65	Blanches,	le minot \$4.00
A 6 rangs Manchourie "	1.65		
A 2 rangs Duckbill, "	1.65	<u>BLE D'INDE--</u>	
		Red cob	" \$1.25
<u>AVOINE</u>		Leaming dent ensilage,	" 1.25
Bannière, pure, "	1.00	"White Cap Yellow Dent"	" 1.60
Abondance "	1.10	Wisconsin No 7,	" 1.75
		Leaming spécial amélioré"	1.60
<u>BLE</u>		Longfellow flint ensilage	
Fife rouge de l'Ouest "	2.75	et grains "	2.00
Marquis de l'Ouest "	2.75	Sanford White	" 1.60
<u>POIS</u>		<u>SARRAZIN</u>	
Vigne doré, "	3.20	Gris argenté	" 1.50

N.B.- Ces prix s'entendent f.a.b. Montréal. Les sacs seront facturés au prix courant. L'argent devra accompagner la commande ou en prenant possession de la marchandise.

Adressez toute commande comme suit:-

LE COMPTOIR COOPERATIF DE MONTREAL

6-8-10-12 rue du Port,

Montréal.Q.

Estimateurs
sont nommés M^s. Romeo Bellemare,
Theodore Chamberland et Korin Dupont.

Auditeurs
sont nommés Sirey Gelinas et Arthur
Beaudry.

Alphonse Duval Maire

Q. Forest Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité de la
paroisse des Trois-Rivières

A une session générale
et mensuelle du conseil municipal
de la paroisse des Trois-Rivières
tenue au lieu ordinaire de ses
sessions, lundi le 2 Mai 1921
à sept heures du soir, à laquelle
session sont présents: Monsieur
le Maire Alphonse Duval, M^s.
Ernest Bolduc, Armand Beaudry,
Ulric Girard, Josephat Charvillat
conseillers formant
le quorum sous la présidence de
Monsieur le Maire;

Les procès de la dernière
session sont lus et approuvés.
Le Sec. Trés. donne lecture d'une
requête de la part de M^s. H. Roumber
et autres demandant à faire améliorer
la route du premier rang et le conseil
est prend cette requête en considération
et décidera à la prochaine session
l'adopter.

Le Sec. Trés. donne lecture du compte de Arsène Pelissier du montant de \$3.00 chi à Théo de Chambeland pour réparation du chemin de Moise Chambeland et il est proposé par le conseiller Josephat Channette appuyé par le conseiller Ernest Bolduc que le Sec. Trés. soit autorisé à payer ce compte et à le charger à qui de droit. Adopté.

Le Sec. Trés. donne lecture du compte de Théo de Chambeland de \$87.40 pour l'entretien de la route à Denon pour l'hiver, et ce compte est accepté et le Sec. Trés. autorisé à le répartir sur les propriétaires du quartier sur motion du conseiller Renaud Beaudry appuyé par le conseiller Elric Girard. Adopté et sur la même résolution le compte de N. Girard de \$2.69 chi par Docteur Ford pour frais fait dans le canal-eau des Dames Beaudry est approuvé et le Sec. Trés. autorisé à le payer et à le charger à D. Ford. Adopté.

Le Sec. Trés. donne lecture d'un compte du gouvernement de \$184.24 pour salaire à Step. Gagné, assurances et dépenses et il est proposé par le conseiller Renaud Beaudry appuyé par le conseiller Josephat Channette que ce compte soit accepté. Adopté.

Le Sec. Trés. donne lecture d'une lettre du ministre de la voirie disant qu'il met \$80000.00 pour 1921 pour le chemin de Ste Marguerite.

Sur demande du Dr. Soray

de former un bureau d'hygiène
 il est proposé par le conseiller Armand
 Beaudry appuyé par le conseiller
 Ernest Bolduc que tous les membres
 du conseil et ceux qui les remplaceront
 à l'avenir seront responsables du
 bureau d'hygiène et le Docteur Louis
 Bellemare soit nommé officier ex-
 tenu du dit bureau d'hygiène
 Adopté.

Mrs. Alide Bellemare et Lucien
 Bolduc refusent leur charge d'inspecteur
 et il est proposé par le conseiller
 Alric Girard appuyé par le conseiller
 Armand Beaudry que M^r J. P.
 Gehrias soit nommé pour rempla-
 cer Alide Bellemare et Ernest
 Milette pour remplacer Lucien
 Bolduc. Adopté.

Les comptes du conseil de comté
 de 1888-89 et de 1889-90 sont approuvés.
 Adopté.

Le conseiller pro J. Janvier
 donne sa démission de conseiller
 et il est proposé par le conseiller
 Armand Beaudry appuyé par le
 conseiller Joseph Chauvette que
 cette démission soit acceptée.

Il est proposé par le conseiller Armand
 Beaudry appuyé par le conseiller W.
 Girard que M^r F. S. Gravel ait \$4.00
 par jour au lieu de \$5.00 comme surveillant
 du chemin de Ste Marguerite.

Les sessions du conseil auront lieu
 le soir de six heures avancées jusqu'à
 nouvel ordre.

Sur Motion du conseiller Armand
Beaudry appuyé par le conseiller
Ulric Guard le règlement suivant est adopté
portant le no 17

ATTENDU qu'il serait avantageux pour cette corporation d'obtenir les subventions que le ministre de la voirie peut accorder pour la confection et l'entretien des chemins ;

Ce conseil, se prévalant des dispositions de l'article 2013 des statuts refondus, 1909, tel qu'il est maintenant modifié, ordonne et statue par règlement comme suit :

1.— A l'avenir, tous les chemins municipaux, à la charge des contribuables de cette municipalité, y compris les ponts de moins de huit pieds d'arche qui se trouvent dans ces chemins, seront faits, améliorés et entretenus aux frais de cette corporation au moyen de deniers prélevés par voie de taxation directe sur les biens imposables de la municipalité ;

2.— Les chemins d'hiver, les cours d'eau et les ponts dont l'arche est de huit pieds ou plus, demeureront à la charge des personnes qui y sont obligées;

3.— Le présent règlement viendra en vigueur quinze jours après sa promulgation et demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'il ait été abrogé par un règlement voté par les deux tiers des membres du conseil et ne devant venir en vigueur que le premier jour du mois de janvier suivant sa promulgation.

Alphonse Dural

Maire.

J. F. J. J.

Secrétaire-trésorier.

Le conseiller Joseph Charvette donne avis de Motion qui à la prochaine session il proposera l'adoption d'un règlement mettant tous les chemins d'hiver sous le contrôle de la dite municipalité et entretenus par cette dernière au moyen de deniers prélevés par voie de taxation

directe sur les biens de fonds imposables
de cette municipalité.

Tous les conseillers et le maire convoqués
une session spéciale du conseil pour nommer
un conseiller en remplacement de M. E.
Jovier, pour lundi prochain à sept
heures du soir.

Alphonse Duval Maire

G. Forest, Sec. Tr.

Province de Québec
Municipalité de la
Paroisse des Trois-Rivières

9 Mai 1921

A une session spéciale
du conseil municipal de la paroisse
des Trois-Rivières, tenue au lieu
ordinaire de ses sessions lundi le
neuf Mai 1921 à sept heures
du soir, à laquelle sont présents:

Mons. Alphonse Duval, Maire
et Mes. Armand Beaudry, Ernest
Baldre f. N. Lambert, et Marie
Guénel conseillers formant le quor-
sum sous la présidence de Mons.
le Maire, cette session a été con-
voquée pour nommer un conseiller
en remplacement de M. E. Jovier
et les autres conseillers étant dûment
convoqués tel qu'il appert par la
dernière session.

Les procès-verbaux de la dernière session
sont lus et approuvés.

Il est proposé par le conseiller
Armand Beaudry appuyé par
le conseiller Ernest Baldre par
M. Gilbert Gagnon, substitut

de la dite paroisse soit nommé conseiller
de cette municipalité en remplacement
de M^s J. S. Janvier. Hopte
Alphonse Duval Maire

J. Forest, Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité de la paroisse
des Trois Rivières.

Je soussigné, ayant été dûment
nommé conseiller de la dite municipalité,
fais serment que je remplirai bien et
fidèlement les devoirs de ma charge au meilleur
de mes capacités et jugement.

Ainsi que Dieu me soit en aide

Gilbert Gagnon

Assurément devant moi à 3 Rivières
ce 16 Mai 1921

J. Forest, Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité de la paroisse
des Trois Rivières

17 Mai 1921

A une session spéciale du
conseil municipal de la paroisse
des Trois Rivières, tenue à l'école de Ste
Marguerite, le 17 Mai 1921 à sept heures
du soir à laquelle sont présents: Mon-
sieur Alphonse Duval, maire, M^s.
J. H. Lambert, Armand Beaudry,
Gilbert Gagnon, Alric de Montigny,
Grand
conseillers formant
le quorum sous la présidence

de Monsieur le Maire, les autres conseillers étant ayant été dûment notifié tel qu'il appert par l'avis et le certificat de signification aux conseillers, cette session a été convoquée par le Sec. Trés. pour prendre en considération certains travaux extra pour le chemin de Ste Margueritte et tout ce qui concerne ce chemin.

Les procès de la dernière session sont lus et approuvés.

Le Sec. Trés. soumet le rapport préparé par M. Phi. Trudel, ingénieur pour les extra au montant de \$771.36 et il est proposé par le conseiller Armand Beaudry approuvé par le conseiller Gilbert Gagnon que ces extra soient approuvés, moins le redressement, et que le conseil décide se tient à n'avoir que deux surveillants, un nommé par le conseil l'autre par le gouvernement. Adopté.

Il est proposé par le conseiller J. P. Lambert approuvé par le conseiller Armand Beaudry que Monsieur le Maire Alphonse Duval soit autorisé à offrir la somme de cinquante piastres à M. H. Dupont pour le terrain fourni pour le redressement du chemin vis-à-vis sa propriété et si il ne veut pas accepter cette offre que M. le Maire soit autorisé à nommer un expert d'ici à M. H. Dupont que le conseil va prendre les procédures pour exproprier ce terre et qu'il soit autorisé à nommer l'expert pour le conseil et l'autre

sera nommé par M. Dupont et si ces deux experts ne s'accordent pas il devront se choisir un autre expert et ces experts devront aussi adjuer sur les frais d'expertise.

Il est proposé par le conseiller Armand Beaudry, approuvé par le ~~cousin~~ conseiller J. D. Lambert que les petits ponceaux soient faits si il sera jugé nécessaire.

Alphonse Duval Maire
J. Forest, Sec. Trés.

Provinciel de Québec
Municipalité de la
paroisse des Trois-Pris.

6 Juin 1921

A une session générale et mensuelle du conseil municipal de la paroisse des Trois-Pris tenue au lieu ordinaire de ses sessions, lundi le 6 juin 1921 à sept heures du soir, à laquelle session sont présents: Messieurs le Maire Alphonse Duval, et Messieurs Armand Beaudry, J. D. Lambert, Josephat Charron, Ernest Bolduc, Gilbert Gagnon et Alric Girard, conseillers formant le conseil sous la présidence de Monsieur le Maire.

Les procès de la dernière session sont lus et approuvés.

Le Sec. Trés. donne lecture de la démission de M. Albert Girard, fils, comme syndic du cours d'eau de M. Gelin,

et Paul Bellemare et autres et il est
proposé par le conseiller Bernard
Beaudry appuyé par le conseiller
Ulric Girard que Monsieur Heroult
Bourassa soit nommé syndic pour
la partie d'en bas et le Sr Albert
Girard pour la partie d'en haut.
Adopté.

Il est proposé par le conseiller Bernard
Beaudry appuyé par le conseiller J. A.
Hambert que le Sec. Trés. soit autorisé
à notifier les estimateurs qu'ils aient
à estimer le terrain ~~qui~~ qui est né-
cessaire au retressement du chemin
vis-à-vis la terre de M. Dupont
et qu'ils le notifient à ce sujet,
tel que la loi ~~le~~ adopte.

Le Sec. Trés. donne lecture des
comptes suivants:

Un de W. Lefebvre de	\$ 57.00
" " " " "	21.00
" de Jos. S. Jannin	4.00
" de H. Bouffe de	24.00

il est proposé par le conseiller
Bernard Beaudry appuyé par le
conseiller J. A. Lambert que ces comptes
soient acceptés et le Sec. Trés. autorisé
à les payer; et que les travaux sur ces
chemins soient suspendus jusqu'à nou-
vel aide.

Le Sec. Trés. soumet au conseil une
lettre du Secrétaire de la Province pour
ce qui concerne la pension des aînés et
l'émigration.

Le Sec. Trés. donne lecture de la
démission de M. Jos. Plante comme
inspecteur de voirie pour le 3^{ème} rang

et il est proposé par le conseiller Armand Beaudry appuyé par le conseiller Gilbert Gagnon que M^r Théod. Bessit soit nommé inspecteur de voirie pour le remplacer M^r Plante.

Il est proposé par le conseiller Armand Beaudry appuyé par le conseiller Albin Girard que M^r Arthur Bellinani fils de J^r. soit nommé inspecteur syndic des cours d'eau et de Duval et Tameton. pour remplacer A. Duval.

Il est proposé par le conseiller Armand Beaudry appuyé par le conseiller Emile Bolduc que le Sec. Trés. soit autorisé à notifier M^r J. F. Paradis de ne pas reculer sa clôture le long de son chemin ou s'il le fait il devra être tenu responsable des dommages qui pourraient résulter de ces travaux. Adopté.

Il est proposé par le conseiller ~~Armand~~ Beaudry appuyé par le conseiller J. N. Lambert que M^r Nours. J^r. E. Fournier soit nommé surveillant pour conduire les travaux à faire sur la route et chemin du troisième rang au salaire de quatre piastres par jour et qu'il soit autorisé à payer les hommes de \$2.50 à \$3.00 par jour et qu'il fasse rapport toutes les semaines à M^r Le Maire.

Le conseil procède ensuite à la révision du rôle d'évaluation et sur motion du conseiller Armand Beaudry appuyé par le conseiller

J. Lambert les changements suivants sont faits au rôle, savoir: que la terre de Harnas Lamy dont la moitié a été vendue à Alfred Bernassa soit évaluée pour la partie de A. Bernassa à \$7750.00 et pour la partie d'H. Lamy à \$8450.00, que le remplacement de Keith Pratte soit noté sur le rôle avec une évaluation de \$500.00, celui d'Antonio Pratte à \$1000.00, que la terre à bois sur les Bois Camiard a été vendue à Eug. Aubry soit noté au nom de ce dernier, que Alphonse Proulx soit noté comme occupant sur le rôle et que J. Bessit comme fils de propriétaires.

Alphonse Duval

J. Forest, Sec. Trés.

Province de Québec

Municipalité de la paroisse
des Trois-Rivières

13 juin 1921

A une session spéciale du conseil de la paroisse des Trois-Rivières, tenue au lieu ordinaire de ses sessions le 13 juin 1921 à sept heures du soir à laquelle session sont présents: Monsieur le Maire Alphonse Duval, et Messieurs Armand Beaudry, Elie Girard, J. L. Lambert, Gilbert Gagnon conseillers formant le quorum sous la présidence de M. le Maire, les autres conseillers ayant été dûment notifiés tel qu'il appert par le certificat de l'honorable F. Roy.

Les procès de la dernière session sont lus et approuvés.

Il est proposé par le conseiller Gilbert Gagnon appuyé par le

conseiller J. A. Lambert que l'ordonnance récapitulative, datée des premiers jours de mai dernier, des ingénieurs Trudel et Gauthier soit approuvée, dont le montant balancé est de \$16003.57 ~~re Adopté~~. chemin de Ste Marguerite. ~~Adopté~~

Il est proposé par le conseiller Bernard Beaudry appuyé par le conseiller J. A. Lambert que Monsieur le Maire soit autorisé à procurer au surveillant des travaux de chemin de terre de par le de janvier soit en les louant ou en achetant les machines nécessaires pour faire ces travaux. ~~Adopté~~.

Il est proposé par le conseiller Bernard Beaudry appuyé par le conseiller Marie Girard et usché:

Attendu qu'un règlement portant le numéro 16 a été passé le dixième jour du mois de juin mil neuf cent vingt, ordonnant le pavage en béton du chemin du rang Sainte Marguerite;

Attendu qu'il importe de pourvoir au paiement des travaux ordonnés par le dit règlement;

1° Que le gouvernement de cette province soit prié de vouloir bien allouer à cette corporation, conformément à la loi des bons chemins, 1912, modifiée, une somme de cinquante mille piâtres (\$50 000.00) pour payer des travaux ordonnés par ledit règlement;

2° Que par la présente résolution, la corporation de cette municipalité soit engagée et tenue à payer au trésorier de cette province, à son bureau, en la cité de Québec, aux époques et de la manière que ce dernier fixera, un intérêt annuel de trois pour cent par an pendant quarante et un ans sur la somme ci-dessus

demandée;

3. Que le Maire Alphonse Duval et le Secrétaire-trésorier, J. Forest soient autorisés à signer la série No 2, de quarante et un coupons, pour constater l'obligation de cette corporation de payer au Trésorier de la Province, à son bureau, l'intérêt à trois pour cent par an pendant quarante et un ans, à partir de la date que le gouvernement désignera, sur la dite somme demandée;

4^o Que pour pourvoir au paiement desdits intérêts, une taxe annuelle spéciale de mille cinq cent piastres (\$1,500.00) équivalent à trois pour cent du montant de la dite allocation, soit par les présents imposés pour quarante et un ans sur les biens immeubles imposables de cette municipalité, laquelle taxe sera répartie et payable comme les autres taxes.

5. Que lorsque le Lieutenant-gouverneur en conseil aura approuvé la présente résolution, celle-ci ne pourra être modifiée que de son consentement.

Alphonse Duval
Maire

J. Forest
Secrétaire-trésorier

Provincie de Québec
Munisipalité de la paroisse
des Trois-Rivières

9 juillet 1921

Qu'un rehaussement régulier du ca-
rrié de la paroisse des Trois-Rivières tenu
au lieu ordinaire de ses réunions le 9 juil-
let 1921 à huit heures du soir, à laquelle session
sont présents: Monsieur le maire Alphonse
Durov, et messieurs Armand Brandy, Phi-
lippe Lambert, Gilbert Gagnon, Arment Sol-
dure, conseillers formant quorum, sous la
présidence de M. le maire,

Les procès de la dernière session sont lus et
approuvés.

~~Il est proposé par Armand Brandy, secondé par
Philippe Lambert que le compte rendu par
Philippe Lambert de la dernière session du 9
juillet 1921 soit approuvé et qu'il soit
adopté.~~ Il est proposé par Ar-

mand Brandy secondé par Philippe Lam-
bert que les comptes au 31 juin 1921 et du 30 juin
1921 de la entreprise Jackson Constructeurs & Co
soient laissés sur la table pour références à
l'ingénieur avec d'être approuvés après d'avoir
des renseignements additionnels. adopté.

Sur un avis de Bonis Bellemare, Louis Dufont et Théodore
Chamberland d'avoir à estimer le terrain pris sur
la terre de Arthur Dufont pour le chemin en cours.
Le rapport des dits évaluateurs est lu et les
terrains à cent piastres.

Proposé par Armand Brandy et secondé par
Gilbert Soldure que le dit rapport soit accepté
et que le receveur, le premier soit autorisé
à payer au dit Arthur Dufont la somme
de cent piastres pour son dit terrain. adopté.
Sur un autre des secrétaires de la convention

annuelle des services sautaires. Proposé par Amrand Beaudry secondé par Gilbert Rogron que la lettre soit prise en considération pour décision ultérieure.

Sur la démission de Joseph Chauvette comme conseiller de cette municipalité, votée aux Vieilles Forges le 13 juin 1921. Proposé par Amrand Beaudry secondé par J. G. Lambert que la démission de Joseph Chauvette conseiller de cette municipalité soit acceptée. Adopté.

Il est proposé par Amrand Beaudry secondé par Laurent Bolduc que la démission de M. Thadé Benoit comme inspecteur de voirie soit acceptée. Adopté.

Il est proposé par M. Amrand Beaudry secondé par Laurent Bolduc que M. Le man et M. Le rec. tes soient autorisés à emprunter et à signer un billet pour une somme de cinq cents piastres pour payer les comptes courants. Adopté.

Il est proposé par Amrand Beaudry secondé par Gilbert Rogron que le rec. tes. soient autorisés à payer à M. Joseph Janvier la somme de trois cent quatre vingt cinq piastres 00 cts, pour les comptes de ce dernier qui sont approuvés. Adopté.

Il est proposé par Amrand Beaudry secondé par Laurent Bolduc que le rec. tes. soit autorisée à pourvoir à M. Le man. Alphonse Davel la somme de cinquante trois piastres 00 cts pour des machineries qu'il a achetées. Adopté.

Il est proposé par Amrand Beaudry secondé par J. G. Lambert, que M. Joseph Janvier soit autorisé à acheter les tuyaux en grès nécessaires pour faire les ponts dans la route du cordou du 3^e rang

et les chemins de pont. Adopté à l'unanimité.

Il est résolu à l'unanimité sur proposition de M. Amard Parby recorde par J. Lambert, qu'une commission officielle de ce conseil soit tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil le jeudi 14 juillet 1921 à sept heures de l'après-midi, pour nommer des conseillers en remplacement de M. Joseph Channette demeurant au même lieu, et pour l'acceptation ou révision des comptes de Jackson Construction Co, devant le conseil réuni elle-même. Adopté, la séance est levée.

Alphonse Duval Maire
des Trois-Rivières

Province de Québec
Municipalité de la paroisse
des Trois-Rivières

14 juillet 1921

A une session spéciale du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, le 14 juillet 1921, à laquelle session sont présents Messrs A. Duval, maire et Messieurs J. A. Lambert, Gilbert Gagnon, Ernest Bolduc, Alvin Girard, conseillers formant le quorum sous la présidence de Monsieur le Maire cette session a été convoquée par tous les conseillers ~~pour~~ et le Maire pour nommer un conseiller en remplacement de Joseph Channette et prendre en considération les comptes de la Jackson Construction Co. Les procès-verbaux de la dernière session sont lus et approuvés; Il est proposé par le conseiller J. A. Lambert appuyé par le

conseiller Ernest Bolduc sur les
comptes pour travaux exécutés par l'en-
trepreneur Jackson Construction et Co
dans la municipalité de la paroisse des
Trois-Rivières, Co. St. Maurice, depuis
le début 1920 jusqu'au 31 Mai 1921
et depuis le début 1920 jusqu'au
30 juin 1921, sont adoptés. Adopté.

Il est proposé par le conseiller
J. A. Lambert appuyé par le conseiller
Ulric Girard que M. Joseph
Parent soit élu conseiller de cette
municipalité en remplacement
du conseiller Joseph Charvett
démissonnaire. Adopté.

Alphonse Duval Maire

J. Forest, Sec. Tris

Province de Québec
Municipalité de la paroisse
des Trois-Rivières

Je soussigné, ayant été
nommé conseiller de la dite municipalité,
fais serment que je remplirai bien et
fidèlement les devoirs de ma charge, au
meilleur de mes capacités et juge-
ment.

Ainsi que Dieu me soutiendra.
Jos. Parent.

Posé devant moi à Trois-Rivières
ce 25^e juil. 1921

J. Forest, Sec. Tris

Province de Quebec
Municipalite de la paroisse (Saint 1921
des Trois-Rivieres

A une session general
et mensuelle du conseil municipal
de la paroisse des Trois-Rivieres, tenue
au lieu ordinaire de ses sessions, le
le premier Aout 1921, a laquelle
session sont presents: Monsieur le
Maire Elphouse Duval et Messieurs
Ernest Balduc, Armand Beaudry
J. A. Lambert, Joseph Parent et M. Girard
conseillers formant le quorum,
sous la presidence de Monsieur
le maire;

Les procedes de la dernier
session sont lus et approuves.

Le Sec. Tres. donne lecture
d'une demande pour se faire debarger
d'une longueur de vingt arpents
au lieu d'aller travailler jusqu'au
chemin il arretera de travailler
a 20 arpents du chemin et le conseil
jos. Parent donne avis de motion
qui a la prochaine assemblee du
conseil il proposera un reglement
pour accorder cette demande s'il
y a lieu.

Le Sec. Tres. donne lecture de
trois comptes du montant total de
\$392.57 pour travaux faits dans la
route et le chemin de front du 3^{em}
rang et ces comptes sont approuves
sur motion du conseil Armand
Beaudry appuyee par le conseiller
jos. Parent. Adopte.

17
de Theodo
Chambeland
E. B.
J. P.

+
in date du 21
juillet dernier

to B
of

Le Sec. Trés. donne lecture d'une lettre de M^r l'ingénieur Phil. Trudel avertissant le conseil qu'il devra faire rétroger les cours d'eau entre le chaînage 186 + 21 et 99 + 00 et ailleurs et demandant à faire approuver des extras pour 2 petits ponts et il est proposé par le conseiller Armand Beaudry approuvé par le conseiller Ernest Bolduc que les demandes faites par M^r l'ingénieur soient accordées.
Adopté.

et pour de voir
le règlement
aux ouvrages
18 + 96 + 20 + 50
et 15 + 00

to B
of

Il est proposé par le conseiller Armand Beaudry approuvé par le conseiller J. N. Lambert que les comptes pour les travaux exécutés par l'entrepreneur Jackson Construction Co. depuis le début de la municipalité de la paroisse des Trois-Rivières le 20. 11. 1911, jusqu'à la fin de la même année jusqu'au 30 juin 1921 au montant de 5430.463, soient approuvés.

Il est proposé par le conseiller Joseph Parent approuvé par le conseiller Armand Beaudry que Monsieur Frédéric Betty inspecteur soit autorisé à faire faire les fossés demandés par M^r l'ingénieur Trudel.

Il est proposé par le conseiller J. N. Lambert approuvé par le conseiller Jos. Parent que Monsieur le conseiller Armand Beaudry soit autorisé à faire réparer le chemin de front des deuxième

rang

Il est proposé par le conseiller A. Beaudry appuyé par le conseiller Ernest Bolduc que le compte de H. Clouffe de \$5.00 soit accepté.

Le conseiller Joseph Parent d'avis de motion qu'à la prochaine session régulière du conseil du 6 sept. prochain il proposera d'adoption d'un règlement mettant tous les chemins entretenus de chemins pour les saisons d'hiver sous le contrôle du conseil et entretenu par le conseil.

Ernest Bolduc pro-maire
J. Forest, Sec. Trés.

Provincial de Québec
Municipalité de la paroisse
des Trois-Rivières

12 Août 1921

À une session spéciale du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue au lieu ordinaire de ses sessions le 12 Août 1921 à sept heures du soir, à laquelle session sont présents Monsieur Alphonse Duval Maire Ernest Bolduc pro-maire, Mes J. P. Lambert, Armand Beaudry, Marie Guindé, Joseph Parent et Gilbert Jagnon conseillers formant le quorum sous la présidence de M. E. Bolduc pro-maire — cette session a été convoquée par le Sec. Trés. pour approuver les comptes de la facton. Couss. Co jusqu'au 31 juillet, prendre en considération sa demande de emprunt d'argent, pour passer une résolution pour l'allocation de \$30,000.00 et à propos de la distribution de D. Blais

Les procès de la dernière session
sont lus et approuvés;

Il est proposé par le conseiller
Armand Beaudry appuyé par le conseiller
J. H. Lambert et résolu.

Attendu qu'un règlement portant le numéro
16 a été passé le dixième jour du mois de juin
mil neuf cent vingt, ordonnant le pavage
en béton du chemin du rang Ste Margue-
ritte;

Attendu qu'il importe de pourvoir au
paiement des travaux ordonnés par le dit
règlement;

1. Que le gouvernement de cette Province
soit prié de vouloir bien allouer à cette
corporation, conformément à la loi des bons
chemins, 1912, modifiée, une somme de trente
mille piastres (\$30000.00) pour payer des
travaux ordonnés par le dit règlement;

2. Que par la présente résolution, la
corporation de cette municipalité soit
engagée et tenue à payer au trésorier de
cette province, à son bureau en la cité
de Québec, aux époques et de la manière
que ce dernier fixera, un intérêt annuel
de trois pour cent par an pendant qua-
rante et un ans sur la somme ci-dessus
demandée;

3^o Que le Maire Alphonse Duval
et le secrétaire-trésorier J. Forest
soient autorisés à signer la série no 3,
de quarante et un coupons, pour constater
l'obligation de cette corporation de payer
au trésorier de cette province, à son bureau,
l'intérêt à trois pour cent par an pendant
quarante et un ans, à partir de la date que
le gouvernement désignera, sur la dite

somme demandée;

4° Que pour pourvoir au paiement desdits intérêts une taxe annuelle spéciale de neuf cent piastres (\$900.00), équivalant à trois pour cent du montant de la dite allocation, soit payé les biens immeubles imposables de cette municipalité, laquelle taxe sera répartie et payable comme les autres taxes.

5° Que lorsque le lieutenant-gouverneur en conseil aura approuvé la présente résolution, cette dernière ne pourra être modifiée qu'avec son consentement.

Ernest Bolduc Pré-Maire

R. Forest, Secrétaire Trésorier

Il est proposé par le conseiller Amance Beaudry appuyé par le conseiller Alvin Girard que le coût des travaux exécutés par l'entrepreneur Jackson Construction et Co dans la paroisse des Trois Rivières, comté St. Maurice, depuis le début 1920, jusqu'au 31 juillet 1921 ainsi que les factures du dit entrepreneur s'élève pour le mois de juin de \$5,4304.63 et d'autre pour le mois de juillet de \$22538.13 soient approuvés. Adopté.

Le conseil prend en considération la demande de l'entrepreneur Jackson Construction Co pour que le conseil emprunte l'argent pour finir les travaux du chemin de Ste Marguerite en attendant d'avoir l'argent du gouvernement, et il est proposé par le conseiller J. B. Lambert appuyé par le conseiller Alvin Girard que le

+ les présentes impôts pour garantir et en ans sur

E B
J. F.

*
de 46842.44

E B
J. F.

conseil consent à emprunter l'argent nécessaire pour finir le chemin de Ste Margueritte, pourvu que l'entrepreneur en paie l'intérêt pendant six mois après que le chemin sera mesuré et accepté par le conseil et le gouvernement, et pourvu que le gouvernement de la Province de Québec garantisse le dit conseil du paiement de l'argent emprunté et que le sec. Trés. soit autorisé à envoyer une copie de la présente résolution à l'honorable ministre de la Guerre pour lui demander que le gouvernement garantisse le paiement de la somme empruntée qui sera approximativement de ~~\$25000.00~~ de \$25000.00 à \$30000.00. Adopté.

Le conseil prend en considération la question du Syndic Bonat Blais, et vu qu'il n'est pas qualifié pour occuper cette charge, il est proposé par le conseiller Armand Beaudry approuvé par le conseiller J. P. Parent que le Syndic Bonat Blais soit destitué et que Stevie Beaudry soit nommé pour le remplacer. Adopté.

Ernest Paloue

of Forest, sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières 6 Sept. 1922

A une session générale et mensuelle du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières tenue au lieu ordinaire de ses sessions mardi le 6 septembre, lundi étant fête légale à sept heures du soir, à laquelle session sont présents: Messieurs J. A. Lambert, Armand Beaudry, Joseph Parent, Ernest Bolduc, Ulric Girard, conseillers formant le quorum sous la présidence de Monsieur Ernest Bolduc, pro-maire en l'absence du Maire;

Ces procès de la dernière session sont lus et approuvés.

Le Sec. Tris. donne lecture d'une requête signée par J. Bte Charette, Ernest Tabante et autres demandant la nomination d'un surintendant spécial pour verbaliser un cours d'eau qui fait de la tère de Ludger Charbonneau et se rend jusqu'au cordon, et il est proposé par le conseiller Armand Beaudry appuyé par le conseiller Ulric Girard que Monsieur Eugène Aubrey, fils, soit nommé surintendant spécial pour agir sur cette requête et faire rapport ou dresser procès-verbal pour la prochaine session du conseil. Adopté.

Le Sec. Tris. donne lecture de la lettre de l'honorable ministre de la voirie informant le conseil qu'il permet de finir le chemin de Ste Margueritte et qu'il remboursera le conseil en 1924.

Le sec. Trés. donne lecture d'un compte de M^r Stamidas Plauffe inspecteur de voirie du 1^{er} rang che montant de \$318.50 pour travaux fait dans la route et chemin de front che premier rang, et il est proposé par le conseiller J. A. Lambert appuyé par le conseiller Jos. Parent que ce compte soit accepté et le sec. Trés. soit autorisé à payer ce compte, et pour ce que le conseil approuve une somme de (\$350) pour payer ce compte et finira le tout du premier rang et que le Maire et le sec. Trés. ~~soient autorisés~~ soient autorisés à signer un billet che montant de \$350.00.

Adopté.

Il est proposé par le conseiller Amund Beaudry, appuyé par le conseiller J. A. Lambert que le compte de l'entrepreneur Jackson Construction Co pour le mois d. Août 1921 pour travaux faits sur le chemin de Ste Marguerite au montant de \$1190.73 soit approuvé. Adopté.

Le compte de M^r Jos. S. Janvier au montant de \$16.00 est approuvé et le sec. Trés. autorisé à le payer.

Le conseil prend en considération la demande de M^r Théo. Chamberlain et après avoir entendu les intéressés cette demande n'est pas accordée.

Le conseil prend en considération l'avis de motion de M^r Jos. Parent pour mettre sous l'entretien de tous les chemins d'hiver à la charge de la cité municipale, et il est proposé par le conseiller Joseph Parent qu'il soit adopté.

soit statué et réglé par règlement du conseil que ~~tout~~ l'entretien des chemins de tous les chemins d'hiver soit à la charge de la dite municipalité et payé par taxes prélevées sur tous les biens fonds de la dite municipalité, et comme le conseiller Joseph Paurt n'a pas de secondaire et que tous les autres conseillers sont contre ce règlement et il n'est pas adopté.

Il est proposé par le conseiller Armand Beaudry appuyé par le conseiller Alric Girard que M. Ernest Bolduc soit autorisé à faire faire le redressement des cours d'eau d. St. Girard près du chemin de Ste Marguerite. Adopté.

Il est proposé par le conseiller Armand Beaudry appuyé par le conseiller Alric Girard que les travaux extras de mur le long du chemin de Ste Marguerite vis-à-vis la terre de Noel Sevasson fait ou à faire par Jackson Construction Co soient approuvés.

Et vu que les travaux de construction du chemin de Ste Marguerite est à peu près fini il est proposé par le conseiller Armand Beaudry appuyé par le conseiller Jos. Paurt que M. F. A. Gravel soit nommé de ses services comme surveillant de ce chemin et discontinuer cette surveillance.

Olephouse Duval
Maire

J. Paurt Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité de la
paroisse des Trois-Rivières

9 Oct. 1921

A une session générale et mensuelle du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, le mardi le trois Octobre 1921 à sept heures de l'après-midi, à laquelle session sont présents: Messieurs H. Duval, Maire, et M. Armand Beaudry, J. N. Lambert, Gilbert Gagnon, Albin Giguère, Ernest Bolduc et J. J. Parents, conseillers formant le quorum sous la présidence de M. le Maire.

Les procès de la dernière session sont lus et approuvés.

Le secrétaire-trésorier donne lecture de la facture de l'entrepreneur Jackson Construction Co. pour travaux exécutés dans la paroisse des Trois-Rivières, rang Ste Marguerite, comté de St. Maurice depuis le début 1920 jusqu'au 15 septembre 1921, facture finale et récapitulative au montant de \$114018.38 ainsi que l'estimation finale produit par l'ingénieur Philippe Tardel pour le gouvernement au même montant de \$114018.38 et il est proposé par le conseiller Armand Beaudry appuyé par le conseiller J. N. Lambert que cette facture et estimation finale soient approuvées. Adopté.

Il est proposé par le conseiller Armand Beaudry appuyé par le conseiller Ernest Bolduc que le conseil emprunte la somme de dix huit

mille soixante seize piastres et soixante-neuf centes pour payer la balance du coût des travaux de confections du chemin du rang de St. Marguerite à l'entrepreneur The Jackson Construction Co, l'entrepreneur devant payer six mois d'intérêt, en attendant de recevoir ce montant du gouvernement, cette somme pourra être empruntée des banques ou des particuliers et que Monsieur le Maire et secrétaire trésorier soient autorisés à négocier cet emprunt et à signer le ou les billets nécessaires à cette fin. Adopté.

Le sec. Prés. donne lecture du compte de M. F. K. Gagnon au montant de \$489.50 pour le coût de la surveillance du chemin de St. Marguerite et il est proposé par le conseiller Armand Beaudry appuyé par le conseiller J. P. Lambert que ce compte soit accepté. Adopté.

Le me. lettre de Dorat Blais et de Arthur Lampron demandant au conseil de faire avis l'inspecteur de cours d'eau S. Beaudry pour faire rendre le cours d'eau entre les nos 248 et 249, et il est proposé par le conseiller Armand Beaudry que cette lettre reste sans considération et il est proposé en amendement par le conseiller Joseph Parent appuyé par le conseiller Ernest Bolduc que le syndic ou inspecteur de cours d'eau S. Beaudry soit notifié d'avoir à faire rendre ce cours d'eau et les autres conseillers J. P. Lambert, G. Gagnon et M. Girard sont pour l'amendement qui est adopté. Adopté.

~~essayer~~
A. D.
G. F.

Sur une lettre du F. Housier secrétaire de l'Union des municipalités invitant la dite municipalité de la paroisse des Trois Rivières à faire partie de cette union et le conseil décide de ne pas faire partie de cette union pour le moment.

Sur le compte de fas. E. Janvier pour travaux fait dans la route et chemin de front du 3^{ème} rang du montant de \$48.00 et ce compte est accepté.

Sur les compte de P. A. Gagnier de \$12.00 de M. P. Brisson de \$8.00 et de H. Plouffe de \$44.25 et ces comptes sont approuvés.

M. Josephat Leharvetté des qu'il ne peut pas continuer d'exercer sa place de syndic du cours d'eau Lapinière et il est proposé par le conseiller Armand Beaudry approuvé par le conseiller J. A. Lambert que M. O. Sabouré soit nommé pour le remplacer. Adopté.

Sur un compte de C. Bolduc de \$90.70 pour travaux faits dans la route à Bureau et redressement du cours d'eau près du chemin de Ste Marguerite et ce compte est approuvé. Adopté.

Et il est réglé et statué par règlement du conseil sur motion du conseiller Armand Beaudry approuvé par le conseiller J. A. Lambert que la taxe de cette année pour l'année 1921-22 soit de cinquante centimes par cent piastres pour payer les intérêts sur le coût des travaux du chemin de Ste Marguerite, l'entretien des chemins

sous le contrôle de la dite municipalité, le
 salaire du secrétaire trésorier, le fonds des
 lotissements des fusés etc. et que le secrétaire tré-
 sorer soit autorisé à préparer le rôle de
 perception pour la dite taxe. Adopté.

Alphonse Duval Maire
 J. Forest Sec. Trés.

Il est proposé par le conseiller Armand
 Beaudry appuyé par le conseiller Joseph
 Paré au M^e 100. S. janvier soit
 nommé inspecteur de voirie pour la
 route et le chemin de front soit de 3^e rang
 rang

Les sessions du conseil auront lieu
 à l'avenir à une heure de l'après-midi

Alphonse Duval Maire
 J. Forest, ~~Sec.~~ Trés.

Province de Québec
 Municipalité de la paroisse
 des Trois Rivières

8 Nov. 1921

À une session générale et mensuelle
 du conseil municipal de la paroisse des
 Trois Rivières, tenue au lieu ordinaire
 de ses sessions mardi le 8 Novembre
 1921 à une heure de l'après-midi à
 laquelle session sont présents: Monsieur
 Alphonse Duval, Maire, et Mrs. Ernest
 Bolduc, Armand Beaudry, Joseph Paré
 et Gilbert Gagnon, conseillers formant
 le quorum sous la présidence de Mon-
 sieur le maire:

Les procès de la dernière session

sont lus et approuvés.

Sur les comptes suivants, savoir :
 un de J. E. Jannin de \$16.25, un de
 W. Larivière H. Plouffe de 21.50, un de
 W. Lefebvre \$4.90, un de J. G. Milet
 de \$20.90 et un autre du même de \$8.90
 et ces comptes sont approuvés et le
 Sec. Trés. autorisé à les payer.

Le Sec. Trés. donne lecture de la
 démission du Syndic de Steurs du 4^{es}
 Beaudry, pour cause de maladie,
 et il est proposé par le conseiller Armand
 Beaudry appuyé par le conseiller
 Gilbert Gagnon que cette démission
 soit acceptée, le conseiller J. P. Parent
 est dissident ne voulant pas accepter
 cette démission.

Le Sec. Trés. donne lecture de la
 démission de M. F. Marie Girard comme
 conseiller, et cette démission sera prise
 en considération à la prochaine session
 du conseil sur motion du conseiller
 A. Beaudry appuyé par le conseiller
 G. Gagnon.

Sur une lettre de F. Union des Muni-
 cipalités invitant la dite municipalité
 à faire partie de cette union et cette
 lettre est laissée sur la table.

Le Sec. Trés. donne lecture d'une
 lettre des avocats Duplessis et Langlois
 notifiant le conseil de faire réparer le chemin
 vis-à-vis de M. Jean Labonte; si non, il
 y aura des procédures de prise et le
 conseil décide de laisser cette lettre
 sans réponse.

~~Le conseiller Armand Beaudry donne
 avis de motion pour la prochaine session~~

~~du conseil qui aura lieu le 5 Dec. prochain
il proposera un règlement aux fins
d'amander~~

Le conseiller Armand Beaudry donne avis de motion qui à la session du conseil qui aura lieu le 5 Dec. prochain il proposera un règlement amendant les or. amendant les règlements déjà existant pour que tous les chemins soient à l'avenir à la charge des particuliers pour les chemins de front et à la charge des arondissement pour les route, le tout tel qu'il existait avant la passation des règlements mettant l'entretien des chemins à la charge de la dite municipalité.

Le secrétaire donne lecture suivante de son rapport relatif aux dépenses pour améliorations permanentes et entretien ordinaire des chemins de terre, pendant l'année mil neuf cent vingt et un du montant de mille six cent dix neuf piastres et soixante dix neuf centens

sur proposition du conseiller Armand Beaudry approuvé par le conseiller Gilbert Gagnon il est résolu ce qui suit: Le présent rapport, tel que lu par le secrétaire-trésorier, est approuvé et le conseil se déclare satisfait des travaux faits pour le coût total de \$ 1619.⁴⁹ montant des dépenses encourues pour améliorations permanentes et entretien ordinaire.

Le conseil procede a la vente de ses chemins pour la saison de l'hiver de 1921-22, aux mêmes conditions que les années passées et donne le résultat suivant savoir :

Route du Petit village adjugée à Hubert Bolduc ^{receit} pour \$ 30.00
 " de la Baubière " à Arthur Bellemare ^{payé} 30.00
 " du 1^{er} rang " à Alfred Goulois ^{payé} 54.00
 " " 2^{ème} " " à Truffe Raymond ^{payé} 70.00
 " " 3^{ème} " " pas vendue
 " " 4^{ème} " " à Doëthe Lord ^{payé} 17.00

Chemin de front du 2^{ème} rang à partir de J. Bte Charette exclusivement jusqu'à chez Lézire Côté inclusivement à distance des lots de M^r William Lefebvre adjugé à William Lefebvre ^{payé} pour \$ 80.00

Le chemin de front du 3^{ème} rang à partir du lot no 256 inclusivement à aller jusqu'à ^{Bouchault} 258 inclusivement à distance du lot no 262 ^{payé} à Theo Chamberland ^{payé} \$ 100.00
 et la séance est levée

Alphonse Duval Maire
 J. Forest, Sec. Trés.

Province de Québec

Municipalité de la paroisse

5 Dec. 1921

des Trois-Rivières

A une session générale et mensuelle du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, lundi le cinq Décembre 1921 à une heure de l'après-midi, à laquelle session sont présents: Monsieur le Maire Alphonse Duval et Messrs. Joseph Parent, Ernest Bolduc et Bernard Beaudry conseillers formant le quorum sous la présidence de Monsieur le Maire

Les procedes de la derniere session ~~font~~
lus et approuvés.

Le Sec. Trés. donne lecture des factures
du departement de la voirie et salaires et
location d'outillage et il est propose par
le conseiller Bernard Beaudry approuvé
par le conseiller Ernest Bolduc que ces
factures soient approuvées.

Le Sec. Trés. donne lecture du
proces-verbal d' Eugene Aubrey dressant
un proces-verbal pour le cours d'eau
se déchargeant dans la riviere Milet trou-
vant les lots nos 198, 199, 200, 201, 202, 203,
204, 205, 206 etc et sur ce il n'y a
aucune plainte. Il est propose par le
conseiller Bernard Beaudry approuvé
par le conseiller Joseph Parrot que
ce proces-verbal soit homologué sans
amendement.

Le compte de M. l'inspecteur agraire
Ed. Drouin de \$2.00 pour frais et visite
pour cloture de ligne entre St. Savoir et
St. Betty et ce compte est accepté et
le sec. Trés. autorise à le charger à
St. Savoir qui est en défaut.

Sur une lettre de L. Union des
Municipalites et résolutions qui elle a
adopté.

Sur le compte de Jos. Camirand
contre Ed. Drouin \$8.52 et contre Benj. Martin
de 0.25 pour frais faits dans le cours d'eau
des Usulins et ce compte est approuvé
et le sec. Trés. autorise à le payer et le
charger à qui de droit.

Il est statué réglé et statué par
reglement du conseil sur motions du
conseiller Bernard Beaudry, con-

Avis public est, par les présentes, donné que le conseil, à sa session du cinq Décembre prochain à une heure de 1^{re} après-midi, passera s'il y a lieu, un règlement pour annuler le règlement qui mettaient les chemins sous le contrôle de la dite municipalité, le conseil A. Beaudry a donné un avis de motion en ce sens pour passer un règlement à cet effet.
 Donné aux Trois-Rivières ce 14 Novembre 1921.

J. Furst

Sec. - Trés.

Il est proposé par le conseiller Armand Beaudry appuyé par le conseiller Ernest Bolduc que le sec. Trés. soit engagé pour un an aux mêmes prix et conditions que l'an dernier.
 Adopté.

Alphonse Duval Maire
J. Furst Sec. Trés.

Province de Québec
 Municipalité de la
 paroisse des Trois-Rivières

A une session générale et mensuelle du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue au lieu ordinaire de ses séances le 3 janvier 1922, le 2 étant fête légale à une heure de l'après-midi, à laquelle session tout présents: Mous. A. Duval maire et Mss. J. A. Lambert G. Gagnon et Ernest Bolduc, conseillers formant le quorum, sous la présidence de

Province de Quebec
Municipalité de la paroisse
Des Trois-Rivières,

Avis public est par les présentes, donné que le conseil à sa dernière session du mois de Décembre courant a passé un règlement pour abroger le règlement mettant tous les chemins sous le contrôle de la dite municipalité et entretenus par elle, à l'avenir les chemins seront entretenus par ceux qui les entretenaient et de la même manière.

Donné aux Trois-Rivières ce 31 Décembre 1921.

J. Forest

Sec. - Trés.

J. Forest Sec. Trés.

Il est proposé par le conseiller Armand Beaudry appuyé par le conseiller Ernest Bolduc que le sec. Trés. soit engagé pour un an aux mêmes prix et conditions que l'an dernier.
Adopté.

Alphonse Duval Maire
J. Forest Sec. Trés.

Province de Quebec
Municipalité de la
Paroisse des Trois-Rivières

A une session générale et mensuelle du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue au lieu ordinaire de ses séances le 3 janvier 1922, le 2 étant fête légale à une heure de l'après-midi, à laquelle session sont présents: Mous. A. Duval maire et Mss. J. A. Lambert G. Gagnon et Ernest Bolduc, conseillers formant le quorum, sous la présidence de

formement à son avis de motion, appuyé par le conseiller Ernest Bolduc que tous les ~~autres~~ règlements mettant les chemins sous le contrôle du conseil de la municipalité de la ^{city} paroisse soient annulés et abrogés, et que ces chemins se soient à l'avenir à la charge des particuliers, comme ils étaient avant la possession de ces règlements & l'entretien du chemin en béton du rang Ste Marguerite sera à la charge de ce rang. Adopté.

Alphonse Duval Maire
 J. Forest Sec. Trés.

Il est proposé par le conseiller Amédée Beaudry appuyé par le conseiller Ernest Bolduc que le sec. Trés. soit engagé pour un an aux mêmes prix et conditions que l'an dernier. Adopté.

Alphonse Duval Maire
 J. Forest Sec. Trés.

Province de Québec
 Municipalité de la
 paroisse des Trois-Rivières

À une session générale et mensuelle du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue au lieu ordinaire de ses séances le 3 janvier 1922, le 2 étant fête légale à une heure de l'après-midi, à laquelle session sont présents: Mous. A. Duval maire et Mss. J. A. Lambert G. Gagnon et Ernest Bolduc, conseillers pourant le ~~gouvernement~~, sous la présidence de

M. le Maire

Les procès de la dernière session sont lus et approuvés.

Le Sec. - Trésorier donne lecture de la démission du conseiller Armand Beaudry, et il est proposé par le conseiller J. H. Lambert approuvé par le conseiller Ernest Bolduc que cette démission soit acceptée.

Et tous les conseillers présents conviennent d'une session spéciale pour remplacer ce conseiller, lundi prochain le 9 janvier à une heure de l'après-midi.

Alphonse Duval Maire
E. Forest, Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité de la
Paroisse des Trois Rivières

9 Jan. 1922

A une session spéciale du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue au lieu ordinaire de ses sessions lundi le neuf janvier mil neuf cent vingt deux à une heure de l'après-midi à laquelle session sont présents: Monsieur le Maire Alphonse Duval et Mes. Ernest Bolduc, J. H. Lambert et Gillert Bolduc Gagnon conseillers formant le quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, M. Jos. Parent

ayant été notifié, tel qu'il appert par l'avis
qu'il lui a été signifié.

Les procès de la dernière session
sont lus et approuvés.

Il est proposé par le conseiller J. H.
Foumbert appuyé par le conseiller
Gilbert Gagnon que M^r Lavier
Girard, cultivateur de la dite paroisse
soit nommé conseiller de cette
municipalité en remplacement du
conseiller Armand Beaudry.
Adopté.

Alphonse Duval Maire
G. Forest, Sec. V. B.

Province de Québec
Municipalité de la Paroisse
des Trois Rivières

A une assemblée des électeurs municipaux de la paroisse des Trois Rivières tenue à la salle publique de l'école St Marguerite mercredi le onze janvier dix-neuf cent vingt deux à dix heures de l'avant midi conformément à l'avis public donné à cet effet afin de procéder à l'élection de trois conseillers pour la dite municipalité tenue sous la présidence de J. Forest secrétaire trésorier.

Le président requiert les électeurs présents de proposer les personnes qu'ils veulent élire à ces charges.

Il est proposé par M. Parent Edmond Drouin par M. Fabrice Ernest Bolduc Albert Girard et Ovide Sayer que Mr. Omer Lussseau cultivateur Eugène Aubry cultivateur et Joseph Ducharme cultivateur tous trois de la paroisse des Trois Rivières soient nommés conseillers de cette municipalité.

Et deux heures s'étant écoulées et n'ayant pas eu d'autres propositions de candidats de proposer, se proclame Messieurs Omer Lussseau, Eugène Aubry, fils et Joseph Ducharme ~~sont~~ élus conseillers de la paroisse des Trois Rivières.

Ste Marguerite des Trois Rivières 11 janvier 1922
J. Forest président.

Municipalité Paroisse de
Trois-Rivières

Je soussigné, propose
et recommande que M. M. Honore
Levasseur, cultivateur, Joseph
Ducharme, cultivateur et
Eugene Aubry, cultivateur
tous trois de la paroisse de
Trois-Rivières, soient nommés
conseillers de cette muni-
cipalité.

Jos. Parent.
Edouard Desrosiers
Jos. E. Bance

Ernest Bolduc
Albert Girard
Orville Payeur.

at
Municipalité

Province de Québec
Municipalité de la paroisse
des Trois-Rivières

Je soussigné, ayant été
dûment élu conseiller de la dite commu-
nauté, fais serment que je remplirai
bien et fidèlement les devoirs de ma
charge au meilleur de mes capacités et
jugements.

Prouvé par Dieu en ce jour et aidé
Omer Levasseur

Assermenté devant moi à Trois-Rivières
ce 25 Janvier 1922.

J. Forest, notaire

Province de Québec
Municipalité de la Paroisse 6 Fév. 1922
des Trois-Rivières

A une session générale et mensuelle du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue au lieu ordinaire de ses sessions le 6 Février 1922, à une heure de l'après-midi, à laquelle session sont présents: Monsieur le Maire Alphonse Duval et Mrs. Jos. Parent, J. A. Lambert et Omer Levesque, conseillers formant le quorum sous la présidence de Monsieur le Maire:

Les procès-verbaux de la dernière session sont lus et approuvés.

Le Sec. Tris. donne lecture de son rapport pour l'année finissant le 31 Décembre 1921, et ce rapport est accepté.

Le Secrétaire Tris. donne lecture de la démission de Mrs. Jos. Ducharme et Eugène Aubry comme conseillers et ces démissions sont acceptées sur motion du conseiller Jos. Parent appuyée par J. A. Lambert.
Adopté.

Le Sec. Tris. donne lecture du compte du Secrétaire d'élection Louis Lavoie du montant de \$6.00 et ce compte est accepté et le Sec. Tris. autorisé à le payer.

Alphonse Duval Maire

J. Parent, Sec. Tris.

Province de Québec
Municipalité de la paroisse 6 Mars 1922
des Trois-Rivières

A une session
générale et mensuelle du conseil mun-
icipal de la paroisse des Trois-Rivières
tenue au lieu ordinaire de ses sessions
lundi le 6 Mars 1922, à une heure
de l'après-midi, à laquelle session
sont présents: Monsieur H. Duval
maire et Mes. Omer Levasseur,
Jos. Parent, et J. A. Lambert
conseillers formant le quorum ~~son~~
la présidence de Monsieur le Maire.
Les procès de la dernière session
sont lus et approuvés.

Le Sec. Près. donne lecture d'une
requête d'Henri Girard demandant à
faire ~~annuler~~ le procès-verbal de M.
Jos. Parent dans la partie du deuxième
rang et que tous les terrains compris dans
ce procès-verbal soient inclus dans le
procès-verbal de M. Alphonse Duval,
comme et de la même manière que ce
dernier procès-verbal existait avant qu'il
fut annullé par le procès-verbal de
M. Jos. Parent et le conseiller Joseph
Parent donne avis de motion qu'à la
prochaine session du conseil il pro-
posera un règlement le 7 Avril
prochain, il proposera un règlement
à cet effet conformément à cette requête

Il est proposé par le conseiller
Omer Levasseur appuyé par le conseiller
Joseph Parent que Mes. Médéric Pothier,
Eugène Aubry et Albert Girard fils soient
nommés conseillers de cette municipalité.

en remplacement des conseillers Eugène Aubry, Olivier Girard et J. Ducharme.
 Adopté.

Le Maire soumet au conseil la lettre circulaire du département du ministère de la voirie

Alphonse Duval Maire
 J. Forest, Sec. Trés.

Je soussigné, ayant été nommé comme conseiller de la paroisse des Trois-Rivières fais serment que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge, et ce, au meilleur de mes capacités et jugement.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Angèle Aubry

Assermenté devant moi ce 28 May
 1922
 J. Forest, Sec. Trés.

Je soussigné, ayant été nommé comme conseiller de cette municipalité, fais serment que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge au meilleur de mes capacités et jugement.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Albert Girard

Assermenté devant moi ce 1 Avril 1922

J. Forest, Sec. Trés.

Je soussigné, ayant été nommé conseiller de cette municipalité, fais serment que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge au meilleur de mes capacités et jugement.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Medicine Pothier

Assermenté devant moi ce 1 Avril 1922

J. Forest, Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité de la paroisse 3 Avril 1922
Des Trois-Rivières

A une session générale et mensuelle du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, à laquelle session tenue au lieu ordinaire de ses sessions, lundi le trois avril 1922, à laquelle session sont présents: Monsieur Alphonse Duval, Maire, M. Omer Levasseur, Médéric Pothier, Eugène Kirby, Joseph Parent et J. A. Lambert ——— formant le quorum sous la présidence de Monsieur le Maire;

Les procès de la dernière session sont lus et approuvés.

Le conseil prend en considération la demande de M. Henri Girard et le conseil Joseph Parent propose que cette demande soit accordée et comme aucun conseiller seconde cette motion elle est ~~pas~~ ~~est~~ renversée par tous les autres conseillers.

Le sec. Trés. donne lecture d'un compte de \$489.54 due au conseil du comté de St. Maurice dont \$363.29 pour rôles 1921 et 126.25 pour aliéné frs. Marchand et ce compte est accepté et le sec. Trés. autorisé à le payer.

Le Sec. Trés. donne lecture d'un compte de \$60.00 de M. Hép - St. Pierre pour entretien de la trouée sur le fleuve, et ce compte est accepté et le sec. Trés. autorisé à l'envoyer au conseil de Comté.

Il est proposé par le conseiller J. A. Lambert appuyé par le conseiller J. H. Lambert, que le conseil demande au

Daniel Hardi
inclut dans le
compte de l'an

conseil de la cité des Trois-Rivières de bien vouloir faire leur chemin qui aboutit au chemin du rang Ste Marguerite, car ce chemin dans les limites de la ville est dans un très mauvais état, et un peu la paroisse des Trois-Rivières a fait de grands sacrifices pour faire le chemin de Ste Marguerite, il ne serait pas juste que la cité des Trois-Rivières fasse son chemin de Ste rue Ste Marguerite sur ce chemin du rang Ste Marguerite. Adopté.

Il est proposé par le conseiller Médard Pothier appuyé par le conseiller Omer Chevasson que ce conseil s'adresse au ministre de la voirie pour lui demander qu'il mette sur la route nationale, un autre produit, car ce qu'il y a est très glissant et très dangereux pour les chevaux. Adopté.

Il est proposé par le conseiller J. A. Lambert appuyé par le conseiller Jos. Parent que le conseil accorde pour la saison d'été, pour l'entretien des chemins de terre, une somme de quatre cent piastres qui devra être dépensée comme suit: dans toutes les routes de la dite paroisse.

Il est proposé par le conseiller Jos. Parent appuyé par le conseiller J. P. Lambert que M. Jos. S. Janvier soit nommé Syndic pour le cours d'eau verbalisé par Basile Aubry 1813 ou 1814.

Monsieur Jos. S. Janvier demande la nomination d'un surintendant spécial pour verbaliser le dit cours d'eau verbalisé par Basile Aubry pendant le ~~en~~ 1813 ou 1814, vu que la répartition des travaux

est pas juste, telle qu'elle est et il est
proposé par le conseiller Omer Sevasson
appuyé par le conseiller Médéric Pothier
que Mr Zéphirin Ratto soit nommé
surintendant spécial pour verbaliser
le dit cours d'eau et annuler le dit
procès verbal.

Il est proposé par le conseiller J. A.
Lambert appuyé par le conseiller J.
Parent que Mr Omer Sevasson soit
nommé pro-maire de cette communi-
sauté. Adopté.

Il est proposé par le conseiller Médéric
Pothier appuyé par le conseiller Eugène
Aubrey que les sessions du conseil
aillent lieu à l'avenir à sept heures
du soir jusqu'à nouvelle ordre.
Adopté.

Alphonse Duval Maire
J. Forest, Sec. M. P.

Province de Québec
Municipalité de la
Paroisse des Trois Rivières. 11 Mai 1922

A une session générale et
annuelle du conseil municipal de
la paroisse des Trois Rivières, tenue
au lieu ordinaire de ses sessions, le pre-
mier Mai 1922 à sept heures du
soir, à laquelle session sont présents:
Messieurs le Maire Alphonse Duval, et
Messieurs Joseph Parent, J. A. Lambert
Médéric Pothier, Albert Girard, Omer
Sevasson et Eugène Aubrey
conseillers formant le quorum

Lambert J. A. 31 ans maire de la paroisse des Trois Rivières

sous la présidence de Monsieur le Maire :

Les procès de la dernière session sont lus et approuvés.

Le Sec. Trés. donne lecture de 2 comptes pour l'entretien de la route du ^{3^{ème}} group au montant de \$ 69.63 et d'un compte au montant de \$ 4.00 pour l'entretien du chemin d'hiver de Forsell et Sobinet et ces comptes sont acceptés et le Sec. Trés. autorisé à les payer et les charger à qui de droit.

Le Sec. Trés. donne lecture de 2 comptes un de M^r W. Lefebvre de \$ 33.20 pour entretien chemin d'hiver 2^{ème} group de chez P. Bote ci et Blouff et l'autre de \$ 8.40 pour chemin de Ste Marguerite de M^s. Poiré et Heide Dupont ces comptes sont approuvés et le Sec. Trés. autorisé à les payer et les charger à qui de droit.

Le Sec. Trés. donne lecture de la démission de M^r J^s. Camirand comme syndic de cours et par et il est proposé par le conseiller Joseph Parent — appuyé par le conseiller Omer Sevasson que Monsieur Verreisse Clautier soit nommé syndic pour le remplacer.

Le S^r Camirand demande \$ 25.00 à être pris sur le montant voté pour amélioration des chemins routes pour la route du Petit Village et cette demande est renvoyé à plus tard pour considération.

Il est proposé par le conseiller Joseph Parent appuyé par le conseiller J. H. Lambert que Monsieur

Désire Goubeau soit nommé syndic pour le cours d'eau Lafontaine et qu'il fasse faire les travaux ordonnés par le procès-verbal registrant ce cours d'eau.

Il est proposé par le conseiller J. Parent appuyé par le conseiller J. H. Lambert que M. Pelletier Dore et fils soit nommé inspecteur de voirie pour le chemin de front du 2^e rang et sur la même proposition que M. J. S. Jannin soit autorisé à faire diviser la route du 3^e rang.

Il est proposé par le conseiller Joseph Parent appuyé par le conseiller J. H. Lambert que Monsieur le Maire M. Duval soit autorisé à signer un acte de vente par M. Dupont à la dite Corporation pour l'élargissement et le redressement du chemin de Ste Margueritte vis-à-vis sa propriété.

Alphonse Duval Maire
J. Forest, Sec. Tris

Province de Québec } 4 juin 1922
Municipalité de la }
paroisse des Trois-Rivières }

À une session générale et mensuelle du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue à la salle publique de Ste. Margueritte, lundi le 4^e juin 1922 à sept heures du soir à laquelle se sont présentés: Messieurs

Alphonse Dunal, Maire & Messieurs
 Jos. Parent, Eugène Aubry, Albert
~~Alphonse~~ Girard, Camille Guottem et
 Médéric Pothier conseillers formant le
 conseil sous la présidence de Mon-
 sieur le Maire:

Les procès-verbaux de la dernière session
 sont lus et approuvés.

Le conseil procède à la révision
 du rôle d'évaluation et Monsieur St.
 Bisson demande à être baissé à \$800.00
 pour son emplacement et il est proposé
 par le conseiller Jos. Parent appuyé
 par le conseiller Eugène Aubry que
 cette demande soit accordée. Aussi
 que la demande de M. Alfred Paillet
 soit accordée mettant l'évaluation
 de sa terre qui il a achetée de E. Gu-
 crony à \$200.00 et la demande de
 M. Pierre Lemaire est aussi accordée
 son évaluation sera de \$4500.00

Le sec. Trés. donne lecture d'une
 lettre de Dame M^{me} Jos. Land demandant
 à faire réparer la route à Bureau et
 le conseil autorise le sec. Trés. à
 notifier M. l'inspecteur de faire
 faire réparer cette route.

Le sec. Trés. donne lecture d'un
 compte au montant de \$5.00 pour
 la réparation de la route du front
 rang et ce compte est accepté.

Le sec. Trés. donne lecture d'une
 lettre de M. Patrice ^{milot} demandant à faire
 réparer la clôture le long de sa proprié-
 té et l'inspecteur M. M. Lepore
 est autorisé à faire réparer cette
 clôture. Adopté.

Le compte du C. N. R. de \$4.23
doit être envoyé au conseil de route.

Le compte du gouvernement pour
l'entretien du chemin de la Baubine
de \$2578.02 est laissé à plus tard.

Le Sec. Trés. donne lecture d'une
requête des contribuables du premier
rang demandant à faire réparer la
route du premier rang surtout les
côtes de sable en y mettant des crasses
de fer et qu'il soit pris un montant
sur la somme votée pour faire
ses travaux et le conseil décide de
distribuer la somme de quatre cent
piastres comme suit: \$50.00 pour
la route du premier rang 50.00 pour la
route du 2^{me} rang \$100.00 pour chaque
route de 3^{me} et 4^{me} rang et celle de la Baubine et que
les inspecteurs soient autorisés à
faire faire des travaux pour ce
montant.

Le Sec. Trés. donne lecture du
procès verbal de Mr. Zephirin Pratte
et vu qu'il n'y a pas de plainte
il est proposé par le conseiller
Albert Girard appuyé par le con-
seiller Omer Lavoisier que ce procès
verbal soit homologué sans auar-
dement.

Alphonse Duval
Maire

Z. Forest, Sec. Trés.

auditer la ligne

Province de Québec
Municipalité de la paroisse
des Trois-Rivières

3 juillet
1922

A une session générale et mensuelle
du conseil municipal de la paroisse
des Trois-Rivières, tenue au lieu or-
dinaire de ses sessions, lundi le 3
juillet 1922 à sept heures du soir
à laquelle session sont présents:
Monsieur Alphonse Duval, Maire et
Messieurs Joseph Parent, Elbert
Girard, Médéric Pothier, J. N. Lambert
et _____ conseillers for-
mant le quorum sous la présidence
de Monsieur le Maire.

Les procès-verbaux de la dernière sont
lus et approuvés.

M. Desjardins Bonneau a refusé
sa charge de syndic pour cause
d'instruction et il est proposé
par le conseiller Joseph Parent
approuvé par le conseiller J. N. Lambert
que M. Chs. Lohante soit nommé
syndic du conseil. Le rapporteur

Les comptes suivants sont lus
un de M. W. Lefebvre de \$450 et
plusieurs comptes de J. S. Jannin au
montant de \$954 et ces comptes
sont approuvés.

Il est proposé par le conseiller
Jos. Parent approuvé par le con-
seiller J. N. Lambert que Monsieur
Henri Desjardins soit nommé syndic
pour le conseil, en vue du 2nd 3rd rang
en remplacement de Henri Beaudry
départ.

Les inspecteurs sont autorisés

a fait réparer les routes et le surplus
du coût de ces travaux seront repartés
sur l'arrondissement de chaque route
respectivement

Alphonse Duval Maire
J. Forest, sec. Trés

Province de Québec
Municipalité de la paroisse
des Trois-Rivières

24 juillet 1922

A une session spéciale du
conseil municipal de la paroisse des
Trois-Rivières, tenue au lieu ordinaire de
ses sessions le 24 juillet 1922, à
sept heures du soir, à laquelle session
sont présents: Monsieur le Maire, A.
Duval, et Messrs. Parent, J. A. Lambert,
Eugène Aubrey et Albert Girard, ~~O. Givasson~~
conseillers formant le quorum, sous
la présidence de Monsieur le Maire,
cette session spéciale a été convoquée
par le sec. Trés. pour examiner et ap-
prouver la liste des pères et nommer
un syndic pour le conseil. Les
Lapinière, tous les conseillers ont été
notifiés, tel qu'il appert par l'avis
qui il en a été signifié.

Les procès de la dernière
session sont lus et approuvés.

Le sec. Trés. soumet la liste
des pères qui est approuvée.

Il est proposé par le conseiller
Jos. Parent appuyé par le conseiller
J. A. Lambert que M. Wilbrod
Chouette soit nommé syndic.

du conseil en l'opinion, en rempla-
cement de l'abs. Labonte qui ne
pas accepte cette charge - Adopte.

Alphonse Duval
Maire

G. Forest, Sec. Trés.

Province de Quebec }
Municipalite de la }
paroisse des Trois Rivières }

7 Aout 1922

A une session generale et
mensuelle du conseil municipal de la
paroisse des Trois Rivières, tenue au lieu
ordinaire de ses sessions, lundi, le sept
Aout mil neuf cent vingt deux, a sept
heures du soir, a laquelle session sont
présents: Monsieur Alphonse Duval,
Maire, et Messieurs Joseph Parent, Albin
Girard, Omer Sevasson, Eugene
Aubry et Mederic Pothier, conseillers,
formant le quorum sous la présidence de
Monsieur le Maire.

Les procedes de la dernière session
sont lus et approuvés.

Les comptes suivants sont approuvés
et acceptés savoir:

Celui de M ^r Gauthier	de	\$ 24.00
celui d. H. Blouffe	de	\$ 106.00
dont \$ 50.00 payés par le dit conseil et le sur- plus par l'arrondissement		
Celui de E. Milet par D. Land	de	\$ 80.67
celui du conseil de Paroisse	de	363.29
celui d. H. Biron	de	13.50
celui de M ^r Bellavance	de	50.24
celui de Jos. E. Jauvier	de	\$ 90.00
celui d. St. Dupont	de	14.00

celui de W. Lefebvre de \$145-40
 mais à l'avenir Mr Lefebvre devra travailler
 au même prix des autres à \$4.50 crees & cherant
 sur motion du conseiller Joseph Parent
 appuyé par le conseiller Albert Girard.

La Compagnie la Nord Shore demande
 au conseil d'accepter le placement des poteaux
 qu'elle a fait le long du chemin de front
 du rang de la Baubien et le conseil accepte
 cela à la condition que la dite compagnie
 soit responsable de tous les dommages
 occasionnés ou que pourraient occasionner
 ces poteaux et ce sur motion du con-
 seiller Ami Sévassier appuyé par le
 conseiller Médéric Pothier.

Sur les demandes de Mrs. Théode et
 Moise Chamberland de se faire décharger
 de 20 arpents dans le cours d'eau du 3^{em}
 rang, le conseil nomme Mr Jos. E. Jovier
 pour aller visiter les lieux et faire rap-
 port au conseil s'il y a lieu d'accorder
 ces demandes.

Il est proposé par le conseiller
 Jos. Parent appuyé par le conseiller
 Eugène Aubry que Mr Armand
 Beaudry soit nommé syndic du
 conseil. eau du 3^{em} rang à la place
 de Mr Hormisdas Rouffe la nomination
 de celui-ci étant annulée.

Alphonse Duval Maire

J. Forest, Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité de la
paroisse des Trois-Rivières

17 Août 1922

A une session spéciale du conseil
municipalité de la paroisse des Trois-
Rivières, tenue au lieu ordinaire de
ses sessions le dix sept Août 1922
à sept heures du soir, à laquelle
sont présents: Monsieur A. Duval, Maire
et Mes. Jos. Parent, Eugène Aubrey
Albert Girard

conseillers formant le quorum sous la
présidence de Monsieur le Maire, tous
les conseillers ayant été notifiés tel qu'il
appart du certificat de l'avis, cette
session a été convoquée par le se. des.
pour la nomination d'un syndic
pour le cours d'eau Lapinière et
recevoir le rapport de M. J.-E. Jannin.

Les procès de la dernière session
sont lus et approuvés

Il est proposé par le conseiller Joseph
Parent appuyé par le conseiller
Eugène Aubrey que M.
Jannin soit nommé syndic
pour le cours d'eau Lapinière pour
faire faire les travaux pour ce cours
d'eau.

Monsieur Jos. E. Jannin fait
rapport qu'il a visité les terres de
Messieurs Thibode et Noisè Chamber-
land et a trouvé leur demande juste
de se faire décharger de vingt arpents,
et le se. des. est autorisée à donner
avis public pour amender le procès-
verbal du 3ème rang à cette fin sur
avis de motion donné par le

conseiller Jos. Parent
 Alphonse Duval Maire
 J. Forest, Sec. Trés.

Province de Québec 25^e Août 1922
 Municipalité de la
 paroisse des Trois-Rivières

A une session spéciale du
 conseil municipal de la paroisse des
 Trois-Rivières tenue au lieu ordinaire
 de ses sessions le 25^e Août 1922, à
 laquelle sept heures du soir, à laquelle
 session sont présents

Messieurs Jos. Parent Eugène
 Aubrey, Albert Girard. J. B. Lambert,

conseillers formant le quorum sous
 la présidence de M. Jos. Parent
 nommé pro-tempore cette session
 spéciale a été convoquée pour nom-
 mer un syndic ou inspecteur
 de cours d'eau pour le cours d'eau
 Lapinière, tous les conseillers ayant
 été notifiés tel qu'il appert par
 le certificat de signification de
 l. huissier A. Plaire.

Les procès-verbaux de la dernière session
 sont lus et approuvés.

Il est proposé par le conseiller
 J. B. Lambert secondé par le
 conseiller Eugène Aubrey que
 Monsieur Jos. E. Jannet soit
 nommé ~~cours~~ inspecteur de cours
 d'eau ou syndic pour le cours
 d'eau Lapinière.

Alphonse Duval Maire
 J. Forest, Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières 5 Sept. 1921

A une session générale et annuelle du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue au lieu ordinaire de ses sessions le 5 septembre 1921 à sept heures du soir à laquelle session sont présents: Monsieur H. Duval, Maire et Mrs. J. H. Lambert, Eugène Aubry et J. P. Fauriol, conseillers formant le quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Les procès-verbaux de la dernière session sont lus et approuvés.

Le Sec. Trés. donne lecture du compte de Jackson Construction Co du montant de \$13163.57 et donne aussi lecture de la facture reçue du gouvernement, et il est proposé par le conseiller Joseph Fauriol, approuvé par le conseiller J. H. Lambert que le conseil de la dite corporation emprunte la somme qu'il y a concurrence de sept mille piastres pour payer la balance due à Jackson Constr. Co. pour un an, et que le Maire H. Duval et le Sec. Trés. J. Fauriol soient autorisés à signer un ou plusieurs billets promissaires qu'il y a concurrence du montant de sept mille piastres, au taux qui ne dépassera pas sept pour cent l'an.

Le secrétaire est autorisé à écrire au département de la voirie et à Jackson Co. que le compte fourni par ce dernier ne concorde pas avec celui du gouvernement.

Il est proposé par le conseiller Jos. Parent approuvé par le conseiller Eugène Aubry que M. Frédéric Bettey soit nommé syndic pour le comté de Bettey.

Il est réglé et statué par règlement du conseil sur motion du conseiller Eugène Aubry approuvé par le conseiller J. H. Lambert que la taxe de l'année 1822-23 soit de cinquante cents par cent piastres, pour payer l'intérêt sur l'argent emprunté du gouvernement, le montant dû au conseil de Comté, le salaire du Sec. Pris. l'entretien de la route du comté, les fonds de bâtisses des fermes etc. et sur le même règlement que le Sec. Pris. soit autorisé à notifier l'inspecteur du rang de la Bailliée d'avoir à faire une répartition sur ce rang pour payer la somme de \$4971.⁵⁹ pour la moitié de l'entretien de ce chemin payé au gouvernement par le dit conseil et qui devra être remboursé à ce dernier.

Alphonse Duval, Maire

H. Forest, Sec. Pris.

Il est réglé et statué par règlement du conseil sur motion du conseiller Joseph Parent approuvé par le conseiller Eugène Aubry que Mess. Throck et Moïse Chamberland ~~soient chargés~~ ~~chaque de vingt arpents dans le comté~~ ~~d'eau du premier et second rang.~~ Ce règlement ~~entrera en force immédiatement après sa promulgation.~~ ne vient pas, tenu de travailler pour les premiers vingt arpents à partir du

chemin de front des Zimengang, ce qui nécessitera une nouvelle répartition pour la longueur de ces vingt aspects, dans le cours d'eau du 2^e et 3^e Zimengang et que le procès-verbal dressé par M^r Alphonse Duval soit annulé en conséquence. Le règlement entrera en force après sa promulgation. Adopté vingt trois mots rajoutés.

Alphonse Duval Maire
J. Forest Sec. Trés.

Le compte de Hamard des Plouffe de \$37,50 est approuvé.

Le compte de M^r J. Bte Charrette n'est pas approuvé.

La demande de M^r Daniel Hardy de se faire décharger de 31 aspects dans le cours d'eau Sabrinie est accordée vu qu'il a 31 aspects de sa terre compris dans un autre procès-verbal.

Il est proposé par le conseiller Jos. Parent appuyé par le conseiller Eugène Hubert que le Sec. Trés. soit autorisé à payer les comptes du Trésor de J. S. Janvier, après qu'il les aura présentés aux intéressés.

Le Sec. Trés. soit autorisé à notifier et faire faire les travaux au cours d'eau du 2^e et 3^e Zimengang.

Il est proposé par le conseiller Jos. Parent appuyé par le conseiller J. B. Lambert que M^r Guilt Houll soit nommé inspecteur de voirie pour la route et le chemin de front des Zimengang et qu'il fasse faire les fossés de ce chemin vingt six

+
le syndic
Armand
Beaudry
C. S.
J. T.

Nous soussignés Alphonse Duval
et Jos. L. Garnier, tous deux
cultivateurs de la paroisse des
Trois-Rivières, proposons que
Monsieur Alphonse Dufresne
~~soit nommé~~ Conseiller, Cul-
tivateur de la paroisse des
Trois-Rivières, soit nommé
Conseiller de la dite paroisse
des Trois-Rivières.

Ce dixième jour de
Janvier 1923
Alphonse Duval
Joseph Garnier

Nous soussignés Alphonse Dural
et J. L. Garnier, tous deux
cultivateurs de la paroisse des
Trois-Rivières, proposons
que Monsieur G. Parent,
cultivateur de la paroisse des
Trois-Rivières, soit nommé
~~Conseiller~~^{Maire} de la dite paroisse
des Trois-Rivières -

Ce dixième jour de
Janvier 1923
Joseph Garnier
Alphonse Dural

Trois soussignés, Alphonse Duval
et Joseph Garnier, tous deux
cultivateurs de la paroisse des
Trois-Rivières, proposons que
Monsieur Roméo Bagnon, cultiva-
teur de la paroisse des Trois-
Rivières, soit nommé conseiller
de la dite paroisse des Trois-
Rivières.

Ce dixième jour de
Janvier 1923
Joseph Garnier
Alphonse Duval

Alphonse Duval
Alphonse Duval Jos. E. Jannies

Nous soussignés Alphonse Duval
et Jos. E. Jannies, tous deux
cultivateurs de la Paroisse des
Trois-Rivières, proposons
que Monsieur Albert Girard,
cultivateur de la Paroisse des
Trois-Rivières, soit nommé
Conseiller de la dite paroisse
des Trois-Rivières.

Le dixième jour de
Janvier 1923 -
Alphonse Duval
Joseph Jannies

mots rayés, un envoi bon

Omer Lavasseur
Sec. Prés.

Province de Québec le 2 Oct. 1922
Municipalité de la paroisse
des Trois-Rivières,

A une session générale
et mensuelle du conseil municipal de
la paroisse des Trois-Rivières, tenue
au lieu ordinaire de ses sessions, lundi
le 2 Octobre 1922, à sept heures du
soir à laquelle session sont présents:

Messieurs Eugène Aubry, J. A. Lambert
Omer Lavasseur, Médéric Pothier,

conseillers formant le quorum sous
la présidence de Monsieur Omer
Lavasseur, pro. Maire

Les procès de la dernière
session sont lus et approuvés

Le Sec. Prés. donne lecture
de la correspondance du département
de la voirie expliquant la différence
qui apparaissait d'abord entre le
compte de l'entrepreneur et celui
du département et consistant en salaires
de surveillants, assurances, ingénieurs
etc

Le Sec. Prés. est autorisé à
donner avis public que les routes
et chemins seront vendus pour l'in-
térieur de la saison et hiver à la
session du conseil qui aura lieu
le premier lundi de Novembre

prochain à sept heures du soir.

Le compte de J. St. Chautte
au montant de \$ 333 contre Robt
Olivier Guilbert est approuvé et le
sec. Tris. autorise à le payer et le
charger à ces chemins

Alphonse Duval Maire

J. Forest Sec. Tris.

Province de Québec 17 Nov. 1922
Municipalité de la
paroisse des Trois Rivières

À une session générale
et mensuelle du conseil municipal
de la paroisse des Trois Rivières
tenue au lieu ordinaire de ses sessions
mardi le 7 Novembre 1922 à
sept heures du soir à laquelle
session sont présents: Monsieur
Alphonse Duval, Maire et Messieurs
Joseph Parent, J. A. Lambert,
Eugène Aubry, Médéric Pollet
Olivier Lavassan conseillers formant
le ~~dit~~ bureau sous la présidence
de Monsieur le Maire.

Les procès-verbaux de la dernière
session sont lus et approuvés.
Le conseil procède à la vente des
routes et chemins pour la saison de
l'hiver aux mêmes conditions
que les années dernières et a donné le
résultat suivant, savoir:

Route du Petit Village adj. à St. H. Bolduc \$ 30.00
" de la Bombrière " " " " \$ 10.00

Route du 1^{er} rang adjué à Jos. Bouchard payé \$ 45.00
 " " 2^{ème} " c. Deschamps payé 40.00
 " " 3^{ème} " Jos. Verduc
 " " 4^{ème} " Ernest Boudre payé \$ 65.00
 Chemin de front du 3^{ème} rang à l'ouest
 du lot no 256 c. 198 inclusivement
 c. distraire le lot no 262 adjué
 c. Théodore Dupuis payé 74.00

Le sec. Trés. donne lecture d'une
 réclamation de la part de M. H. Rouinchen
 pour \$ 16.75 pour frais de ressort à son
 automobile et ce compte est remis à la pro-
 chaine session pour considération.

Le sec. Trés. donne lecture des
 comptes suivants, savoir:

Pour Butani Chamberland \$ 15.00 pour
 fossé et découvert à être chargé à Farrell
 et fils ou représentant

~~Un compte pour la route du 4^{ème} rang
 Soethe Ford~~

Un compte de Jos. Doyon grand
 commis de \$ 2.00

Un compte de Narcisse Cloutier de
 13.00 contre Edouard Pléau.

Et ces comptes sont approuvés et le
 sec. Trés. autorisé à les payer et les
 charger à pris de droit.

M. Alphonse Proulx demande
 à être inscrit sur la liste électorale
 comme propriétaire de la parcelle du
 no 34 du cadastre et cette demande
 est accordée.

Il est proposé par le conseiller
 Joseph Parent approuvé par le conseiller
 J. A. Lambert que l'emprunt fait
 à la Banque d. H. Schelaga des Trés.

Résolu au montant de sept mille
piâtres par an par mois soit approuvé
ainsi que le renouvellement de cet im-
prou si c'est nécessaire. Adopté.

Omer Levasseur

J. Turst, secrétaire

Province de Québec
Municipalité de la
paroisse des Trois Rivières

4 Dec. 1922

À une session générale
et régulière du conseil municipal de
la paroisse des Trois Rivières, tenue
au lieu ordinaire de ses sessions lundi
le quatre Décembre 1922 à sept heures
du soir, à laquelle session sont
présents

Omer Levasseur, Médéric Pothier,
Joseph Parent, Albert Girard et
Éugène Aubrey, conseillers formant
le quorum sous la présidence de
Monsieur Omer Levasseur pro-Maire

Les procès de la dernière session
sont lus et approuvés.

Le sieur Turst donne lecture des
comptes suivants, savoir: au du conseil
de compte de \$363.25 pour rôle 1922, un
de \$81.75 de la part de J. H. Milette pour
travaux fait dans le chemin de front du
4^{ème} rang, un de \$150 travaux faits dans la part
de route de J. Langué, un de \$250 pour renou-
vellement de fosse et coupe des barbes dans le chemin
de la paroisse Blouin pour sa terre du 3^{ème} rang,
ces comptes sont acceptés à l'exception de celui
de M^r J. H. Milette qui est remis à la
prochaine session

Le sec. Près. donne lecture des lettres de M^r J. P. Mercier, M. P. et J. F. Boulange sous-ministre de la voirie, offrant au conseil de remettre la moitié du montant de \$4971.59, pour entretien de la route nationale Montreal-Quebec, pourvu que le conseil passe une résolution à ce sujet et il est proposé par le conseiller Michèle Pothier que cette proposition soit acceptée cette motion est appuyée par le conseiller Jos. Poirer et acceptée à l'unanimité.

Le sec. Près. donne lecture du compte du gouvernement de \$2750.10 pour payer l'intérêt à 3% sur argent emprunté pour le chemin de St. Marguerite ce compte est renvoyé plus tard.

Jos. Poirer.

J. Forest, sec. Près.

Provinc. de Québec
Municipalité de la paroisse
des Trois-Rivières.

A une assemblée des électeurs
municipaux de la paroisse des Trois-Rivières
tenue à l'édifice public de l'édifice St. Ma-
guarite, mercredi le dixième jour de
Janvier dix-neuf cent vingt-trois à
dix heures de l'avant-midi conformé-
ment à l'avis public donné à
cet effet afin de procéder à l'élection⁺
de trois conseillers pour la dite mu-
nicipalité, tenue sous la présidence
de Z. Forest, Secrétaire-Trésorier.

du Maire et
Z.F.

Le président requiert
les électeurs présents de proposer les
personnes qu'ils veulent élire siégeant.

Il est proposé par
Messieurs Alphonse Duval et Joseph E.
Javier que Monsieur Albert Girard, soit
réelu conseiller de la dite municipalité.
Les propositions et le Sieur Albert Girard
sont tous cultivateurs de la dite
paroisse.

Il est proposé par Messieurs
Alphonse Duval et Joseph E. Jan-
vier, cultivateurs de la paroisse des
Trois-Rivières que Monsieur Alphonse
Dupresne cultivateur du même lieu,
soit élu conseiller de la paroisse
des Trois-Rivières.

Il est proposé par Messieurs
Joseph Alphonse Duval et Joseph
E. Janvier, cultivateurs de la paroisse
des Trois-Rivières que Monsieur
Romeo Gagnon cultivateur

du même lieu soit élu conseiller
de la paroisse des Trois-Rivières

Et il est proposé par Messieurs
Alphonse Duval et Joseph G. Jannin
cultivateurs de la paroisse des Trois-
Rivières que Monsieur Joseph Arant
cultivateur du même
lieu, soit élu Maire de la paroisse
des Trois-Rivières

Et deux heures s'étant écoulées
et n'ayant pas eu d'autres candidats
de proposer, Je déclare Messieurs Albert
Gillard, Alphonse Duperron et Pierre
Laguerre ~~soit~~
élus conseillers de la paroisse des Trois-
Rivières - et Monsieur Joseph Arant
soit élu maire de la paroisse des
Trois-Rivières

St^e Marguerite des Trois-Rivières
le 10 janvier 1923. (Trois mots rayés et
un renvoi bon)

J. Forest, Président

Je soussigné, ayant été élu
conseiller de cette municipalité, fais
serment que je remplirai bien et
fidèlement les devoirs de ma charge
au meilleur de mes capacités et moyens.

Ainsi juré bien en tant qu'acte.

Albert Girard

Passerment devant moi à Sherbrooke
ce 15 Jan. 1923 -

J. Forest, Sec^{taire}

Je soussigné, ayant été élu
conseiller de cette municipalité, fais
serment que je remplirai les devoirs

de ma charge au mieux de mes capacités et
 jugement ainsi que Dieu me sait en aide.

Roméo Gagnon
 Assesment devant moi aux Trois-
 Rivières ce 20 jan. 1923
 J. Forest, M. Trepo

Je soussigné, ayant été dûment élu
 maire de cette municipalité, fais
 serment que je remplirai bien et
 fidèlement les devoirs de ma
 charge au mieux de mon juge-
 ment et capacité.

Ainsi que Dieu me sait en
 aide.

Jos. Parent.

Assesment devant moi aux Trois-
 Rivières ce 27 janvier 1923.
 J. Forest, M. Trepo.

Mons. le Maire A. Girard et M. Gagnon
 Province de Québec
 Municipalité de la
 paroisse des Trois Rivières

Après une session du conseil munici-
 pale de la paroisse de Trois-
 Rivières le 5 Janvier à 7 hrs P.M.
 à laquelle étaient présents Messieurs
 le Maire Jos. Parent et Mes^{rs} Albert
 Girard et Roméo Gagnon conseillers
 et vu qu'il n'y a pas eu
 la session n'a pas eu lieu.

Province de Quebec
Municipalite de la 5^e Mars 1923
paroisse des Trois-Rivieres

A une session generale et men-
suelle du conseil municipal de la
paroisse des Trois-Rivieres, tenue au
lieu ordinaire de ses sessions, lundi le
4^e Mars 1923, a laquelle ~~son~~ sept heures
du soir, a laquelle session sont
presents: Monsieur le Maire et Mes-
sieurs Jrs. Parent, et Mes. Omer Choasson,
Eugene Aubry, Medecin Pothier, Albert
Grand et R. Gagne formant le quorum
sous la presidence de Monsieur le
Maire.

Les procedes de la derniere session
sont lus et approuves.

Le Sec. Tris. donne lecture de
son rapport pour l'annee finis-
sant le 31 Decembre 1922.

Le Sec. Tris est autorise a faire
le compte du gouvernement.

Il est propose par le conseiller
Omer Choasson, secondé par le
conseiller Medecin Pothier ou
Monsieur Pierre Bellemare soit
nomme conseiller en remplacement
de M^r Alphonse Dupres.

Le conseil procede ensuite a
la nomination de ses officiers
sur motion du conseiller Albert
Grand appuyé par le con-
seiller Omer Choasson.

1^o Monsieur Omer Bellemare
est nommé pour le chemin de fer
du rang de la Beaubien et la route
d'un petit village et le chemin du Petit Village

remplacé
par Henry
Bourdon

2 Monsieur Arthur Devoin
soit inspecteur pour la route de la
Bardine

3 Monsieur Vellie Marinier
soit inspecteur de voirie pour tout
le rang Ste Marguerite

4^e Monsieur Ferdinand Cote
soit inspecteur de voirie pour la
route et le chemin de front du pre-
mier rang

5^e Monsieur Henriados Rouffe
soit inspecteur de voirie pour le
chemin de front et la route du deu-
xieme rang

remplace par
M. Fabre
remplace par
Ferdinand Cote
remplace par
Freddy Milet

6^e Monsieur J. S. Janvier
soit nommé inspecteur de voirie
pour la route du deuxieme rang

remplace par
M. Breville

et Monsieur Thode Dupres
soit inspecteur du 7^{me} rang

7^e Monsieur Ernest Belduc
soit inspecteur de voirie pour la
route et le chemin de front du
quatrieme rang

remplace par
Eph. Dupres
remplace par
Ramon Bellin

8^e Inspecteurs agraires
sont Tarant Lozeau, Emile Pette
et Joseph Plante

Estimateurs
sont Louis Charth, Suisse Jehias
Adelard Girard

Architens
sont Louis Marchand et Henri
Betty

Gardien d. Bueles
est Freddy Barrassa
Monsieur Omer Devoin
est continue dans sa charge de
premier

Le compte de J. H. Nilet lui est approuvé pour cinq francs pour chaque propriétaire et le Sec. Trepoissin autorise à collecter ce montant ce montant de chaque propriétaire.

Le Sec. Trés est autorisé à payer à M. Théodore Dupresne la somme de \$25.00 en compte sur son entreprise de route.

Il est proposé par le conseiller Louis Gagnon, appuyé par le conseiller Albert Girard, que le Maire Monsieur Joseph Parent soit et est, par les présentes, autorisé à signer un acte authentique reconnaissant que, il y a environ vingt ans, cette Municipalité a, pour valeur reçue, vendue, cédée et transportée à M. Louis Fopereire, cultivateur de la dite paroisse, le lot de terre cadastré et désigné sous le numéro trois cent soixante deux sur le cadastre officiel du comté de St-Maurice, par la paroisse des Trois-Rivières, dont ce dernier a pris dans possession et continue tel possesseur jusqu'au 27 septembre dernier.

Le compte du Secrétaire délégué de \$2.50 est approuvé.

Il est proposé par le conseiller Albert Girard appuyé par le conseiller Eugène Aubrey que le Secrétaire Fournier soit autorisé d'envisager à M. le Maire et à Messieurs les échevins de la dite

re charité de Ste Marguerite

prepare un
liste d'arr.

Trois-Rivières pour leur demande
de bien vouloir faire faire le chemin
de Ste Marguerite, une que la paroisse
des Trois-Rivières a fait, a grand occi-
sion, son chemin qui conduit à la cite
des Trois-Rivières, il serait juste que
la cite des Trois-Rivières ferait le sien,
et que le secrétaire-tresorier soit autorise
à venir en meme temps, à Monsieur L.
P. Mercier, N.P. et député lui demandant
de bien vouloir user de toute son
influence aupres du ministre de la
voies pour obtenir de l'arrêté à la
cite des Trois-Rivières pour faire
faire ce chemin.

Jos. Parent,

G. Fournier, Sec. Trés.

Province de Quebec
Municipalite de la paroisse
des Trois-Rivières

7 Avril
1927

A une session generale et men-
suelle du conseil municipal de la
paroisse des Trois-Rivières, tenue au
lieu ordinaire de ses sessions, mardi
lendit tant fête legale, le trois Avril
mil neuf cent vingt sept à sept
heures du soir, a laquelle session
sont presents: Monsieur le Maire
Joseph Parent, et Messieurs Aron,
Chevasseur, Elbert Girard et
Medrie Pothier conseillers, formant
le gremium sous la présidence de
Monsieur le Maire;

Les procedés de la dernière

session sont lus et approuvés.
 Il est proposé par le conseiller
 Albert Girard secondé par le conseiller
 Omer Lussseau que Monsieur Elphig
 Dupresne soit nommé inspecteur
 pour la route et le chemin de front
 du 4^{ème} rang et Charles Jobout soit
 inspecteur de voirie pour le chemin
 de front et la route du deuxième
 rang.

Le sec. Tris. donne lecture d'une
 lettre du greffier de la cité des Trois-Rivières
 concernant la demande de faire faire le
 chemin de Ste Margueritte dans les limites
 de la cité des Trois Rivières.

Le sec. Tris. donne lecture d'une
 lettre de la part du Ministre de la voirie
 demandant un conseil de voirie à ce que
 les chemins ouverts au public ne
 soient pas inondés par les eaux de
 printemps.

Monsieur Theobald Dupresne demande
 à avoir \$25⁰⁰ sur son entreprise de chemin
 et cette demande est accordée pour la
 somme de \$20.00.

Le sec. Tris. donne lecture des ins-
 tructions reçues du ministre de la voirie
 concernant les travaux à faire pour
 le chemin de Ste Margueritte concernant
 la réparation à faire aux fosses de chaque
 côté de ce chemin du chapitre 0-00 à

186-41

Jos. Parent.
 g. Forest, N.?

Province de Québec
Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières 7 Mai 1923

A une session générale et mensuelle du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, lundi le 7 Mai 1923, à sept heures du soir, à laquelle session sont présents: Monsieur Joseph Larent, Maire et Messieurs Eugène Aubry, Albert Girard, Médéric Pothier, Omer Lussseau, Roméo Gagnon conseillers formant le quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Les procès de la dernière session sont lus et approuvés.

Il est proposé par le conseiller Albert Girard, appuyé par le conseiller Roméo Gagnon et Résolu:

Que cette corporation s'engage à faire durant l'été de 1923 au chemin suivant, savoir: réparation des fossés et les accotements et les réparations et travaux d'entretien exigés par le département de la voirie en se conformant aux instructions qui seront données par les ingénieurs de ce département.

L'engagement qui précède est fait à la condition que le ministre de la voirie promette et fasse à cette corporation une subvention égale à la moitié des sommes qu'elle dépensera pour réparer et entretenir les chemins ci-dessus décrits durant l'été de 1923. Ces travaux seront faits

~~et sur la même proposition~~

l'inspecteur de voirie ~~de~~ après les ordres venus du département de la voirie.

Le sec. Trésorier donne lecture d'une réclamation de la part de Jacques Blais au montant de \$10.00 pour dommage causé par le mauvais état du chemin de Chs. Marchand, et cette question est renvoyée à la prochaine session du conseil pour décision.

Nu que le conseiller Arsène Bellemare a refusé d'accepter la charge de conseiller il est proposé par le conseiller Omer Masson appuyé par le conseiller Médéric Pothier que M. Omer Bellemare soit nommé conseiller de cette municipalité.

Les comptes suivants sont approuvés: un de H. P. Proust de \$ 0.50
 un de A. Antoin Chamberland de \$ 10.00
 un autre " " de 40.15
 un de Jos. S. Fournier de \$54.80
 un autre " " de 0.75
 et le sec. Trés. est autorisé à faire ses comptes et les charger à 'un' de droit et à répartir la somme de \$94.95 pour l'entretien de la route à Derboon.

Le sec. Trés. donne lecture d'une lettre de la part de Dame ve Jos. Foy demandant à faire réparer, entretenir le chemin des Petites Forges et le conseiller Albert Girard est autorisé d'avertir l'inspecteur d. y voir
 Médéric Pothier

J. Fournier sec. Trés

Province de Québec
Municipalité de la paroisse
des Trois Rivières

5 Juin 1923

A une session générale
et mensuelle du conseil municipal
de la paroisse des Trois Rivières
tenue ~~en~~ au lieu ordinaire de ses
sessions, mardi, lundi étant fête
legale, le 5 juin 1923, à sept
heures du soir, à laquelle session
sont présents: Messieurs Médéric
Pothier, Eugène Aubry, Romeo Jagan
et Albert Girard, conseil formant
le quorum sous la présidence de
Monsieur Médéric Pothier nommé
président pro-tempore, sur motion
du conseiller Eugène Aubry appuyé
par le conseiller Albert Girard.

Les procès de la dernière
session sont lus et approuvés.

Le sec. Trés. donne lecture des
démissions des inspecteurs de voirie
Eulphège Dupresne et Odo. Sabante
et il est proposé par le conseiller
Albert Girard appuyé par le con-
seiller Eugène Aubry que Mon-
sieur Romeo Bellemare soit ins-
pecteur pour remplacer Eulphège
Dupresne et que M^r Ferdinand
Bote soit nommé ins-
pecteur pour remplacer Odo. Sa-
bante

Le sec. Trés. donne lecture
des comptes Theodore Dupresne et
Honnis des Plouffe et ces comptes
du montant de \$26.92 et l'autre de
\$2.00 et ces comptes sont approuvés

~~avis~~ [#] ~~sur~~ du compte de M^r W. Marin^{son}
du montant de 62.75 pour le chemin
de Ste Margueritte et l'est approuve.

Le sec. Tres.
donne aussi
lecture

J. P.
J. F.

Il est propose par le conseiller P. Girard
approuve par le conseiller Roue. Gagnon
que le sec. Tres. soit autorise a payer
la reclamation de Jacques Blais et
a envoyer ce a Chas. Marchand
pour qu'il le paye. Adopte.

Propose par le conseiller Eugene
Hubry approuve par le conseiller Albus
Gerard que le sec. Tres. soit autori-
se a ecrire a M^r G. P. Mercier, député
pour qu'il use de toute son influence
aupres du gouvernement de la Province
de Quebec pour faire faire le chemin
du rang de Ste Margueritte dans les
limites de la cite des Trois-Rivieres
enchevissant au rang de Ste Margueritte
dans la paroisse des Trois-Rivieres et
qu'il invite l'honorable Baron, minist.
tre de la voie de venir se convaincre
de l'etat ~~rapo~~ approuve de ce chemin.
Adopte.

Monsieur Roue Bellemare pré-
sente un compte de \$116.50 pour ar-
restation et procès de D. Lord et autres
contre les bones reverses et ce compte
est mis a la prochaine session
pour consideration.

Jos. Parent
J. Forest, Sec Tres.

Prouince de Quebec 15 juin 1923
 Municipalite de la
 paroisse des Trois Rivières

A une session spéciale
 du conseil municipal de la paroisse
 des Trois-Rivières, tenue au lieu
 ordinaire de ses sessions le 15
 juin 1923 à sept heures du soir,
 à laquelle session sont présents
 Monsieur le Maire Joseph Parent
 et Messieurs Omer Bellevue, E.
 Eugène Aubry, Albert Girard
 et Roméo Gagnon, conseillers
 formant le quorum sous la
 présidence de Mr le Maire, ce
 dernier ayant fait convoquer la
 présente session pour nommer
 un inspecteur de voirie pour
 le 2^{ème} rang et un homme pour
 faire faire la clôture le long de la
 route du 2^{ème} rang, les autres
 conseillers ayant été notifié tel
 qu'il appert par l'avis de si-
 gnification.

Les procès de la dernière ses-
 sion sont lus et approuvés.

Il est proposé par le conseiller
 Omer Chevasson appuyé par le
 conseiller Eugène Aubry que
 M^r Freddy Nulot soit inspecteur
 de voirie pour la route et le chemin
 de front du 2^{ème} rang et que
 M^r J. J. J. soit autorisé à faire faire
 la clôture le long de la route du 2^{ème}
 rang

Jos Parent
 J. Forest Sec. Trés

Province de Québec
Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières 3 fév. 1923

A une session générale et mensuelle du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue au lieu ordinaire de ses sessions mardi, lundi étant fête légale, à sept heures du soir, à laquelle session sont présents: Monsieur Jos. Parent Maire et Mes. Omer Grosseau, Michel Pothier, Eugène Aubry, Albert Girard et Rouss Gagnon, conseillers formant le programme sous la présidence de M. le Maire;

Les procès de la dernière session sont lus et approuvés.

Le sec. Trés. donne lecture du compte de M. Alex. St. Pierre du montant de soixante piastres pour balisage et entretien de la traversée sur la glace du fleuve St. Laurent pour l'hiver 1922-23 et ce compte est approuvé et le Sec. Trés. autorisé à l'envoyer au conseil du comté St. Maurice.

Le conseil décide de prendre aucun abonnement à la Revue Municipal.

Le sec. Trés. donne lecture de la démission de M. Dollan Gerard comme syndic du comté de eau Girard et Marchand et il est proposé que cette démission soit acceptée et que M. Alphonse Dupont soit nommé pour le remplacer sur réputation du conseiller Albert Girard approuvé.

Le Soussigné a été nommé Con-
siller. Par les Autorités Municipales
de la Commune de Joss (Suisse).
J'ai le serment que je remplirai le de-
voir de ma charge au meilleur de
ma conscience et jugement

signé Pierre Bellemare

assermenté devant moi:

ce vingt huitième jour de juillet
mil neuf cent vingt trois (1923)

Alexis Pierre J.P.

par le conseiller Romeo Gagnon
 Le sec. Trés. donne lecture du
 compte de l'inspecteur de Theodor Dupresne
 du montant de \$ 28.95, ce compte est
 envoyé accepté excepté pour l'item
 de Mr. Henry Baribeault qui est remis
 au prochain conseil pour décision.

Il est proposé par ^{M^r} Albert Girard
 appuyé par Mr. Eugène Aubry que
 Mr. W. Marinneau continue de charge
 d'inspecteur de voirie pour les répara-
 tions du chemin de Ste Marguerite
 au salaire de ~~900~~ 0.90 de l'heure.
 Le compte de Mr. Romeo Belle-
 mar est refusé.

Omer Sevasseur
 G. Forest, Sec. Trés.

Province de Québec
 Municipalité de la paroisse 6 Août 1923
 des Trois Rivières

At une session générale et men-
 suelle du conseil municipal de la
 paroisse des Trois Rivières, tenue au
 lieu ordinaire de ses sessions le
 6 Août 1923 à sept heures du
 soir à laquelle session sont présents
 Messieurs Omer Sevasseur, Romeo
 Gagnon, Albert Girard, Médéric Pothier
 et Eugène Aubry, 4 conseillers, formant
 le quorum sous la présidence de Mr.
 Omer Sevasseur, pro-maire;

Les procès de la dernière session
 sont approuvés, lus et approuvés.

Le conseil considère de nouveau
 le compte de Mr. Theodor Dupresne

77

et Omer
 Bellemar

R. G.
 G. F.

et le conseiller Albert Girard propose que ce compte soit accepté et payé et le conseiller Médéric Pothier appuie cette motion.

Le sec. Trés. donne lecture des comptes suivants: un de C. Sawyer comme secrétaire des estimateurs de \$417.50 un de H. Drouin de 2.50 pour travaux faits dans la route des le Boulaine et un de \$12.15 de Theod Dufresne inspecteur et ses comptes sont approuvés et le sec. Trés. autorisé à les payer sur motion du conseiller Médéric Pothier approuvé par Rouss Gagnon.

Le secrétaire Trissier donne lecture d'une requête de la part de J. H. Betty et autres demandant à changer le cours d'eau Betty de place pour le faire tomber dans la rivière Milet à environ 70 à 80 pieds en bas du chemin de fer, et amender le procès-verbal du dit cours d'eau en ce sens, et le conseiller Albert Girard donne avis de Motion qu'à la prochaine session du conseil qui aura lieu le 4 septembre prochain à sept heures du soir il proposera un règlement pour amender le dit procès-verbal et changer le dit cours d'eau de place tel que demandé; le sec. Trés. est autorisé de donner les avis publics à cet effet.

Le secrétaire Trés. donne lecture de deux demandes pour mettre des affiches ou placards lumineux sur les routes de la municipalité aux endroits dangereux

l'une de la part de The National Highway Advertising Co Ltd et l'autre de la part de Highway Lighthouse Company Ltd. et le conseil décide de remettre ces demandes au prochain conseil pour décision.

Omer Lavasseur
7 Forest. St. Ste. Marie

Province de Quebec 4 sept. 1923
Municipalité de la
paroisse de Trois-Rivières

A une session générale et mensuelle du conseil municipal de la paroisse de Trois-Rivières tenue au lieu ordinaire de ses sessions, mardi le 4 septembre 1923 à sept heures du soir à laquelle session sont présents Messieurs Omer Lavasseur, Omer Bellemare, Romeo Gagnon, Médéric Rothier et Albert Girard, conseillers formant le quorum sous la présidence de Omer Lavasseur, pro-voque.

Les procès-verbaux de la dernière session sont lus et approuvés. Il propose par le conseiller Romeo Gagnon approuvé par le conseiller Omer Bellemare que le conseil accorde la demande de la compagnie Highway Lighthouse Co et le Secrétaire Trissin autorisé à signer les conventions lues au dit conseil.

Le conseil Albert Girard déclare continuer son avis de motion pour passer un règlement pour le cours d'eau Ritey, tel que mentionné dans la dernière session du conseil, pour la prochaine session régulière du conseil le premier dimanche d'Octobre prochain.

Le sec. Pris. donne lecture d'une lettre du sec. de l'Union des Municipalités demande à cette paroisse d'en faire partie et le conseil veut à pleins bras cette question.

Le sec. Pris. donne lecture de comptes suivants: Un de services gelinas de \$ 1.60 pour information hors du dernier rôle d'évaluation un d. art. Devis de \$ 3.75 pour travaux faits dans la route de la Bourgeois, un de \$ 6.00 de f. Pte. Charette contre P. Houle pour travaux fait dans le cours d'eau Charette. un de \$ 363.25 dû au conseil du comté de St. Maurice et ces comptes sont approuvés et le sec. Pris. autorise à les payer et à les charger à qui de droit.

A propos des erreurs de compte de Mrs M. Chamberland. M. Lampron et Donat Blais avec l'inspecteur Theode Dupres le sec. Pris. est autorise à écrire à ce dernier qu'il ait à se rendre à la prochaine session du conseil pour donner des explications à ce sujet.

Mrs. Nois Chamberland, Pt.
Lamprou, Theod Chamberland et Doy
Blais demandent de faire creuser
le cours d'eau du 3^{me} rang et un
que le procès-verbal ne mentionne
pas les nos du cadastre avec la gran-
deur du terrain ignorée pour chaque
no du cadastre et qu'il serait diffi-
cile de faire faire ces travaux avec
ses indications le conseil décide
d'informer les intéressés de faire
faire un nouveau procès-verbal.
Adopté.

Ce ser. Tris. donne lecture des
compte de Mr Wilfrid Marinéan
pour travaux faits sur le chemin
de Ste Marguerite au montant
de \$ 80.47 et ce compte est approuvé.

Ce conseil procède à l'examen du
rôle d'évaluation et il est décidé
l'évaluation de la terre de Mr John
Baribeault est baissée à deux cents
piastres (no 278), et que la propriété
de Mr Alphonse Bourassa est baissée à
\$ 10450. (P. 33) et celle d'Alfred Bourassa
à 7550. (P. 36) celle de D. Blais (P. 227)
soit baissée à \$ 200. celle de Mr Arthur
Drovin soit baissée à \$ 1400. (P. 129), celle
de Mr J. W. Guillemette soit baissée
à 1600. (P. 11), celle de Mr Thomas Godin
soit baissée à \$ 160. (P. 227), celle de
Jufflé Godin soit baissée à \$ 350. pour le
lot no 307 et à 750.00 pour le lot no
308, celle de Mr H. L. Dupont à \$ 50.
(P. 315) à 120.00 pour le lot no 324 et 60.00
pour le lot no 325, à \$ 87.50 ~~lot no~~

(P. 319) Honr et 30 pour le lot no 322 appartenant à Donat Blais, celle de M. Lucas Bolduc soit montée à \$600.00 (343) et que les

~~Le sec. Trois est autorisé à venir~~
~~à l'inspecteur~~ nous suivants soient rattachés sur le rôle commun fils de propriétaires, savoir Lucien Bolduc, fils de Louis, Philippe Pratte fils de ~~me W. D. D. D.~~, Ephrem, Marries et Stanislas Rametou fils de Prop. J. P. Auguste Bettey, fils de Prop. H. B. Némaise Garséan, fils de A. Gedeon, Edgar Selasie, fils de. Sr. Emile Baron, fils de propriétaire, Edouard, Sidore et J. Bte Bolduc, fils de prop. Noire, Voltaire Farny, fils de prop. Hornudas, Albert Duval, fils de Prop. E. C. Duval, Geo Bellemare, fils de Prop. Alide, Art. Bellemare, fils de. Art. et Art. Bellemare occupant Raoul et Jos. Farny fils de Ps. Thois, Albert Grand, prie. occ. Chs. Bolduc fils de prop. J. S. Hume; Albert Julien fils de prop. J. S., Antonio Marchand, fils de prop. J. S., Hervey Rodolphe et Ernest Trabou fils de prop. Hector, Auguste Garséan fils de Prop. Phil. Alvide Dupont fils de prop. Pierre Donat Dupont fils de prop. Esac

Le sec. Trois est autorisé à venir à M. l'inspecteur Freddy Nilot pour le motif de faire réparer la route du 2^e rang, pour donner suite à la lettre de M. Marcé.

Jos. Parent.
 Jotrust, sec. Trois

Province de Québec
Municipalité de la paroisse 1 Oct. 1923
des Trois-Rivières

A une session générale et
universelle du conseil municipal de la
paroisse des Trois-Rivières, tenue au
cours ordinaire de ses sessions, lundi
le premier Octobre 1923, à sept heures
du soir à laquelle session sont
présents: Monsieur Jos. Parent, maire
et Mes. Romeo Gagnon, Omer
Bellemare, Eugène Aubry et Albert
Grand, conseillers formant la
majorité, sous la présidence de
Monsieur le Maire.

Les procès de la dernière
session sont lus et approuvés.

Le sec. Tris. donne lecture du
compte d. Mt. Poirier pour travaux
fait dans la route de la Paroisse
ce compte est accepté.

Le sec. Tris. donne lecture de
l'avis public pour amender le
procès-verbal du cours d. eau Betty
et un quit n'y a pas assez de
conseillers non intéressés pour
former le quorum, le sec. Tris. est
autorisé à donner de nouveaux avis
pour la prochaine session du
conseil, le conseiller Albert Grand
continuant son avis de motion
à ce sujet.

Il est réglé et statué par règle-
ment du conseil sur motion du
conseiller Eugène Aubry appuyé
par le conseiller Romeo Gagnon
que la taxe pour l. année 1923-24

soit de cinquante cents par cent
 prêtres et le sec. Tris. autorisé à
 faire le rôle de perception pour payer
 les intérêt d'us au gouvernement, le
 salaire du sec. Tris. donner un compte
 sur argent emprunté pour le fonds
 des jurés, et dépenses autres dépenses
 etc.

Jos. Parent.

M. Forest, sec. Tris.

Il est proposé le conseiller Eugène
 Aubry appuyé par le conseiller Omer
 Bellemare par M^r Olyvia Dugré
 soit nommé syndic du com-
 mune de Maxime Gélinais et Paul
 Bellemare.

Le compte d. G. Lavasseur de \$2.00
 pour consultation est accepté
 Et la séance est levée

Jos. Parent.

M. Forest, sec. Tris.

Province de Québec
 Municipalité de la paroisse
 des Trois-Rivières

5 Nov. 1923

A une session générale et
 mensuelle du conseil municipal de la
 paroisse des Trois-Rivières, tenue au
 lieu ordinaire de ses sessions, lundi
 le 5 Novembre 1923 à sept heures
 du soir à laquelle session sont
 présents: Monsieur Joseph Parent
 Maire et M^rs Omer Lavasseur Omer
 Bellemare, Eugène Aubry, Romeo Gagnon
 Albert Guind, conseillers formant
 le quorum sans la présence de
 M^r Le Maire.

Les procès de la dernière session sont lus et approuvés.

A propos du cours d'eau Belley, vu qu'il n'y a pas moyen en dehors des conseils intéressés, cette question est remise à plus tard.

Le Sec. Trés. donne lecture d'un compte de Fredery Nilot de \$6.00 chi par Ovide Beaudin et ce compte est accepté.

Le sec. Trés. est autorisé à payer le billet de O'Neil piâtres chi à Mr. Daulty.

Les comptes de Mr. L. inspecteur de M. Marinan au montant de \$89.22 est approuvé pour l'entretien des chemins aménagés dans cette municipalité est approuvé.

Il est proposé par Monsieur Omer Grosseau appuyé par Mr. Omer Bellemare que Mr. Henri Morin soit nommé inspecteur de voirie pour le chemin de front de la Bouchie adopté le Petit Village Belotte.

Le sec. Trés. donne lecture la liste des arrearages et il est autorisé d'envoyer des avis aux retardataires et ceux qui ont trois ans d'arrearages et qui n'auront pas payé. Le sec. Trés. est autorisé d'envoyer leur propriété au conseil de vote pour être vendus pour le paiement des taxes, sur motion du conseil Omer Bellemare appuyé par le conseiller Eugène Aubrey.

Il est proposé par le conseil Omer Grosseau appuyé par le

ainsi que le
compte de P.H.
gain au montant
de 58.70

O. G.
J.P.

conseiller Eugene Aubrey que le sup. no
soit autorise a payer \$25.00 a chaque
estimateur qui ont fait le role d'evaluation
Adopte

Le conseil procede a la vente des
chemins suivants pour l'entretien
d'hiver, avec le resultat suivant
La route du Petit Village adjugé a J. H. Balch pay 70.00
route de la Bombier adjugé a Alfred Bonasse 85.00
" du premier rang adjugé a Ernest Gabant pay 100.00
" " 2^{me} rang " " Felix Raymond pay 99.00
" " 3^{me} rang " " pas vendue 50.00
" " 4^{me} rang " " Ernest Balch pay 50.00

chemin de front du 3^{me} rang a partir du lot no
254 a 278 inclusivement adjugé a
Antoine Chamberland pay \$100.00
ainsi que le chemin de N. O. pour
\$10.00 dix piastres

Il est propose par le conseiller
Renois Gagnon approuve par le
conseiller Omer Bellemare que
M. Theode Chamberland soit
nomme inspecteur de voirie
pour le chemin de front du 3^{me}
rang pour remplacer Theode An-
brosne qui est destitue de sa charge
et que l'inspecteur du 2^{me} rang
soit notifie de voir a l'entretien
du chemin de front du 2^{me} pour
l'hiver.

Monsieur le Maire Joseph Parent
donne sa demission, vu qu'il ne
devenne plus dans la paroisse, et
il est propose par le conseiller Omer
Gervossan approuve par le conseiller
Eugene Aubrey que M. Gervossan
soit nomme inspecteur de voirie
Omer Gervossan
Inspect. Sec. Tr.

Province de Québec 3 Dec. 1923
 Municipalité de la paroisse des Trois Rivières
 À une session générale et mensuelle du conseil municipalité de la paroisse des Trois Rivières, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, lundi le 3 décembre 1923, à laquelle session sont présents: Messieurs Omer Grosseau, Romeo Gagnon, Omer Bellemare, Eugène Aubry et Albert Girard, conseillers formant le quorum sous la présidence de M^r Omer Grosseau présidents.

Les procès de la dernière session sont lus et approuvés.

Le sec. Tris. donne lecture de deux comptes l'un d'une piastre d. St. Domin pour travaux fait dans la route de la Boulonnerie et l'autre de 2.05 de M. Marinéans pour travaux dans le rang St. Marguerite et ces deux comptes sont acceptés.

Le sec. Tris. donne lecture d'un regret de la part de M^r J. W. Marinéan demandant à faire amender le procès-verbal dressé par Omer Grosseau le 2 Décembre 1911, à l'effet de le décharger de deux cents pi il n'e-gouttent plus dans le cours d'eau régis par le dit procès-verbal, et il est décidé d'attendre le rapport de l'inspecteur agraire avant de prendre une décision.

Le sec. Tris. donne lecture de la facture du gouvernement et le recensement de l'entretien des chemins caréliens et le conseil décide de ~~se~~ laisser le tout sans signature.

Il est proposé par le conseil de
Gagnon appuyé par le conseiller
Albert Girard que Monsieur Xavier
Girard soit nommé Maire de cette
municipalité en remplacement de
M. Jos. Paré.

Les conseillers décident de ne pas
envoyer les terres au comte pour être
vendues. Et la séance est levée.

Xavier Girard

of Trust Secy Pres

Je soussigné, Xavier Girard ayant
été nommé Maire de cette muni-
cipalité, fais serment, que je m'ac-
quitterai bien et dûment des devoirs
de ma charge au mieux des
mes capacités et jugement ainsi
que Dieu me suit en aide.

Xavier Girard

Documente devant moi ce
11 Décembre 1923

of Trust Secy Pres

Province de Québec

Province de Québec
Municipalité de la paroisse
des Trois-Rivières

Avis est, par les présentes, donné aux électeurs municipaux de la dite municipalité, que mercredi le neuf Janvier prochain de dix heures à midi, à la salle publique de l'école Ste-Marguerite, aura lieu la mise en nomination pour l'élection de trois conseillers; et si la votation est nécessaire elle aura lieu le lendemain le dix Janvier prochain de huit heures du matin à six heures du soir, à la salle publique de l'école Ste-Marguerite. J'ai nommé mon secrétaire d'élection Joseph Levasseur.

Donné aux Trois-Rivières ce 31 Décembre 1923.

J. Forest
Sec.-Trés.

Je soussigné, certifie avoir publié l'avis ci-haut en en faisant afficher une copie sur le devant de l'école du rang de la Beauharnois et une copie sur le tableau d'affichage du rang Ste Marguerite le 2 Janvier 1924.

J. Forest Sec. Trés.

Je soussigné certifie que M. Louis Julien cultivateur demorant dans la dite municipalité soit nommé conseiller de la dite paroisse.

Il est proposé par M. Abraham Guél secondé par M. Ouederic Pothier que M. Louis Chazette cultivateur soit élu conseiller de la dite Paroisse.

Et deux heures s'étant écoulés et ayant

is
vers
te
uf
avant
ede
la
vident
es
son
di
Levas-
trier
ic
er
ite
isse
mon

Province de Québec
Municipalité de la
paroisse des Trois-Rivières

A une assemblée des électeurs municipaux de la paroisse des Trois-Rivières, tenue à la salle publique de l'école Ste Marguerite, le neuf de janvier mil neuf cent vingt quatre à dix heures de l'après-midi, conformément à l'avis public donné le 31 décembre dernier, pour procéder à l'élection de trois conseillers sous la présidence de M. Forest, ses. Pris président *ex officio*. Le président requiert les électeurs présents de proposer les personnes qu'ils veulent élire à la charge de conseillers pour remplacer Mrs. Omer Lerasseux, Eugène Aubry et Frédéric Pothier.

Il est proposé par M. Omer Lerasseux et secondé par M. Frédéric Pothier que M. Abraham Noël ouvrier demeurant dans la dite municipalité soit nommé conseiller de la dite paroisse.

Il est proposé par M. Roméo Gagnon secondé par M. Eugène Aubry que M. Alphonse Brault soit élu conseiller en remplaçant M. Eugène Aubry.

Il est proposé par M. Frédéric Pothier et secondé par M. Omer Lerasseux que M. Louis Julien cultivateur demeurant dans la dite municipalité soit nommé conseiller de la dite paroisse.

Il est proposé par M. Abraham Noël secondé par M. Frédéric Pothier que M. Louis Charette cultivateur soit élu conseiller de la dite paroisse. Et deux heures s'étant écoulées et ayant

plus de ~~ces~~ candidats que de conseillers à élire, alors j'ordonne la rotation pour demain de huit du matin à six heures de l'après-midi.

Ste Marguerite des Trois-Rivières
9 janvier 1924

J. Forest, président.

Tel qu'ordonné hier j'ai la rotation à en lieu de huit heures du matin à six heures du soir et il s'est donné trois cent soixante dix huit de votes dont cent vingt huit pour Monsieur Louis Charette cent un votes pour Monsieur Louis Julien, quatre vingt dix votes pour Monsieur Abraham Noël et cinquante neuf et votes pour Monsieur Alphonse Proulx, alors les trois candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de votes sont Messieurs Louis Charette, Louis Julien et Abraham Noël qui se proclame élus conseillers de cette municipalité.

Ste Marguerite des Trois-Rivières ce dixième jour du mois de janvier mil neuf cent vingt quatre

J. Forest, président

Je soussigné, ayant été dûment élu conseiller de la paroisse des Trois-Rivières, fais serment, que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge, au meilleur de mes capacités et jugement. Ainsi qu'au Dieu me soit en aide

Louis Julien

Assurément devant moi ce 19 janvier 1924

J. Forest, s. l'Évêque

Je soussigné, Louis Charette ayant
 été dûment élu conseiller de la paroisse
 des Trois-Rivières, fais serment que je
 remplirai bien et dûment les devoirs
 de ma charge, et ce, au meilleur de mes
 capacités et jugement.

Ainsi que Dieu me soit en aide
 Louis Charette

Assermenté devant ce 22 janvier 1924
 J. Forest, Sec. Tris,

Je soussigné, ayant été dûment élu
 conseiller de la paroisse des Trois-Rivières,
 fais serment que je remplirai bien
 et fidèlement les devoirs de ma charge,
 et ce, au meilleur de mes capacités
 et jugement.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Abraham Noël

Province de Québec
 Municipalité de la paroisse 4 Février 1924
 des Trois-Rivières

A une session générale et
 mensuelle du conseil municipal de la
 paroisse des Trois-Rivières tenue au lieu
 ordinaire de ses sessions, lundi le quatre
 Février 1924 à sept heures du soir à
 laquelle session sont présents, Messieurs
 Xavier Girard, Maire, et Messieurs Louis
 Julien, Abraham Noël, Louis Charette, Albert
 Girard, Omer Bellemare conseillers formant
 le quorum sans la présidence de M^r
 le Maire;

Les procès de la dernière session sont lus et approuvés.

Le Secrétaire Trésorier donne lecture du rapport de l'année finissant le 31 décembre 1923, et ce rapport est accepté.

Le Secrétaire est autorisé à payer à Mr Roch Bonmiral le montant de \$850. ~~Le~~ montant de deux billets qui lui ont été transportés par Leopold et Alceste Chury qui avaient prêté ce montant à la dite municipalité.

Le Sec. Trés. donne lecture du compte du Secrétaire d'élection de \$10.00 et ce compte est approuvé sur motion du conseiller Omer Bellemare appuyé par le conseiller La Charette et le Sec. Trés. autorisé à le payer.

Le Sec. Trés. donne lecture d'une invitation de la part de l'Union des municipalités pour conventions pour la prévention des incendies et le conseil décide de ne pas nommer de délégués pour assister à cette convention.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un avis de la part de Mr Dorithe Ford, réclamant la somme de \$150.00 pour avoir brisé sa voiture dans le chemin appelé "route à bureau", et à défaut de paiement il donne avis de poursuite et le conseil décide de laisser cette lettre sans réponse avec l'assentiment le consentement de l'entrepreneur de ce chemin.

Le conseil décide de ne pas charger d'intérêt pour ceux qui paient leurs taxes avant le premier de Février, et après cette date le Sec. Trés. devra

charger les intérêts depuis que les taxes sont exigibles. Adopté.

Monsieur le conseiller Omer Bellemare propose appuyé par Mr le conseiller Louis Charette que Mr Romeo Gagnon soit élu pro-maire de cette municipalité pour l'année 1924.

Il est proposé par le conseiller Louis Charette, appuyé par le conseiller Louis Julien que Mr Freddy Milot soit nommé évaluateur de cette municipalité. Adopté.

Le conseiller Albert Girard propose appuyé par le conseiller Ls. Charette que Mr Ernest Bolduc soit nommé syndic des rous des Lacs Ursulines pour la 3^{ème} partie. Adopté.

Clavier Girard

G. Truist. Secrétaire

Province de Québec 9 Mars 1924
Municipalité de la paroisse
des Trois-Rivières

A une session générale et
municipale du conseil municipal de la
paroisse des Trois-Rivières, tenue au
lieu ordinaire de ses sessions, le 3 Mars 1924, à sept heures du
soir à laquelle session sont présents
Monsieur Clavier Girard, Maire et
Messieurs Louis Charette, Romeo
Gagnon, Louis Julien, Omer Bellemare,
Albert Girard, conseillers formant le quorum sans

la présidence de Mr le Maire;
Les procès de la dernière session
sont lus et approuvés.

Le sie. Trés. donne lecture de deux
lettres des avocats Joffré et Joffré,
Lauran au nom de P. H. Gravel et
l'arche au nom de Docteur Lord
notifiant la corporative qu'elle
sera poursuivie pour dommages
et pénalité, vu le mauvais état
du chemin appelé "route à Bureau"
surtout le chemin vis-à-vis la pro-
priété de Schill Pothier, Gedeon Garsen,
Chs. Millette, Emile Pratte, Arthur
Dupont et Edid Bellemare; et le
conseil décide, sur motion du conseiller
Abraam Noel appuyé par le conseiller
Louis Charette, que Monsieur le Maire
soit autorisé à voir les intérêts
et les avocats pour régler ces affaires
s'il y a moyen. Adopté.

M. Jos. Carmand donne sa démis-
sion comme syndic de Bains d'eau
et il est proposé par le conseiller
Albert Girard appuyé par le
conseiller Es. Julien que cette démis-
sion soit acceptée et Monsieur
Arthur Thérien soit nommé pour
le remplacer. Adopté.

Le sie. Trés. est autorisé à payer
le montant de \$3423.98 au gouvernement
pour le chemin du rang Ste Marguerite.
Et la séance est levée.

Harold Girard
Syndic. Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières 7 Avril 1924

A une session générale et mensuelle du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue au lieu ordinaire de ses sessions lundi le sept Avril 1924, à sept heures du soir à laquelle session sont présents: Monsieur Xavier Girard, maire et Mes Louis Clarette, Romeo Gagnon, Abraham Noel, Albert Girard

conseillers formant le quorum sous la présidence de Monsieur le Maire;

Les procès de la dernière session sont et approuvés.

Le sec. Tris. donne lecture d'une réclamation de \$2.70 de la part de J. L. Lambert pour avoir brisé une rampe et ce compte est remis à la prochaine session pour considération.

Le sec. Tris. donne lecture d'un avis de poursuite de la part de Willie Pierre du montant de \$25.00 pour avoir enfoncé sur la glace du fleuve sur la traverse qui n'était pas fermée et qui aurait dû être fermée, et Monsieur le Maire est autorisé de verser Mr. St. Pierre à cet effet, un peu c'est lui qui a entrepris l'entretien de cette traverse.

Le sec. Tris. donne lecture d'une lettre du bureau d'hygiène concernant la construction et le conseil laisse cette lettre sans considération; et d'une lettre du ministère de la voirie concernant l'entretien des chemins vicinaux et le

conseil autorise le conseiller Abbe
 Girard d'ouvrir l'inspection
 de voirie pour voir au bon écoulement
 des eaux à la fonte des neiges, et
 une autre lettre concernant les
 chemins au défilé, et une autre
 lettre concernant la vaccination
 et un peu il existe déjà un règlement
 le conseil verra à son application; et une
 lettre de la part de l'Union des Muni-
 cipalités concernant la convention à Gaspé
 et le conseil décide de ne pas en-
 voyer de délégués; et une autre lettre
 du ministère de la voirie concernant
 l'entretien et la confection des chemins
 d. etc.

Harold Girard
 J. Forest, Sec. Trés.

Province de Québec }
 Municipalité de la paroisse } 9 Mai 1924
 des Trois-Rivières

A une session générale et mun-
 icipale du conseil municipal de la
 paroisse des Trois-Rivières, tenue
 au lieu ordinaire de ses sessions lundi
 le cinq Mai mil neuf cent vingt
 quatre à sept heures du soir, à la-
 quelle session sont présents: Messieurs
 Harold Girard Maire et Messieurs Abraham
 Noel, Omer Bellemare, Romeo
 Gagnon, Louis Charette, Albert Girard
 Co. plus de conseillers formant la
 majorité sans la présidence de M.

le Marié ;

Les procès de la dernière session sont lus et approuvés.

Le sec. Tris. donne lecture d'une requête de la part de Mes. Armand Beaudry, W. Beaudry et autres, demandant de faire faire un nouveau procès-verbal pour le cas d'eau de Theroule Chamberland et il est proposé par le conseiller Louis Charrette appuyé par le conseiller Albert Girard, que M. Armand Grossier soit nommé surintendant spécial pour verbaliser de nouveau ce cas de cas.

Le sec. Tris. donne lecture d'une requête de la part de Mes. Ant. L. Laperle, Phil. Edouard Bourassa, Ernest Marchand et autres, demandant à faire acheter le chemin des Berges, et il est proposé par le conseiller Louis Julien appuyé par le conseiller Albert Girard que l'inspecteur de ce rang soit autorisé à repaver les places d'urgence et que demande soit renvoyée à la prochaine session pour décision.

Le Sec. Tris. donne lecture des comptes suivants: un de Félix Raymond de \$2.00 pour entretien du chemin et front de l'impasse, un de M. Alex St. Pierre de \$8.00 pour entretien de la traverse sur le Rivier; un de \$78.19 de M. J. S. Janvier et un de \$67.13 de M. Phil. Chamberland, ces deux derniers comptes formant \$145.30 pour l'entretien de la route à Denison et ces comptes sont acceptés.

Le sec. Tris. donne lecture d'un rapport de M. l'inspecteur agraie

de M^s J. Lozeau, constatant que M^s Thahan ne met plus d'eau dans le cours d'eau de S. Marchand et qu'il est proposé par le conseiller Louis Bouché approuvé par le conseiller Ls. Julien que ce rapport soit accepté et le Sieur Thahan soit déchargé de ce cours d'eau. Adopté

Il est proposé par le conseiller Abraham Noël approuvé par le conseiller Omer Bellemare que le sec. 7^{is} soit autorisée à poursuivre le Club Villa Mon Repos et ses membres qui ont des arrages de taxes.

Xavier Girard
G. Forest, Sec. Riv.

{ Province de Québec,
Municipalité de la paroisse
des Trois-Rivières. } 2 Juin 1924

A une session générale et mensuelle du Conseil Municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, Lundi le deux Juin, Mil Neuf cent vingt-quatre, à sept heures du soir, à laquelle session, sont présents: -
Messieurs Xavier Girard, Maire; et Messieurs Albert Girard, Ls. Chouette, Abraham Noël Omer Bellemare, conseillers, formant le quorum sous la présidence de M. le Maire.

Les procès de la dernière session sont
lus et approuvés.

Le Sec. Trés. donne lecture des comptes
suivants, présentés par M. l'Inspecteur
Arthur Rivin: Georges Emile Rivin \$16.⁰⁰,
Frenand Quattre \$18.⁰⁰; Olin Hughes
\$15.⁰⁰; Walter Plefont \$9.⁰⁰; Omer
Rivin \$9.⁰⁰; les suivants sont pré-
sentés par l'Insf. Freddy Melot
en faveur de M. William Delebot:
M.M. Ovide Beaubien \$3.⁰⁰; Edouard
Caen \$3.⁰⁰; Mellie Laminie \$9.⁰⁰;
M. L. Sai Lamy \$1.50; Orla Guil-
bert \$4.50; Diverses autres comptes
présentés par M. l'Inspecteur J. E.
Fagnier, en faveur de M. Augustin
Chambaud, un de \$3.60 pour ouvrage
fait dans le fait de route de M.
Dorez Izéau, un de \$3.00 pour
ouvrage fait dans la fait de route
de M. Moris; un de \$2.40
pour ouvrage fait dans la fait de
route de M. Wilnot Chausette,
un autre de \$2.30 pour ouvrage dans
la fait de route de M. Hamidas
Boutier; tous ces comptes sont
acceptés.

Il est proposé par M. Albert
Serand, approuvé par M. Omer Belle-
mar par M. le Conseil. Le
Chapitre notifie M. l'Inspecteur
Alfred Melot d'ordr à faire faire
les réparations nécessaires dans la
route du Mispine sang, et cela pour
répondre à la requête présentée par
des intéressés, au Conseil de la Commune.

446
Le conseil décide à la révision du coté
d'évaluation, et sur plaintes faites,
et appréciations des terres de M.
Théodore Benoit, sont baissées comme
suit: le No. 224 à \$300.⁰⁰; le No. 276 à
\$200.⁰⁰; le No. 282 à \$500.⁰⁰; le No. 294
à \$1000.⁰⁰; que la terre appartenant
à M. Philé Planté, portant le No. 277
soit baissée à \$200.⁰⁰; que la terre
appartenant à M. Théodore Chénouland,
portant le No. C. 227, soit baissée à
\$500.⁰⁰;

Le conseil prend en considéra-
tion la plainte de M. Fr. X. Muffens
demandant que le Chemin du Petit
Village, soit fermé la largeur de
sa terre, vu qu'il est le seul
propriétaire et le seul intéressé; et
que ce chemin lui est d'aucune
utilité.

Il est proposé par le conseiller
Louis Charbon, appuyé par le conseiller
Abraham Noël, que M. Séverin Lelias
soit nommé surintendant spécial
pour rétablir le nouveau cours
d'eau appelé cours d'eau de Tho-
mas Chénouland, pour remplacer
M. Omer Terasseur, démissionnaire.

Il est proposé par M. Omer Belliveau,
appuyé par M. Albert Guindé que
M. l'Inspecteur Emile Guindé soit
autorisé à faire ou faire faire la clôture de
la ligne qui sépare la terre de M. Philippe
Fausignault, d'un petit emplacement,
et que le compte soit envoyé au pro-
priétaire dudit emplacement.

En voy à la ~~réf.~~ requête de M M.
 M. S. Roger, Edouard Bourassa, Ernest
 Marchand et autres, il est jugé
 par le conseil, Abraham Noël appuyé
 par le conseil, Omer Bellinair
 que la décision définitive soit renvoyée
 à la prochaine session, dans le but
 de choisir le moyen le plus économique
 pour réparer le chemin. C'est la raison
 best Omer.

Xavier Girard
 Sec. Trés. Sec. Trés.

Province de Québec
 Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières 7 juillet 1924

À une session générale et
 mensuelle du conseil municipal
 de la paroisse des Trois-Rivières
 tenue au lieu ordinaire de ses
 sessions lundi le 7 juillet 1924
 à sept heures du soir, à laquelle
 session sont présents Messieurs
 Xavier Girard Maire et Messieurs
 les conseillers Albert Girard, Roméo
 Gagnon, Louis Charette, Fernand
 Jolin, Omer Bellinair
 conseillers formant le quorum sous
 la présidence de Monsieur le Maire
 Les procès-verbaux de la dernière session
 sont lus et approuvés

Le Sec. Trés. donne lecture d'un
 compte de l'inspecteur Freddy Milot
 du montant de 55.65, un compte de \$2.50
 pour travaux faits dans la route de 2 ans

Z. FOREST

TEL. 623

NOTAIRE

14, rue Royale, Les Trois-Rivières.

LES TROIS-RIVIÈRES, QUÉ., 9 Mai,1924

Monsieur Omer Lefasseur,
Banquier des 3 R.

Monsieur: -

Je vous notifie que le conseil
à sa session du 5 Mai 1924 vous
a nommé surintendant spécial
pour verbaliser de nouveau le cours
d'eau appelé cours d'eau de Théodule
Chamterland.

Bien à vous.

Z. Forest Sec. Ver.

Refusé

Omer Lefasseur
Banquier
12 Mai 1924

rang, sur de 230 pour travaux dans le
chemin de pont de O. S. M. par Arthur
Chamberland, et ces comptes sont acceptés
sur motion du conseiller appuyé par le
conseiller Albert Girard.

Il est proposé par le conseiller Louis
Charette appuyé par le conseiller Albert
Girard que M. Chais Gung soit nommé
surintendant spécial pour rétablir
le cours d'eau appelé cours d'eau
Théophile Chamberland, vu que M.
Louis Gelinas a refusé cette place
et sur la même proposition M.
Chas Balchuc est nommé juge
du cours des Ursulines pour rempla-
cer Narcisse Blautier.

Le conseil décide d'attendre à l'autre
assemblée pour corriger la grandeur
du terrain de M. Adolphe Doucet fils.

Il est proposé par le conseiller
Armin Bellemare appuyé par le
Louis Julien que M. ~~Ravin~~
Dupresne soit nommé juge
de cours d'eau pour remplacer
Louis Marchand.

Il est proposé par le conseiller
Louis Julien appuyé par le conseiller
Romeo Gagnon que la question de
subvention pour le chemin de pont
du premier rang soit renvoyée à
Héland.

Il est proposé par le conseiller
Louis Charette appuyé par le conseiller
Albert Girard que le ~~ser.~~ P. S. soit
autorisé à écrire à la Compagnie
Shawinigan Water et Power Co. pour
la motiver et ordonner à retirer l'eau

de son terrain qui vient franchir la route du Tremblay.

Il est proposé par le conseiller Alexis Girard appuyé par le conseiller Roméo Gagnon que la demande de M. Louis Dufresne pour fermer son chemin du petit Village soit accordée.

Il est proposé par le conseiller Louis Charette appuyé par le conseiller Omer Beffumare que M. W. Marinéan soit autorisé à faire nettoyer les crapes sur le chemin de Ste Marguerite afin que les employés du gouvernement les y emploient.

Et la séance est levée.

Kavir Girard

J. F. Fournier, Sec. P. S.

Province de Québec
Municipalité de la
paroisse des Trois-Rivières 4 Août 1924

A une session générale et mensuelle du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, lundi le 4 Août à sept heures du soir, à laquelle session sont présents: Monsieur Kavir Girard, Maire et M. Abel Girard conseiller, et n'ayant pas de quorum la session n'a pas eu lieu.

Province de Québec 2 sept. 1924
 Municipalité de la
 paroisse des Trois-Rivières

A une session générale et mensuelle du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenu au lieu ordinaire de ses sessions, mardi le 2 septembre 1924 à sept heures du soir, à laquelle session sont présents: Monsieur le Maire Louis Girard, et M^{rs}. Abraham Noel, Omer Bellemare, Romeo Gagnon, Louis Blouin

conseillers formant le quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Les procès de la dernière session sont lus et approuvés.

Le Sec. Trés. donne lecture d'un compte de M^r W. Marinan du montant de \$31.60, et ce compte est accepté sur motion du conseil. Ls. Blouin appuie le for le conseiller Romeo Gagnon.

Le Sec. Trés. donne lecture d'une requête de la part d'un grand nombre de propriétaires du premier et deuxième rang et autres demandant à faire pavé le chemin du rang des Rangées du premier rang et le conseil décide de remettre à plus tard pour décider ce qu'il fera au sujet de cette requête.

Il est proposé par le conseiller, Romeo Gagnon appuie par le conseiller

Monsieur Bellemare que Monsieur Alfred Duperré soit autorisé à faire une nouvelle division pour les faits de route du premier rang, et il pourra s'adjoindre les personnes qu'il aura besoin pour faire cette division. Adopté.

Le sec. Trés. donne lecture d'une lettre de M. le Président de l'Union des municipalités et des résolutions adoptées au dernier congrès, et le conseil décide une fois pour toute de ne pas faire partie de cette union et de ne faisant pas partie de donner aucune appréciation au sujet des résolutions adoptées à ce congrès.

Le sec. Trés. est autorisé à payer le compte de r. v. pour le fond de Botasse et des frais et à en verser le montant de ~~et~~ et que le conseiller L. Charrette soit autorisé à notifier l'inspecteur de voirie Gato de voir à faire repaver le chemin des farges et ce sous peine de toutes responsabilités.

Le conseil donne jusqu'à la session d'Octobre au surintendant T. Lamy pour faire rapport au conseil un procès-verbal.

Le conseiller Louis Charrette donne avis de motion qu'à la prochaine session du conseil le 6 octobre prochain il proposera un règlement pour imposer une taxe de cinquante centimes par cent piastres pour payer les intérêts dus au gouvernement, les emprunts temporaires et les dépenses d'administration du conseil.

Et la séance est levée.

Henri Girard
 & Forest, six Mes.

Province de Québec 16 Sept. 1924
 Municipalité de la paroisse
 des Trois-Rivières

A une session spéciale-
 ment du conseil municipal de la
 paroisse de Trois-Rivières, tenu
 le 16 septembre 1924, à sept
 heures du soir, au lieu ordinaire-
 ment de ses séances, à laquelle
 session sont présents: Monsieur
 Henri Girard, maire, et Messieurs
 Roméo Gagnon, Ls. Jubin, Omer
 Bellmare, Abraham Noël, Louis
 Charrette et Albert Girard, conseils
 formant le quorum sous la
 présidence de Monsieur le Maire.
 Cette session spéciale a été con-
 vocée par M. le Maire pour
 prendre en considération un pro-
 jet fait par B. J. Tremblay et G. E.
 Lavigne à propos du détournement
 du cours d'eau qui passe sur les
 terrains de ce qui ont protesté;
 et tous les conseillers ont été
 notifiés et sont ~~présents~~ pré-
 sents.

Les procès de la dernière
 session sont lus et approuvés.
 Le conseil prend en considéra-
 tion le dit projet et il est proposé
 par le conseiller Louis Jubin
 appuyé par le conseiller Abraham
 Noël que le sec. Tris. notaire

Forrest soit autorisé à protester.
 Monsieur Frédéric Betty qui a fait
 des travaux pour déterminer les lieux
 du dit cours d'eau, d'avoir à réta-
 bli les lieux tels qu'ils étaient
 avant au pré le conseil le tiendra
 responsable de tous les frais et dom-
 mages que le conseil de la cité mun-
 icipale pourrait avoir à souffrir
 à ce sujet. Adopté
 Et la séance est levée

Monsieur Grand
 Sec. Trés.

Province de Québec
 Municipalité de la paroisse 6 Oct. 1924
 des Trois-Rivières

A une session générale et extraordinaire
 du conseil municipal de la paroisse des
 Trois-Rivières, tenue au lieu ordinaire
 de ses sessions, lundi le 6 Octobre 1924,
 à sept heures du soir, à laquelle
 sont présents: M. Louis Grand Maire
 Messieurs Louis Julien Omer Bellemare
 Abraham Noël, Romeo Gagnon, Louis
 Abouthe Honoré Grand conseillers
 formant le quorum sans la prési-
 dence de Monsieur le Maire

Les procès de la dernière session
 sont lus et approuvés

Le Sec. Trés. donne lecture du procès-
 verbal de Thais Saphirin Gagny verbalisant
 le cours d'eau repris par le procès verbal
 dressé par dans le quartier et bassin

rang et on pu il n'y a pas de plainte
il est propose par le conseiller Louis
Charette appuyé par le conseiller
Rouie Gagnon que ce procès-verbal
soit homologué sans amendement
Adopté.

14
Special
R. G.
P. G.

Le sec. Trés. donne une réquie
de la part de Mrs Frederic Betley Gilbert
Gagnon et autre demandant la réuni-
on d'un surintendant pour
amender le procès-verbal regissant
le cours d'eau connu sous le nom
de cours d'eau Frederic Betley, à
l'effet de le faire toucher dans la
rivière Nilet à sept à huit arpents
en bas du chemin de fer du C. P. Q.
et il est propose par le conseiller
Louis Charette, appuyé par le
conseiller Rouie Gagnon que
Monsieur Theres Beaudry soit
nommé surintendant special pour
agir sur cette réquie. Adopté.

Le sec. Trés. donne lecture du Mémoire
de Marsean de St. Grégoire demandant
à faire entretenir la traverse du Fleuve
St. Laurent pour l'hiver prochain comme
chemin double.

Le sec. Trés. donne lecture du
compte du conseil de comtes rôle 1874
du montant de \$400.56 et le sec. Trés.
est autorisé à faire ce compte sur
motion du conseiller Louis Charette
appuyé par le conseiller Omer
Bellemare. Adopté.

Flavien Girard
G. Faust, sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité de la
paroisse des Trois-Rivières

24 Oct. 1924

A une session spéciale du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, le 24 Octobre 1924, à sept heures du soir, à laquelle session sont présents: Monsieur Honoré Girard Maire et Mess. Abraham Nall, Romeo Gagnon, Omer Bellemare, Albet Girard conseillers formant le quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, cette session a été convoquée par M. le Maire et le Sec. Trés. à donné avis à cette effet à tous les conseillers, tel qu'il offert par le certificat de signification de ces avis. cette session a été convoquée pour nommer un surintendant spéciale pour inclure certains propriétaires du 2^e rang dans le cours d'eau du 3^e rang et 4^e rang verbalisé par M. T. J. Lamy le 30 Août dernier et pour faire faire un pont couvrant le chemin de front du 3^e rang, et il est proposé par le conseiller Albet Girard appuyé par le conseiller Romeo Gagnon que M. Ovide Dugre soit nommé surintendant spécial à cet effet - adopté et la séance est levée

Honoré Girard

J. Forest, Sec. Trés.

Provincial de Quebec
Municipalité de la paroisse
des Trois-Rivières, 3 Nov. 1924

A une session générale et mensuelle
du conseil municipal de la paroisse des
Trois-Rivières, tenue au lieu ordinaire
de ses sessions, lundi le trois Novembre
1924 à sept heures du soir, à laquelle
session sont présents: Monsieur
Stanis Girard, Maire et Messieurs
Abraam Noel, Louis Charette, Louis Julien
Albert Girard.

conseillers formant le quorum sous
la présidence de Monsieur le Maire.

Les procès de la dernière session
sont lus et approuvés.

Le conseil procède à la vente des
chemins suivants pour l'entretien
d'hiver, avec le résultat suivant:

- Route du Petit Vallage adjugé à So. H. Bolduc pour \$ 30.00
- " du premier rang " Jos Boudreau \$ 55.00
- " du 2^{ème} " Felix Raymond payé \$ 39.00
- " " 3^{ème} " Achien Raymond payé \$ 40.00
- " " 4^{ème} " pas vendue

chemin de front du 3^{ème} rang à partir du lot Mrs
A. Raymond à aller au lot no 278 inclus
vendu adjugé à Theo. Chambuland pour 100.00
et le chemin de front de S.-O. Marin pour
\$10.00 adjugé à Achien Raymond

La route du comté est vendue
à M. Albert Rivard pour \$ 125.00
pour un an, le conseil de St Etienne
des Lacs ayant demandé de la vente

Il est réglé et statué par règlement
du conseil sur motion du conseiller
Louis Charette approuvé par le con-
seiller Abraam Noel par la parole

Province de Quebec,
Municipalité de la paroisse des
Trois-Rivières

Avis public, est par
conseil à sa session qui aura lieu le 5^o octobre donné que le
à sept heures du soir, à la salle publique de l'école
Ste-Marguerite, ~~sera~~ vendra l'entretien des routes
et chemin publics qu'il a l'habitude de vendre, pour
la saison de l'hiver.

Donné aux Trois-Rivières ce 25 Octobre 1924.

J. Forest
Sec.-Trés.

soit autorisé à rendre la route entre Ste
Marguerite et St Etienne, au plus bas ancherissement
pour finir l'année 1924 et jusqu'au 1^{er} Novembre
1925

Resolu unanimement
François Chrétien Maire
Joseph Dupont
Sec. Trés

Certificat vrai copie de la résolution passé par le conseil
Municipal de St Etienne des Gris en date du septième
jour d'octobre 1924

Joseph Dupont
Sec. Trés

Ce sec. y est autorisé à payer
le compte de M^s J. A. Lambert du
montant de \$2.75. Et la somme est
le

Havien Girard
J. Forest, Sec. Trés.

St. Etienne des Gris 17 Octobre 1924

A. M. Le Secretaire Trésorier du c. m. Ste Marguerite S. R.

Monsieur

Je vous envoie copie d'une résolution passée par notre conseil municipal en date du 6 Octobre 1924

Proposé par M. Josephat Bellemare secondé par M. Victor Ratin que le conseil municipal de Ste Marguerite soit autorisé à faire entreprendre la route entre Ste Marguerite et St Etienne, au plus bas enchérisseur pour finir l'année 1924 et jusqu'au 1er Novembre 1925

Resolu unanimement

François Chrétien Maire

Joseph Dupont
Sec. Tris

Certificat vrai copie de la résolution passée par le conseil municipal de St Etienne des Gris en date du sixième jour d'octobre 1924

Joseph Dupont
Sec. Tris

Ce rec. y est est autorisé à payer le compte de M. J. A. Gombert du montant de \$2.75. Et la séance est levée

Havies Girard

M. Ernest de la Haye

pour ~~ce~~ cet article sont de
vingt-cinq cents par cent piastres, le tout
tel que mentionné dans son avis de motion
et que ce règlement sera en vigueur à
me d'adieu. Xavier Girard
Maire

J. Forest, Sec. Tris.

Le sec. Tris. donne lecture d'un
compte de \$16.50 de l'inspecteur de M.
A. Drouin pour travaux faits dans la
route de la Baillie, et ce compte est
accepté.

Le sec. Tris. donne lecture d'un
rapport de M. Lorenzo Joyeau, inspecteur
agréé, constatant que la terre de M. Omer
Bellemare doit être débarrassée de 40 arpents en
superficie dans le cours d'eau qui existe
entre les terres de Frédéric et Henri Betty,
et ce rapport est accepté en motion
du conseiller Abraham Neel appuyé
par le conseiller Louis Charette.
Adopté.

Le sec. Tris. donne lecture d'une
lettre de la Riv. Saenn du Convent des Sain-
nirains du Rosaire, demandant au
conseil la permission de conduire un
canal d'égout le long de la côte proprié-
taire à la rivière Nilet et cette demande sera
prise en considération à la prochaine
session.

Le sec. Tris. est autorisé à payer
le compte de M. J. A. Gombert du
montant de \$2.75. Et la séance est
levée.

Xavier Girard

J. Forest, Sec. Tris.

Province de Québec 1 Dec. 1924
Municipalité de la
paroisse des Trois-Rivières

Une session générale et
mensuelle du conseil municipal de la
paroisse des Trois-Rivières, a été tenue
au lieu ordinaire de ses séances le
premier de janvier 1924 Décembre
1924, à sept heures du soir, à laquelle
session sont présents: Monsieur
Kavir Girard Maire et Messieurs
Abraam Noel, Roméo Gagnon, Omer
Bellemare, Albert Girard, Louis
Charette conseillers formant
le quorum sous la présidence de
Monsieur le Maire;

Les procès de la dernière session
sont lus et approuvés.

Le conseil prend en considération
la demande des P.V. Sœurs Dominicaines
du Rosaire et le conseil accorde leur
demande et leur permet de conduire
un canal d'épuit le long du chemin boisé
au côté Nord-Ouest jusqu'à la rivière
Milet, pourvu qu'elle se obtiennent
la permission du bureau d'hygiène
d'envoyer leur canal d'épuit dans la
rivière Milet et ce sur motion
du conseiller Omer Bellemare appuyé
par Louis Charette Adopté.

Le sec. Très bonne lecture d'un
compte de \$3.90 pour travaux faits
dans le chemin de Ste Marguerite
par M. l'inspecteur W. Harman
et ce compte est accepté et le sec.
Pus. autorisé à le payer.

Le sec. Très bonne lecture

du compte de M. Alphonse Dupresne
de 12.00 pour division de la route de
premier rang et ce compte est accepté
et le sec. Trés. autorisé à le payer et à
le répartir à la prochaine répartition de
cette route.

Et le seau est donné
Narcisse Blautier

J. Trés. sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité de la Paroisse
des Trois-Rivières

A une assemblée des électeurs municipaux de la paroisse des Trois-Rivières tenue à la salle publique de l'école Ste. Marguerite le quatorze Janvier ~~prochain~~ mille neuf-cent vingt cinq à dix heures de l'avant conformément à l'avis public donné le vingt-quatre décembre dernier pour procéder à l'élection du maire et de trois conseillers sous la présidence de J. Forest Sec. Trés. président en officier. Le président requiert les électeurs présents de proposer les personnes qu'ils veulent élire à la charge du maire et des conseillers pour remplacer **Havir Girard** maire, **Romeo Gagnon** **Albert Girard** **Omer Bellemare** conseillers

Il est proposé par **Albert Girard** secondé par **Louis Charette** de la paroisse des Trois-Rivières que **Charles Labonté** cultivateur du même lieu soit élu conseiller pour la dite paroisse des Trois-Rivières

Il est proposé par **Albert Girard** secondé par **Louis Charette** cultivateurs de la paroisse des Trois-Rivières que **Joseph Janvier** cultivateur du même lieu soit élu conseiller pour la dite paroisse des Trois-Rivières

Il est proposé par **Albert Girard** secondé par **Louis Charette** cultivateurs de la paroisse des Trois-Rivières que

Oliva Dugré cultivateur du même lieu
soit élu conseiller de la dite paroisse
des Trois-Rivières

Il est proposé par Louis Gohien
secondé par Albert Girard cultivateur
de la paroisse des Trois-Rivières
que M. Narcisse Cloutier cultivateur du
même lieu soit élu maire de la
paroisse des Trois-Rivières

Et deux heures se'étant écoulées
et n'ayant pas eu d'autres candidats
de proposés je proclame Messieurs
Charles Labonté Joseph Janvier Oliva
Dugré élus conseillers de la paroisse
des Trois-Rivières et Narcisse Cloutier
élu maire de la paroisse des
Trois-Rivières.

Ste Marguerite des Trois-Rivières
le 14 janvier 1925

J. Forest, Maire élu.

Je soussigné, ayant été élu conseiller
de cette municipalité fais serment que je
remplirai bien et fidèlement les devoirs
de ma charge, et ce, au meilleur de mes
capacités et jugement.

Ainsi que Dieu me soit en aide
Jos. Janvier

Assurance devant moi ce 26 Jan 1925

J. Forest Sec. Trés.

Je soussigné, Narcisse Cloutier ayant été élu maire
de cette municipalité fais serment que je remplirai bien et fidèlement
les devoirs de ma charge, au meilleur de mes capacités et jugement.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Narcisse Cloutier

Assurance devant moi ce 31 janvier 1925 J. Forest Sec. Trés.

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS-RIVIERES

Avis public est, par les présentes, donné aux électeurs municipaux de ladite municipalité, que mercredi le quatorze Janvier prochain de dix heures à midi, à la salle publique de l'école Ste-Marguerite, aura lieu la mise en nomination pour l'élection du maire et de trois conseillers; et, si la votation est nécessaire, elle aura lieu le lendemain le quinze Janvier prochain de huit heures du matin à six heures du soir, à la salle publique de l'école Ste-Marguerite; et j'ai nommé Joseph Levasseur mon secrétaire d'élection.

Donné aux Trois-Rivières ce 24 Décembre 1924.

J. Perrot

Séc. & Trés.

Le sous-signé, notaire, a vu et a publié
l'avis ci-haut
Trois-Rivières ce 24 Dec 1924
J. Perrot, Notaire

Je soussigné, Oliva Dugré ayant
 été élu conseilier de cette
 municipalité, fais serment que je
 remplirai bien et dignement les devoirs
 de ma charge, et ce, au millieu de
 mes capacités et jugement -

Ainsi que Dieu me soit en aide
 Oliva Dugré

Assermenté devant moi ce 2 Février 1925
 J. Forrest, Sec. Trés.

Province de Québec

Municipalité de la paroisse 2 Fév. 1925
 des Trois-Rivières

A une session générale et mensuelle du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, lundi le 2 Février 1925, à sept heures du soir, à laquelle session sont présents: Monsieur Narcisse Cloutier, Maire et Messieurs Abraham Noël, Louis Charette, Jos. S. Jauvin et Ovide Dugré

conseillers, formant le quorum sous la présidence de Monsieur le Maire;

Les procès-verbaux de la dernière session sont lus et approuvés.

Le sec. Trés. donne lecture du compte de Mr F. H. Dufresne du montant de \$ 32.20 dont \$ 2.79 dû par Sr. Julien 10 73 par M. Philippe Gauthier et 18. 68

par Philippe Pousignant et ce compte est accepté le sec. Trés. autorise à le payer et à le charger à qui de droit, sur motion du conseiller Louis Charette appuyé par le conseiller Abraham Koel.

Le sec. Trés. donne lecture d'une lettre pour demande d'abonnement à la revue Municipale, et le conseil décide de ne pas s'abonner.

Le sec. Trés. donne lecture de son rapport pour l'année finissant le 31 décembre 1925 et ce rapport est accepté.

Le sec. Trés. donne lecture du compte du gouvernement du montant de \$ 3423.98 et le sec. Trés. est autorisé à payer ce compte.

Le Sec. Trés. donne lecture du procès-verbal dressé par Olivia Dugré et le conseil après avoir entendu les intéressés homologue le dit procès-verbal en l'amendant comme suit; le bout de canal d'eau détalisé par Jos. Parent à partir du chemin de front du 3^{ème} rang sera à aller environ dix arpents sera annulé; et ce sur motion du conseiller appuyé par Jos. D. Janvier appuyé par le conseiller Abraham Koel.

Le sec. Trés. est autorisé à écrire aux anciens conseillers pour leur demander de rapporter les codes appartenant au conseil.

L'inspecteur de la route de la Baillie est autorisé de la fermer aux deux bouts.

Il est proposé par le conseiller Louis Charette appuyé par le conseiller Olivia Dugré que M. Louis Julien soit

nommé pro- maire de cette municipalité. Adopté.

Et la séance est levée
Maurice Blouin maire

J. Forest, Sec. Trés

Je soussigné Charles Labonte, ayant été
dûment élu conseiller de cette municipalité fais serment que je remplirai
bien et fidèlement les devoirs de ma
charge, au meilleur de mes capacités et
jugement.

Ainsi que Dieu me soit en aide.
Charles Labonte

Assesment devant moi aux Trois-Rivières
ce 17 Février 1925

J. Forest, Sec. Trés

Province de Québec
Municipalité de la paroisse 2 Mars 1925
des Trois-Rivières

A une session générale
et mensuelle du conseil municipalité
de la paroisse des Trois-Rivières, tenue
au lieu ordinaire de ses sessions, le mardi
le deux Mars 1925, à sept heures
du soir à laquelle session sont
présents: Monsieur Maurice Blouin
Maire, et Mes. Louis Julien,
Louis Charette, Chs. Labonte, Oton
Dugré, ps. E. Jovon, H. Mel conseillers
formant le conseil sans la
présidence de Monsieur le

Marije

Les procès-verbaux de la dernière session sont lus et approuvés.

Le conseil procède à la nomination de ses officiers sur motion du conseiller For. J. Janssen approuvée par le conseil. Louis Barthe et les officiers suivants sont nommés :

1^o Monsieur Arthur Gault est nommé inspecteur de voirie du rang de la Baubière et du rang du Petit Village et pour la route du Petit Village

2^o Monsieur Théophile Bellemare est nommé inspecteur pour la route de la Baubière

3^o Monsieur H. K. ~~En~~ ~~Par~~ ~~Alphonse~~ ~~Rougé~~ est nommé inspecteur de voirie pour tout le rang de Ste Marguerite

4^o Monsieur Divin Gelinas est nommé inspecteur de voirie pour la route et le premier rang.

5^o Monsieur Paul Langlois est nommé inspecteur de voirie pour la route et le chemin de front du 2^o rang

6^o Monsieur Dollard Doucet-péri est nommé inspecteur de voirie pour la route du 2^o rang et Monsieur Dollard Doucet-fils est nommé inspecteur

de voirie pour le rang chemin de front du 3^o rang

7^o Monsieur Noël Levasseur est nommé inspecteur de voirie pour la route et le chemin de front du 4^o rang.

remplacé par
Chauvy
remplacé par
Thais Langlois

remplacé par
Bratté

remplacé par
Thérèse Beaudet

Inspecteurs agraires
M^{rs}. Arnie Cote, Eugene Aubrey et J^{os}
Gulbert sont nommés inspecteurs
agaires

Estimateurs

M^{rs}. Alphonse Duprene, Henri Betty et
J^{os} Géhrias sont nommés estimateurs

Auditeurs

M^{rs}. Et Melvire Pothier, Frederic Betty
sont nommés auditeurs

Garde inclus

M^{rs} Pierre Dupont est nommé
garde inclus.

Il est proposé par le conseil
J^{os} Charly approuvé par le conseil
Chs. Taboute par M^{rs} Wally Marimon
soit nommé syndic ~~de la~~ et
~~place de M^{rs} de~~ ou inspecteur de
cours d'eau au lieu et place
de M^{rs} Arnie Bellemare. adopté

Il est proposé par le conseil
Ovila Dugre approuvé par le
conseil J^{os}. E. J^{os} par
M^{rs} Heric Dupont soit nommé syndic
ou inspecteur de cours d'eau pour
remplacer, cours d'eau Bellemare
et Géhrias.

Il est proposé par le conseil
Chs. Taboute approuvé par le con-
seil Ovila Dugre — par Monsieur
M^{rs} Marché Camear soit nommé syndic
ou inspecteur de cours d'eau pour
le cours d'eau Lapin et M^{rs}
Adrien Raymond soit nommé inspec-
teur de cours pour le cours d'eau sur-
behti par Géhrias Pothier

Le compte du secrétaire d'élection

x remplacé par
Edmond Drouin

x remplacé par
Léopoldine Duval

remplacé par
Arthur Dupont

remplacé par
J^{os} Géhrias

remplacé par
Arnie Cote,
remplacé par Frederic
Betty

Mr Jos. Levasseur au montant de \$7.00 est approuvé.

Le compte de Mr Ant. Drouin au montant de \$1.50 est approuvé.

Monsieur Desire Cote se plaint que le proces-verbal de Mr Ovide Dugre, homologué a la dernière session ne lui donne pas justice et demande au conseil de prendre les procedés voulus pour l'annuler, et sur ce, le conseiller Louis Charette donne avis de motion qui a la première assemblée du conseil qui aura lieu le 6 Mars prochain, a sept heures du soir, a la salle Ste Marguerite, il proposera un règlement du conseil a l'effet d'annuler le dit proces verbal, et le Sr. Prs. est autorisé a donner les avis publics nécessaires a cet effet.

Et la séance est levée.

Narcisse Chantier maire
J. Ferris, Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité de la paroisse
des Trois-Rivières

6 Avril 1925

#

tenue lundi
le 6 Avril 1925
a sept heures
du soir

N.C.
J.F.

A une session générale et mensuelle du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, a laquelle session sont présents, Monsieur Narcisse Chantier, Maire et M^{rs}. Louis Charette, Louis Fillion, et Jos. Fauriol.

conseillers, l'auront le premier sous
la présidence de Mr le Maire;

Les procès de la dernière ses-
sion sont lus et approuvés.

Mons. Alex St. Pierre a présenté
son compte pour entretien de la
traverse sur le fleuve St. Laurent
entre la paroisse des Trois Rivières
et la paroisse de St. Grégoire.

Ce compte est accepté sur motion
du conseiller Louis Charette appuyé
par le conseiller Louis Julien.

Le compte de Mr P. J. Lamy de
\$6.00 pour annuité de la route de
la Bombine est approuvé sur la
même proposition.

Les officiers Rolland Dorcet père,
Aldé Bellman, Aldé Gouman père
Dupont et Henri Betty refusent
d'accepter leur charge respective,
et les officiers suivants sont nommés
pour les remplacer, sur motion
du conseiller Louis Julien
appuyé par le conseiller Jos. E.
Favre. Zephirin Boite pour
remplacer Rolland Dorcet père, Honoré
Chamy pour remplacer Aldé Bellman,
Aldé Gouman pour remplacer Aldé Gouman
père, Arthur Dupont pour remplacer Prins
Dupont, Alphonse Orval pour rem-
placer Henri Betty et Frédéric Betty
et Edmond Drouin pour remplacer
Henri Betty.

Le ser. Tris. donne lecture
d'une lettre du ministre de la
voies, recommandant de prendre
certaines précautions pour

augmentant
de \$60.00
N. le
90.

l'entente des chemins amérindiens
et le conseil nomme l'inspecteur
du rang St. Marguerite comme
officier pour s'entendre avec ce depar-
tement pour l'entente de ces chemins.

Le conseiller Louis Charette, pour donner
suite à son avis de motion propose
qu'il soit réglé et statué par règlement
du conseil sur le procès verbal
dressé par Orila Dugré et déposé au
bureau du conseil le 13 décembre der-
nier et homologué par le dit con-
seil le 2 Février dernier soit annulé
et le conseiller Jos. E. Fournier appuie
le motion du conseiller Louis Charette
et ce règlement est adopté à l'unan-
imité. Le présent règlement entrera
en vigueur après sa promulgation.

Narcisse Blouin maire
J. Forest, Sec. Trés.

Et la séance est levée.

Narcisse Blouin maire
J. Forest, Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité de la paroisse
des Trois-Rivières

4 Mai 1925

À une session générale
et mensuelle du conseil municipal de la
paroisse des Trois-Rivières, tenue en lieu
ordinaire de ses sessions, lundi le 4 Mai 1925
à sept heures du soir, à laquelle se-
sont présents: Messieurs N. Blouin Maire
et M^{rs}. Louis Fournier, L. Charette, Abraham
Paul, Jos. E. Fournier

Extrait du Livre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Paroisse des Trois-Rivières, à la Session du 6 Avril 1925.

... "Le conseiller Louis Charette, pour donner suite à son avis de motion, propose qu'il soit réglé et statué par règlement du conseil que le procès-verbal dressé par Ovila Dugré et déposé au bureau du conseil le 13 Décembre dernier et homologué par le dit conseil le 2 Février dernier soit annulé et le conseiller Jos. E. Janvier a appuyé la motion du conseiller Louis Charette et ce règlement est adopté à l'unanimité. Le présent règlement entrera en vigueur après sa promulgation." ...

Maie copie

J. Turst, Sec. Trés.

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS-RIVIERES

Avis public est, par les présentes, donné que le règlement ci-dessus a été adopté par le conseil à sa session du 6 Avril dernier.

Donné aux Trois-Rivières ce 17 Avril 1925

J. Turst

Séc. - Trés.

*Je certifie avoir publié l'avis et règlement ci-dessus
conformément à la loi
17 Avril 1925*

J. Turst Sec. Trés.

La Corporation du Conseil du Comté de Saint-
Maurice doit à

Alexandre St-Pierre

pour

entretien de la traverse sur le fleuve de
La Banlieue à St-Grégoire pour 1924-25 \$60.00

Mr. C. E. B. 12/2/26

l'assemblée le soir sous la présidence de
maire.

Les procès de la dernière session sont
lus et approuvés.

Le Sec. Trés. donne lecture du
compte de \$20.00 présenté par M. M.
Girard pour entretien de la route du
4^{ème} rang et ce compte est accepté.

Mrs. Alexis Gato syndic du
cours d'eau Caprinère et Mt. Dupont
gardien d. esclaves représentent leur charge
et ils sont remplacés par Monsieur
Fredric Houle pour remplacer Alexis
Gato et Monsieur Jean Charbonneau
pour remplacer Mt. Dupont.
sur motion du conseiller Louis
Charette approuvé par le conseiller
Jos. E. Jannin.

Le Sec. Trés. donne lecture d. une
lettre des Avocats Foyrie & Foyrie
demandant au nom d'Henri Girard
la permission de faire un fort
traversant le chemin de front vis-
à-vis le cours d'eau du 3^{ème} rang et le conseil
décide de remettre à la prochaine session
la décision de cette demande.

Il est proposé par le conseiller
Jos. E. Jannin secondé par Louis
Jubien que le coût du procès verbal
d. Onila Dupré soit payé par tous
les intéressés nommés au dit pro-
cès verbal.

La séance est levée
Marsais laudat maire
G. Forest, Sec. Trés

Province de Québec 1 juin 1925
 Municipalité de la
 paroisse des Trois-Rivières

A une session générale et
 annuelle du conseil municipal
 de la paroisse des Trois-Rivières tenue
 au lieu ordinaire de ses sessions lundi
 le 1^{er} juin 1925 à sept heures du soir
 à laquelle session sont présents
 Monsieur Norvise Cloutier, Maire
 et Mes. Chs. Labonte, Orila Dugré,
 Abraham Del. Louis Charette, et J. E.
 Janvier conseillers formant le
 quorum sous la présidence de
 Monsieur le maire.

Les procès de la dernière
 session sont lus et approuvés
 Monsieur Thivode Chamblant demande
 à faire diviser le cours d'eau du
 3^{ème} rang urbanisé par P. J. Lamy
 de manière à arrêter de travailler
 à 20 arpents du chemin de front
 et il est décidé d'attendre à l'ordre
 de la session du conseil du premier
 lundi de juillet et au le Sieur
 P. J. Lamy soit notifié de venir
 à cette session.

Mons. E. Houle ne peut accepter
 la charge d'inspecteur du cours d'eau
 Capinier et sur ce, il est proposé
 par le conseiller Chs. Labonte appuyé
 par le conseiller Orila Dugré
 que Monsieur Ferdinand Gato soit
 nommé pour le remplacer et qu'il
 soit notifié de faire faire les travaux
 nécessaires.

Le Sec. Tris. donne lecture

de la réclamation de Monsieur Henri
 Girard du montant de 65⁰⁰ pour
 les travaux qu'il a fait transporter
 pour faire le pont compris dans le procès-
 verbal d. O. Dugré et qui a été annulé
 par le conseil après son homologation
 et sur ce, il est proposé par le
 conseiller Jos. B. Jannin appuyé
 par le conseiller Louis Charité
 que le sec. Trés. soit autorisé
 à payer cette réclamation et
 à charger à tous ces nommés
 dans le procès-verbal d. O. Dugré
 adopté.

Le sec. Trés. donne lecture du
 compte de Jos. Pratte du montant de
 \$13.46 pour travaux faits dans la route
 du 3^e rang et ce compte est accepté
 et le sec. Trés. autorisé à le payer et le
 charger à qui de droit.

Le conseil procède à la révision du rôle
 et le ~~conseil~~ conseil a été 300.00 d'évaluation
 à Jos. Pratte sur le lot no 293, a été
 200 à Théod. Chambuland sur le lot no 227.
 Le terrain de Madame Roy est baissé à
 500.00, le lot no 299 à Simon Paillet est
 évalué à 450. et le no 295 à 250.00 et
 l'emplacement de M^{rs} F. Pussanmont est
 évalué 4000.00, celui d. Eug. Cloutier à
 5000.00, celui du Chel ajouté 2000.00
 200. ajoutés à Ernest Jannin 1300
 ajoutés Moise Bolduc, Leopold Garsen
 l'évaluation à 2000.00, celle de Alfred
 Marcoux à 1300.00, le tout sur
 motion du conseiller O. Dugré appuyé
 par le conseiller Jos. Charité.

Messrs Cloutier maire
 J. Jannin, sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité de la
Paroisse des Trois-Rivières

A une session générale
et mensuelle du conseil municipal
de la paroisse des Trois-Rivières tenue
au lieu ordinaire de ses séances le 6
le 6 juillet 1925 à sept heures
du soir, à laquelle session sont
présents: Monsieur Narcisse Cloutier,
Maire et Messieurs S. Noël, L. Julien,
et Louis Charette

conseillers formant le quorum
sous la présidence de Monsieur
le Maire,

Les procès-verbaux de la dernière
session sont lus et approuvés.

Il est proposé par le conseiller S. Noël
approuvé par le conseiller L. Charette que
les plaintes de M^{rs} Gélina et Lamy soient
renvoyées à la prochaine session pour considé-
ration.

Il est proposé par le conseiller L.
Charette, approuvé par le conseiller S. Noël
que les comptes suivants soient approuvés et
le Sec. P^{is}. autorisé à les payer. Alphonse
Doyon 2.00 Ant. Chamberland 15.00, T. G.
Lamy \$12.50 Alphonse Dupresne 24.00: M^{rs}. Gélina 26.50

Le conseil décide de retarder à la Prochaine session pour prendre en considération la plainte de M^r Ernest Juvon et pour nommer un surintendant pour à la demande de M^rs. Ligari Doucet, Friedrich Harold et autres.

Le conseil prend en considération la plainte de Theode Chamberland et après avoir entendu les raisons il a été décidé sur motion du conseiller A. Noël appuyé par le conseiller O. Dupré que cette plainte soit rejetée.

Le Sec. Trés. est autorisé à notifier l'inspecteur Howard Young pour faire faucher la route du Calvaire.

Il est proposé par le conseiller Ls. Charette appuyé par le conseiller O. Dupré que M^r Alphonse Bouture soit nommé inspecteur de cours d'eau pour remplacer Ls. Julien.

Monsieur Médéric Pethier demande d'être chargé des cours d'eau Ls. Marchand et il est décidé d'attendre à la prochaine session pour prendre cette plainte en considération et il est proposé par le conseiller Ls. Charette appuyé par le conseiller A. Noël par M^r le Maire et M^r. Ls. Julien soient autorisés à prendre information au sujet de cette demande.

Karaisse Lalouche maire
of Forest, Ste. Tré

Province de Québec
Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières 3 Août 1925

A une session générale et
unusuelle du conseil municipal de
la paroisse des Trois-Rivières, tenue
au lieu ordinaire de ses sessions,
le 3 Août 1925 à sept heures du soir
à laquelle session sont présents: Mon-
sieur Narcisse Cloutier, maire et
Messieurs Jos. S. Jannin, Louis Fubini,
Ovila Dugré et Chas. Fobonte, conseillers,
formant le quorum sous la présidence
de M^r le Maire.

Les procès de la dernière session
sont lus et approuvés.

Le conseil prend en considération
la demande de M^r Médéric Pothier pour
amander le procès verbal du cours
d'eau So. Marchand à l'effet
à l'effet de se faire charger de ce cours
d'eau pour son terrain du rang St^e
Marguerite en haut du chemin de ce
rang et le conseil laisse cette demande
sans considération et retarde à plus-
tard pour en décider.

Il est proposé par le conseiller
Ovila Dugré appuyé par le conseiller
Chas. Fobonte que la résolution
du conseil passé à sa session du
mois de juin pour mettre le cours
du pont St. H. Girard aux intérêts
du cours d'eau Foprius, soit
annulée.

Le conseil décide de ne pas amander
ni lever sa machine à chemin.

Le Sec. Trés. donne lecture d'un acte d'accord entre Ernest Fabre et al passé devant f. P. D. Levesque, N. P. le 22 juillet 1924 et le conseil accepte cet acte d'accord sans motion du conseiller Jos. E. Fournier opposé par le conseiller Chs. Fabre.

Le Sec. Trés. donne lecture du compte du conseil du comté de St. Maurice au montant de \$400.56 et ce compte est approuvé et le sec. trés. est autorisé à le payer.

Le conseiller Jos. E. Fournier est autorisé de Notifier M^r Fouché de ne pas obstruer le chemin de Ste. Marguerite.

La séance est levée
Narcisse Cloutier, Maire
J. Fournier, Sec. Trés.

Province de Québec 8 Sept. 1925
Municipalité de la
paroisse des Trois-Rivières

A une session générale et mensuelle du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières tenue au lieu ordinaire de ses sessions le huitième jour du mois de septembre à sept heures du soir, à laquelle session sont présents: Monsieur le Maire Narcisse Cloutier et M^{rs}. Abraam Noel, Louis Chénette, Chs. Fabre et O. Dugré, conseillers, formant le quorum sous la présidence de M^r le Maire.
Les procès de la dernière

session sont lus et approuvés.

Le Sec. Trés. donne lecture d'une lettre de M^r Tindel, ingénieur du gouvernement de la division no 16 recommandant de faire creuser les fossés du chemin de Ste. Marguerite et le conseiller Louis Charette approuve par le conseiller Chs. Sabourin que l'inspecteur M^r A. Roule soit autorisé à faire creuser ces fossés.

Le Sec. Trés. donne lecture du compte de M^r H. Roule est \$ 6.10 pour travaux faits dans le chemin de Ste. Marguerite et ce compte est approuvé.

Monsieur Lucien Comeau demande de faire amender le procès-verbal du cours d'eau Lapinière pour le faire diviser en trois parties de manière à ce qu'il ne travaille pas en haut de son terrain escote et il est décidé de remettre à la prochaine session pour prendre cette demande en considération.

Il est proposé par le conseiller Louis Charette approuvé par le conseil. Le Chs. Sabourin que l'inspecteur du premier rang M^r Louis Geline soit autorisé à faire creuser de nouveau la route du premier rang. Adopté.

La demande de M^r W. Laisière pour ôter une grosse pierre dans sa part de route est refusée.

La demande de M^r M. Fother est remise à la prochaine session pour décision.

Le conseiller Abraham Noël donne avis de motion qu'à la session du mois d'Octobre il proposera un règlement pour imposer une taxe de 0.50 par cent piastres pour toutes les dépenses du conseil pour l'année 1925-26.

Narcisse Cloutier maire
7. Forest. Sup. Riv.

Province de Québec 5^e Oct. 1925
Municipalité de la paroisse
des Trois-Rivières

A une session générale et mensuelle du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières tenue au lieu ordinaire de ses sessions, lundi le 5^e Octobre 1925 à sept heures du soir à laquelle session sont présents: Messieurs Narcisse Cloutier, Maire et Mess. Abraham Noël, Louis Julien, Louis Charette, Chs. Labonte, Jos. B. Jannet conseillers formant le conseil sous la présidence de Mess. le Maire.

Les procès de la dernière session sont lus et approuvés.

Mons. Doller Doucet, fils donne sa démission comme inspecteur de voirie, ou qu'il part pour l'étranger et sa démission est acceptée et il est proposé par le conseiller Chs. Charette appuyé par le

conseiller Chs. Labonte. que Mr Theode Beroit soit nommé pour le remplacer.

Le sec. Trés. donne lecture des comptes suivants: Mr de Mr Ferdinand Cote pour travaux faits dans le cours d'eau Lapiniere du montant de \$29.73, 2 de dollar pour inspection de voirie de 2.50 et de Mr Antonio Chamberland de 14.50 pour besoi de A. O. Marin, ces comptes sont approuvés à l'exception du dernier compte de Mr Antonio Chamberland qui est remis, il devra en faire la demande à Mr A. O. Marin.

Le sec. Trés. donne lecture d'une lettre du département du Sec. Laré de la Province re interne Philippe Boureau à l'hôpital de St. Michel. Archange demandant de faire connaître le montant que le conseil exigera des intéressés pour le coût de sa pension, et il est proposé par le conseiller Louis Charette approuvé par le conseiller Charles Labonte. que le conseil de. paye la moitié du coût de la demi-pension jusqu'à nouvel ordre.

Il est statué et réglé par règlement du conseil sur motion du conseil Abraham Noel approuvé par le conseiller Jos. S. Jannin que la taxe de l'année 1925-26 soit de cinquante cents par cent piastres pour payer l'impôt au gouvernement, le salaire de

sec. Tris. le fonds des botisses, & des ferris
 et autres dépenses. et le sec. Tris. autorise
 à faire le rôle de perception. le
 present règlement entrera en force
 immédiatement après publication.

Le Sec. Tris. donne lecture de
 la liste des ouvrages et il est par
 le conseil Louis Julien approuvé
 par le conseiller Louis Charette
 que le sec. Tris. soit autorisé
 à envoyer des avis aux retardataires
 et avoir à payer leurs arriérés dans
 un délai de 30 jours, et ceux qui
 n'ayant pas payé que leur ~~taxe~~
 propriété soit envoyée au conseil
 de vente pour être vendue.

Sur plainte d'une foule de
 personnes que l'entrepreneur du che-
 min de la Baubine les oblige de
 passer par la route de la Baubine
 au rang de St. Marguerite, il
 est proposé par le conseiller Do.
 Charette approuvé par le conseiller
 Abraham Noel que le sec. Tris. soit
 autorisé et autorisé l'entrepreneur
 de ce chemin T. E. Rousseau, d'avoir
 à laisser passer le public voya-
 geur par le chemin de la Baubine,
 sans l'obliger à passer par la route
 qui est un chemin de terre, si
 non le conseil prendra les pro-
 ceures judiciaires nécessaires
 pour l'oy ~~entraîner~~

Et la séance est levée

Narcisse Lalouette maire
 de Forest, Sec. Tris.

Province de Québec
Municipalité de la paroisse
des Trois-Rivières 2 Nov. 1925

A une session générale et
mensuelle du conseil municipal de la
paroisse des Trois-Rivières, tenue au lieu
ordinaire de ses séances, le mardi le 2 No-
vembre 1925 à sept heures du soir à
laquelle session sont présents: M. Louis
Narcisse Cloutier maire, et M. Louis
Julien, Ovide Dugué, Jos. E. Jannin,
Louis Charette, et Abraham Noël, con-
sillers prenant le programme sous
la présidence de M. le Maire.

Les procès de la dernière session
sont lus et approuvés.

Le conseil procède à la vente de ses
chemins suivants pour l'entretien
de la saison d'hiver avec le résultat
suivant:

Route du Petit Village adjugé à G. H. Bolduc	30.00
Route du 1 ^{er} rang adjugé à Wilham Lefebvre	59.00
" " 2 ^{ème} rang " " " " " " " "	33.00
" " 3 ^{ème} rang " " " " " " " "	Adolphe Jannin 100.00
" " 4 ^{ème} rang " " " " " " " "	Docteur Landpage 75.00

Chemin de front à partir de R. Raymond à aller
au lot no 278 inclusivement adjugé
à Dollars Ducot fils 60.00
et le chemin de M. R. G. Morin es-
sujé à \$10.00 à M. R. Raymond.

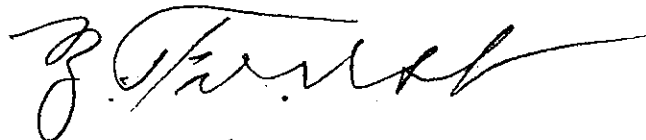
La route du comté est vendue pour
un an avec le scelage si le conseil
de la paroisse de St. Etienne accepte cette
vente vendue à Xavier Gédas 55.00

M. Noël Levasseur inspecteur de voirie
est autorisé à choisir la route du 4^{ème}
rang à son réaction du conseiller

Province de Quebec
Municipalité de la paroisse
des Trois-Rivières,

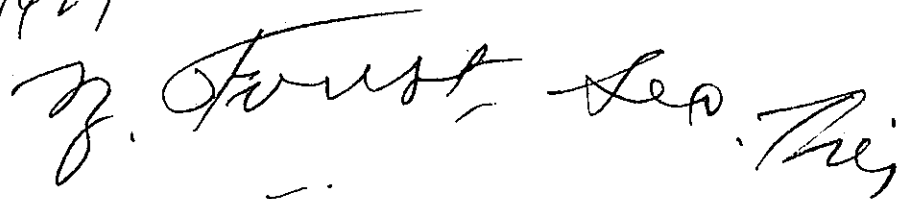
Avis public, est, par des présentes, donné que le conseil à sa session du deux Novembre prochain à sept heures du soir, à la salle publique de Ste-Margueritte, vendra les routes et chemins qu'il a l'habitude de vendre pour l'entretien pendant la saison de l'hiver.

Donné aux Trois-Rivières ce 26 Octobre 1925.



Sec. - Trés.

*Je certifie avoir publié l'avis ci-dessus
2R 30 Oct 1925'*



J. E. Janvier approuvé par le conseiller Louis Charette.

Les comptes suivants sont approuvés.
 un de Mr Antoine Chamberland de \$14.75
 un de Ernest Bolduc contre D. Land de 2.85
 un de Ebs. Bolduc contre D. Land 12.92
 un de Joseph Pratte de 13.20
 un de Mr Noel Grosseau de 1.50 qui lui sera payé après que la route du 4^{ème} rang sera divisée.

Monsieur le Maire est autorisé de voir Mr l'ingénieur Trudel pour faire réparer la route de la Bonnière.

Le Sec. Tris. donne lecture d'une lettre du sous-ministre Oscar Marin offrant deux livres pour tenir de livre pour la paroisse des Trois-Rivières, et le conseil autorise le Sec. Tris. de faire venir ces deux livres.

Et la séance est levée.

Narcisse Cloutier

M. Trusot, Sec. Tris.

Paroisse de Québec
 Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières 7 Dec. 1925

A une session générale et mensuelle du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue au lieu ordinaire de ses sessions le 7^{ème} Decembre 1925 à sept heures du soir à laquelle session sont présents Monsieur Narcisse Cloutier, Maire, et Messieurs Louis Charette, Charles Labonté et Jvs. E. Janvier, conseillers formant le conseil sous la présidence de Monsieur le Maire.

Les procès de la dernière session sont lus et approuvés.

Les membres du Club Villa Man Repas demandent un mois de délai pour le paiement de leurs taxes et cette demande est accordée sur motion du conseiller J. E. Jannin appuyé par le conseiller Louis Charette. Adopté.

Il est proposé par le conseiller Louis Charette secondé par le conseiller Chas. Lapointe que les propriétés suivantes soient envoyées au conseil de Comté pour être vendues pour les taxes, savoir: celles de Mrs Stanislas Poivier, Isaac Dupont, Emile Houle, Mrs Bellemare Edmond Garscan, Johnny Baribeault, Mrs. Sophie Nap. Belanger, Edouard Rivard, Mrs Lemusche, Schulz Baldus, Oula Brute, Severin Lefebvre, William Agreiv, Nois Chamberland, Geo. Akarta, Ed. Grenier et Ernest Robert et que Monsieur le Maire soit autorisé à acheter celles qui n'auront pas d'acheteur au nom de la Corporation municipale de la paroisse des Trois-Rivières. Adopté.

Le sec. Tris. donne lecture du compte de Mr Noel Grossman inspecteur pour la division de la route du 4^{ème} rang au montant de \$26.50 et ce compte est accepté.

Le secrétaire Tris. donne lecture d'une lettre de Mr J. Procut T. Ford mentionnant que le collège des Trois-Rivières pour le terrain qu'il a acheté dans la paroisse n'est pas imposable.

Et la séance est levée

Narcisse Clautier maire

J. Forest, Sec. Trés.

Je soussigné, ayant été élu conseiller
de cette municipalité, fais serment
que je remplirai bien et dignement
les devoirs de ma charge au meilleur
de mes capacités et jugement.

Ainsi que Dieu me soit en aide
Louis Charrette

Assemblée devant moi le 19 février 1926

19 février 1926

J. Forest, Sec. Trés.

Je soussigné, ayant été élu conseiller
de cette municipalité, fais serment
que je remplirai bien et fidèlement les
devoirs de ma charge au meilleur
de mes capacités et jugement.

Ainsi que Dieu me soit en aide
Théodore Darnay

Assemblée devant moi le 24 février 1926

J. Forest, Sec. Trés.

Je soussigné, ayant été élu conseiller
de cette municipalité, fais serment que je remplirai
bien et fidèlement les devoirs de ma charge
au meilleur de mes capacités et jugement.
Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assemblée devant moi le 1^{er} mars 1926
Chambre Bellevue
J. Forest, Sec. Trés.

Province de Quebec
Municipalité de la Paroisse
des Trois Rivières

A une assemblée des électeurs municipaux de la paroisse des Trois-Rivières tenue a la salle publique de l'école Ste Marguerite le treize janvier mil neuf-cent-vingt-six a dix heures de l'avant midi conformément a l'avis public donné le quatre janvier dernier pour procéder a l'élection de trois conseillers sous la présidence de G. Forest sic. Trés. président ex officio. Le président requiert les électeurs présents de proposer les personnes qu'ils veulent élire a la charge des conseillers pour remplacer Louis Charette, Louis Julien, Abraham Noël conseillers.

Il est proposé par Charles Labonté et secondé par Siguore Dorcét tous deux de la même paroisse que Louis Charette soit nommé conseiller pour la paroisse de Trois-Rivières

proposé par
39.

est ~~proposé~~ ~~souscrits~~ Louis Julien et Jos Janvier cultivateurs de la paroisse de Trois-Rivières ~~proposons~~ que M. Alexandre Bellemare cultivateur du même lieu soit élu conseiller de la paroisse de Trois-Rivières

Il est proposé par Louis Julien secondé par Jos Janvier cultivateurs de la paroisse de Trois-Rivières que Honorat Lamy cultivateur du même

lieu soit élu conseiller de la paroisse
de Trois-Rivières.

Et deux heures s'étant écoulées et
n'ayant pas eu d'autre candidat
de proposer, je proclame Messieurs
Louis Charette, Alexandre Bellemare
et Honorat Gouy élus conseillers
de la paroisse des Trois-Rivières.

Paroisse des Trois-Rivières 13
Janvier 1926

J. Forest président

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS-RIVIERES

AVIS public est, par les présentes, donné
aux électeurs municipaux de la dite municipalité, que mercre-
di le ~~treize~~ ^{quatorze} Janvier prochain de dix heures à midi, à la
salle publique de l'école Ste-Marguerite, aura lieu la mise en
nomination pour l'élection de trois conseillers; et, si la vo-
tation est nécessaire, elle aura lieu le lendemain le quator-
ze Janvier prochain de huit heures du matin à six heures ~~du~~
soir, à la salle publique de l'école Ste-Marguerite; et j'ai
nommé Joseph Levasseur mon secrétaire d'élection.

Donné aux Trois-Rivières ce 4 Janvier 1926.

J. Forest

v Séc.-Trés.

Je soussigné, certifie avoir publié
l'avis ci-haut en en faisant afficher
une copie sur le devant de l'école de la
Baie et une copie sur le tableau
d'affichage du rang Ste-Marguerite le
5 janvier 1926. J. Forest Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité de la paroisse 1 Mars 1926
des Trois-Rivières;

A une session générale et mensuelle du conseil de la paroisse des Trois-Rivières, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, lundi le 1 Mars 1926 à sept heures du soir, à laquelle session sont présents: Monsieur le Maire Norcisse Blouin, et Messieurs Jos. E. Jannin, Alex. Bellemare et Louis Charette, conseillers formant le quorum sous la présidence de Mr le Maire;

Les procès de la dernière session sont lus et approuvés

Le Secrétaire Trés donne lecture de son rapport pour l'année finissant le 31 Décembre 1925 et ce rapport est accepté.

Il est proposé par le conseiller Jos. E. Jannin, appuyé par le conseiller Louis Charette que Mr Alexandre Bellemare soit nommé pro-maire pour l'année 1926, et sur la même proposition que Mr Chais Lamy soit nommé inspecteur de voirie pour la même route du rang de la Baillière en remplacement de Mr Honoré Lamy. Adopté.

Il est proposé par le conseiller Louis Charette appuyé par le conseiller Alex. Bellemare que le Sec. Trés. soit autorisé à émettre à l'emp. ou avant demande du del. pour payer et qui n'ont pas encore payé, sur s'ils ne payent pas d'ici à la prochaine session, il sera pris contre

ans des procédures judiciaires
Adopté
La séance est levée.

Narcisse Cloutier
Sec. Trés.

Province de Québec 6 Avril 1926
Municipalité de la
paroisse des Trois Rivières.

A une session générale
et mensuelle du conseil municipal de la paroisse des Trois Rivières
tenue au lieu ordinaire de ses sessions
le 6 Avril 1926, à sept heures du
soir à laquelle session furent présents
Monsieur le Maire, Narcisse Cloutier
et Mes. Jos. S. Jovon, Louis
Chouette, Honorat Gouy et Alex.
Bellemare, conseillers formant
le quorum sous la présidence
de Monsieur le Maire.

Les procès de la dernière session
sont lus et approuvés.

Le sec. Trés. donne lecture
du compte pour le conseil du
comité de St. Maurice pour années
87.50 pour Jos. Marchand et 40.25
pour Phil. Goubeau et ce compte est
accepté et le sec. Trés. autorise à
le payer.

Le sec. Trés. donne lecture d'une
lettre du département de la route et
des chemins et ouverture des chemins d'été.

Le sec. Trés. donne lecture du
compte du conseil de Cantier de

1360 pour certificat d'adjudication des lots vendus au conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières et ce compte est accepté et le Sec. Trés. autorisé à le payer.

Le Sec. Trés. donne lecture d'une lettre de la société St. Jean Baptiste de Montréal demandant une contribution pour aider la société Nationale de Colonisation, et le conseil décide qu'il n'est pas dans une position pour faire aucun don.

Le Sec. Trés. donne lecture d'une autre lettre du département de la voirie et entretien des chemins amochés et de conseil sur motion du conseiller Jrs. E. Jannet appuyé par le conseil Gs. Ouellet comme Mr. Alphonse Pouly pour s'entendre avec le divisaire Mr. l'ingénieur P. Duroel.

Le Sec. Trés. est autorisé à remettre \$2000.00 à Mr. Leopold Charney et est autorisé avec Monsieur B. Wain à signer un bill de 1500.00 en faveur de Mr. Leopold Charney pour la balance que le conseil devra à ce dernier à 6% pour un an, sur motion du conseiller Honoras Jannet appuyé par le conseiller Alexandre Bellemare.

La séance est levée
Narcisse Cloutier

J. F. Trés. Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité de la paroisse
des Trois-Rivières

— Il y a une session générale et
annuelle du conseil municipal
de la paroisse des Trois-Rivières, tenue
au lieu ordinaire de ses sessions,
lundi, le 3 Mai 1926 à sept heures
du soir, à laquelle session sont
présents Messieurs Narcisse Blanchet,
Maire et Messieurs Louis Charrette,
Jos. J. Jauvin, Ovide Dugré et
Alex. Bellemare, conseillers formant
le quorum sans la présidence
de M. le Maire;

Les procès-verbaux de la dernière
session sont lus et approuvés.
Le Sec. Trés. donne lecture
d'une lettre de la North Shore Power
Co demandant la permission
de faire une installation électrique
pour éclairer la route nationale,
et ce, sans aucune compensation
et gratuitement et le conseil
accorde cette demande, sans aucune
responsabilité.

Le compte de W. Lefebvre
est remis à l'ordre de la session pour
considération, comprenant de détails.
Le compte du Sec. Trés. d'abonnement
M. Jos. Genassem au montant
de \$ 7.00 pour sa charge de Sec. et
pour voiture est approuvé sur
motion du conseiller Jos. Charrette
approuvé par le conseiller Jos. E.
Jauvin.

Il est proposé par le conseiller

Joseph E. Jannin approuvé par le conseil
 Louis Charette par le sec. Tris
 soit autorisé à rehausser du rôle
 d'évaluation et du rôle de perception
 les noms de M^{rs}. Bellefleur et
 l'aveugle Méthot, sur ce ils ne
 sont pas propriétaires, et le sec.
 Tris. soit autorisé à poursuivre le
 Chas. Villa Non Repas pour ses taxes
 s'il ne les a pas payés et ici à
 huit jours.

C'est proposé par le conseil
 Ovide Dugué approuvé par le conseil
 Jos. E. Jannin par M^{rs}
 Henri Betty soit nommé syn-
 dic (inspecteur de cours d'eau) pour le
 cours d'eau de Jos. Deschamps
 pour sa troisième partie en em-
 placement de M^{rs} Lucien Bolduc,
 Cheminroumain.

C'est proposé par le conseil
 Louis Charette approuvé par le conseil
 Jos. E. Jannin par le sec. Tris.
 soit autorisé à envoyer un commis-
 ois à Alex St. Pierre et Dolla
 Girard d'ordonner à payer leurs
 taxes dans un délai de quinze
 jours, et s'ils n'ont pas payé
 si ils sont poursuivis.

La séance est levée.

Narcisse Blanchet maire
 G. Frost, sec. Tris.

Province de Québec
Municipalité de la
paroisse des Trois-Rivières

7 juin 1926

A une session générale
et mensuelle du conseil municipal
de la paroisse des Trois-Rivières, tenue
au lieu ordinaire de ses sessions
le lundi le 7 juin 1926 à sept
heures du soir à laquelle session
sont présents: Monsieur Narcisse
Cloutier, Maire, et Mes. Honoré
Lamy, Jos. E. Jannin, Orléan,
Bellefleur, Louis Chouette, Charles
Labonte et Orville Dupré, conseillers
formant le quorum sous la pré-
sidence de Monsieur le Maire,

Les procès-verbaux de la dernière
session sont lus et approuvés.

Le Sec. Trés. donne lecture des
comptes suivants, un de M. Arthur
Blanchet au montant de 60.00
pour avoir entretenu le travers
sur le fleuve St. Laurent pour
l'hiver 1925-26 et ce compte est
accepté. Un de Denis Gelinas
de 3.00 pour entretien du chemin
d'hiver de Jos. Lambert, un de
\$4.00 de Théodore Chambard Bervit pour
entretien du chemin d'hiver de la terre
de M. J. Belanger appartenant actuelle-
ment au conseil, un de \$18.50 de
M. Lefebvre pour entretien du
chemin d'hiver d'une partie du
2^e rang, un de Phais Lamy de
37.00 pour travaux faits dans les
route de la Baulinois, un de
\$10.25 de Chs. E. Balch

pour avoir brisé sa voiture dans
le chemin de Ste Marguerite et
tous ces comptes sont acceptés et le
S^r Tris autorise à les payer et à
les charger à qui se crent sur
motion du conseiller Louis Charrette
approuvé par le conseiller Ovide
Dugail

Le S^r Tris donne lecture
d'une lettre de M^s le député G. P. Mer-
cier informant le conseil qu'il fera tout
en son pouvoir pour obtenir du départe-
ment de la voirie une aide pour amélio-
rer le chemin et la route du premier rang
et il a communiqué avec M^s le député
Guillemette et ce dernier est bien dispo-
sé à travailler pour obtenir cet aide
et il est proposé par le conseiller
Charles Labonte approuvé par le
conseiller Louis Charrette que le
conseil s'adresse au gouvernement
pour lui demander 50% du coût
de ces améliorations qui seront faites
à ce chemin et que les intéressés
soient tenus de payer 25% et que
le conseil s'engage à ne payer
que 25% jusqu'à concurrence
de la somme de cinq cent pias-
tres; que le S^r Tris soit autorisé
à écrire aux Messieurs les députés
G. P. Mercier et G. Guillemette pour
qu'ils emploient leur influence pour
obtenir ~~50% du coût de~~ du gouverne-
ment 50% du coût de ces améliorations
adopté.

Il est proposé par le conseiller
Jus. E. Fournier approuvé par le

conseiller Chas. Labonte par le Sec.
 rès, soit autorisé à écrire au gouver-
 nement pour qu'il mette une
 planche indicative pour sur la
 route nationale pour indiquer
 la route de la Baubien et que
 Mr Wilfrid Dube Dupont soit au-
 torisé à mettre une planche indicative
 indiquant danger sur les routes
 du troisième et quatrième rang à
 l'approche du chemin de Ste Marguerite
 Adopté

La séance est levée
 Narcisse Cloutier maire

J. Forest, Sec. Rès

Province de Québec 5^e juil. 1926
 Municipalité de la paroisse
 des Trois-Rivières.

A une session générale
 et annuelle du conseil municipal
 de la paroisse des Trois-Rivières
 tenue au lieu ordinaire de ses
 sessions, le 5^e juillet 1926,
 à sept heures du soir, à laquelle
 session sont présents: Monsieur
 Narcisse Cloutier Maire, et Mess.
 Louis Charette, Jos. B. Jauvier, Alex.
 Bellemare, Chas. Labonte, Honorat
 Fanny, formant le quorum
 sous la présidence de Monsieur
 le Maire;

Les procès de la dernière
 session sont lus et approuvés
 Le Sec. Rès donne lecture
 de deux comptes l'un de

Wilfrid Dupont pour 4 tableaux indignant Danger, ~~de~~ montant de \$20.00 un autre de Mr Roussignon du montant de 4.00 pour travaux faits à un fossé dans le chemin de Ste Marguerite et ces comptes sont approuvés et le sec. Trés. autorisé à les payer sur motion du conseiller Jos. E. Jannin appuyé par le conseiller Louis Charrette.

Le sec. Trés. donne lecture de la démission d. Armand Beaudry comme syndic du com. d'eau du 3^e & 4^e rang et cette démission est acceptée et Mr Theode Chamberland est nommé pour le remplacer sur motion du conseiller Louis Charrette appuyé par le conseiller Chs. Labarre.

Adopté.

Il est proposé par le conseiller Louis Charrette appuyé par le conseiller Jos. E. Jannin que Mr Lyoni Doucet soit nommé contre maître pour faire faire les travaux d'amélioration au chemin des Ferge si le Gouvernement fournit 50% et les intéressés 25%.

Adopté.

Narcisse Cloutier
J. Forest, P. R.

Province de Québec
Municipalité ~~seculaire~~ de
la paroisse des Trois-Rivières

A une session générale et
mensuelle du conseil municipal
de la paroisse des Trois-Rivières
tenue au lieu ordinaire de ses sessions
le 7 septembre 1926 à sept heures
du soir à laquelle session sont
présents: Monsieur Narcisse Blontier,
Maire et Messieurs Jos. E. Jauvin
et Ovide Dupré, et vu qu'il n'y
a pas quorum il est proposé
par le conseiller Jos. E. Jauvin
approuvé par le conseiller Ovide
Dupré que la présente session soit
ajournée à lundi le 13 septembre
prochain à sept heures du soir.

Narcisse Blontier Maire
of Forest, Sec. Trés.

Province de Québec 13 sept. 1926
Municipalité de la paroisse
des Trois-Rivières

A une session générale d'ap-
prouvement du conseil municipal de la
paroisse des Trois-Rivières, tenue
au lieu ordinaire de ses sessions
lundi le 13 septembre 1926, à sept
heures du soir à laquelle session
sont présents: Monsieur Narcisse
Blontier, Maire et M^{rs}. Louis
Charette, Alex Bellemare, Jos. E.
Jauvin, Honoré Lamy et Ovide
Dupré, conseillers formant le quorum

Je soussigné
Ovide Dupré

sous la présidence de Mr. Le Maire
 Les procès de la dernière session
 sont lus et approuvés

Le Sec. Trés. donne lecture du
 compte de Mr. Alphonse Proulx
~~pour réparations~~ inspecteur de voirie
~~pour~~ agent officier du conseil, pour
 réparations et entretien du chemin de
 rang de Ste Marguerite au mon-
 tant de \$102.50 et ce compte est
 approuvé sur motion du conseil
 par Mr. S. Jaurin appuyé par le con-
 seiller Louis Charette

Le Sec. Trés. donne lecture des
 comptes suivants: un du conseil de
 route de \$400.96, un de Mr. J. Jaurin
 de \$36.00 pour travaux dans la route de la
 Baie, un des trois évaluateurs Joseph
 Gelin, Edmond Durin et Alphonse
 Dupuis, de \$8.00 chacun et un de
 J. M. Gelin le Sec. des évaluateurs
 de \$21.00 et tous ses comptes sont approu-
 vés et le Sec. Trés. autorisé à les payer.

Le Sec. Trés. donne lecture d'une
 lettre de Mr. Louis Bazeau demandant
 à faire réparer le chemin de rang
 et la route du 2^{ème} rang au pré-
 ces chemins sont en mauvais état et
 le conseil Louis Charette est autorisé
 de notifier l'inspecteur de voirie de
 ces chemins Mr. Royal Langlois
 de les faire réparer.

Le conseil a approuvé la
vente des tuyaux pour ponceaux
faites à Charles Bolduc pour le
prix de
Et la séance est levée.

Alexandre Bellemare Pré-maire
G. Forest, Sec. Trés.

Province de Québec 4 Oct 1926
Municipalité de la paroisse
des Trois-Rivières

A une session générale et men-
suelle du conseil municipal de la pa-
roisse des Trois-Rivières, tenue au lieu
ordinaire de ses sessions, lundi le 4
Octobre 1926 à sept heures du soir,
à laquelle session sont présents:
Messieurs Louis Charette et Charles
Faboute et un quorum a pas quorum
il est proposé par le conseiller Louis
Charette appuyé par le conseiller Olys
Faboute que cette session soit agée
~~formant le quorum sous la présidence~~
des Messieurs le Maire.

~~Les procès de la commune~~
~~sont lus et approuvés~~
à lundi prochain le 11 Octobre à
sept heures du soir.

Province de Québec 14 Oct 1926
Municipalité de la paroisse
des Trois-Rivières

A une session d'ajournement

du conseil municipal de la paroisse
des Trois Rivières à laquelle sont présents
tenue au lieu ordinaire de ses sessions
lundi le 17 Octobre 1926 à sept heures
du soir, à laquelle session sont présents

et Messieurs
Louis Charette, Ovide Dugre, Alex. Bellemare
Jos. E. Jauvier, Ods. Sobante, Honoré Lamy
conseillers formant le quorum sous la
présidence de Monsieur Alex. Bellemare pro-
mail * les conseillers qui n'étaient
pas présents le 14 octobre ont été notifiés
de l'agencement de la présente session
tel qu'il apparaît à l'avis qu'il leur a été
signifié par le Sec. Trés. le 8 octobre.

Les procès de la dernière session
sont lus et approuvés.

Le Sec. Trés. donne lecture d'un
compte de \$1.50 de M. Noël Lavoisier pour
travaux fait dans la route du 4^{ème} rang
et un de \$10.00 de M. Raoul Langlois
pour travaux fait dans la route du rocher
et ces deux comptes sont approuvés.

Le Sec. Trés. donne lecture d'une
lettre du Secrétaire de la Province, infor-
mant le conseil de l'admission de Donat
Aubrey et demandant si le conseil
exigera des intérêts et sur motion
du conseiller Jos. E. Jauvier approuvé
par le conseiller Louis Charette il
est proposé et résolu que le conseil
fera la moitié des frais de pension
pour le S^r Donat Aubrey.

Le Sec. Trés. donne lecture d'une
lettre du sous-ministre de la voirie
informant le conseil qu'il donne
un octroi de 200 à 50% pour

en l'absence
du mail

N.B.
M. F.

Travaux d'améliorations permanents pour le chemin du premier rang et le conseil décide de laisser cette offre en suspend.

M. Zepherin Pratte donne sa démission comme inspecteur de voirie disant qu'il n'a pas le temps de s'en occuper et le conseil n'accepte pas sa démission.

Le conseil procède à l'examen du rôle d'évaluation et toutes les propriétés comprises entre les lots 279 et 294 inclusivement, exceptes les lots nos 284 et 283 seront déduits de quatre piastres par arpents et montant sera ôté sur le montant de leur évaluation. Il en sera de même pour les lots nos 229, 228, 222, 221, 220 et 219 pour le 2 propriétaires de ce lot, et que le lot no 300 de Dame J. Dubé soit baissé à 200.00 et tous les changements sont faits sur motion du conseiller Louis Charette approuvé par le conseiller J. B. Jamin.

Il est réglé et statué par règlement du conseil sur motion du conseiller Louis Charette approuvé par le conseiller Ovide Dupré que la taxe municipale soit de 60 par cent piastres pour cette année pour payer les intérêts du gouvernement, le fonds des bûches et fûes, le salaire du Sec. Trés., les autres dépenses, et que le Sec. Trés. soit autorisé à faire le rôle de perception.

Et la séance est levée.

Narcisse Blantier maire
J. Forest, Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité de la paroisse
de Trois-Rivières

2 Nov 1926

A une session générale et mensuelle du conseil municipal de la paroisse de Trois-Rivières, tenue au lieu ordinaire de ses séances, à sept heures du soir le 2 Novembre 1926 à laquelle session sont présents Monsieur le Maire Narcisse Cloutier et Messieurs Louis Charette Ovide Dufre, Alex Bellemare Joseph & Jauvier, conseillers formant le quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Les procès-verbaux de la dernière session sont lus et approuvés.

Le Sec. Trés. donne lecture d'un compte de \$3.60 pour frais de chemin pour le lot no 278, et ce compte est accepté.

Le Sec. Trés. donne lecture d'une demande de la North Shore Power Co pour faire une ligne pour éclairage électrique sur le chemin de Ste Marguerite et le conseil ne s'oppose pas à cette ligne pourvu que la dite compagnie soit responsable des dommages s'il y en a, ainsi que des accidents. Adopté.

Le conseil procède ensuite à vendre les chemins suivants pour l'entretien pendant la saison d'hiver avec le résultat suivant:

Route du Petit Village ^{vendue} n'est pas vendue mais le Maire est autorisé de voir S. H. Baldrac pour lui offrir au prix qui il jugera convenable

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS-RIVIERES

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le
Conseil Municipal de la paroisse des Trois-Rivières, à sa session du 2
Novembre prochain, qui sera tenue à l'Ecole de Ste-Marguerite à 8 heures
du soir, mettra en vente les chemins et routes pour entretien d'hiver.

Donné à Trois-Rivières ce 23 octobre 1926

G. Forest
Séc-Trés,

JOSEPH DUPONT

SEC.-TRES.
ST-ETIENNE des GRES.
CO. ST-AURICE.

St-Etienne des Grès, 4. cl. av. 1926

M. Z. Forest . J. Riviere

Après les résolutions passées par notre conseil municipal
il n'a pas d'objection à la vente de la route mentionnée

Notre sert
Joseph Dupont
Sec. Tres

Route du rang adjugee a William Lefebvre pour \$100.00
 1^{er} rang " Felix Raymond " 30.00
 2^{es} rang " Jean Charbonneau " 125.00
 3^{es} rang " pas vendue mais le conseil a app. E.

Jaurin est autorise a voir l'entrepreneur de
 l'arr. dernier pour lui vendre au prix qu'il
 jugera convenable et l'a vendre pour 75.00

Le chemin front du 3^{es} rang a partie de S. Raymond a alle
 au no 278 inclusivement adjugee a
 Theode Chamberland pour \$ 40.00

et le chemin de Mr Morin est vendu
 pour 10.00 a Ms Antoine Chamberland
 La route du rang est vendue pour
 un an avec le creilage si le conseil de
 St-Stienne accepte, adjugee a Arthur
 Doucet pour \$ 100.00

Il est propose par le conseil
 Jos. S. Jaurin appuye par le con-
 seiller Louis Charette que le sec.
 Tres. soit autorise d'envoyer le
 compte de taxes dues a Ms P. O. Morin
 pour une demure fait et s'il ne
 paye pas, le sec. Tres. est autorise
 a prendre des procedures judiciaires
 contre lui pour le montant due.

Adopte.
 Et la seance est levee.
 Navarre le continer maire

G. Fournier Sec. Tres.

Chambre de Commerce
 de St-Stienne

Province de Québec
Municipalité de la paroisse
des Trois-Rivières

6 Dec. 1926

A une session générale
et mensuelle du conseil municipal
de la paroisse des Trois Rivières
en son ordinaire de ses sessions, le
6 Décembre 1926 à sept heures
du soir, à laquelle session sont
présents: M^{rs}. Maurice Blouin
Maire, et M^{rs}. Louis Charette, Jos. E.
Jannin, Howard Lamy, Olyvia Dupré
conseillers formant le quorum sous la
présidence de Monsieur le Maire;

Les procès de la dernière session
sont lus et approuvés.

Le Sec. Trés. donne lecture de deux
comptes de son de J. W. Marinan de \$3.22 et
l'autre de Noel Lussseau de \$17.35 et ces
comptes sont approuvés sur motion du
conseiller Louis Charette appuyé par le
conseiller Olyvia Dupré et le Sec. Trés.
autorisé à les payer et les charger à lui
de droit. Adopté.

Le Syndic J. H. Betty donne sa
démission et cette démission est acceptée
sur motion du conseiller Jos. E. Jannin
appuyé par le conseiller Louis Charette et
sur la même motion M^{rs} J. W. Marinan
est nommé pour le remplacer. adopté.

M^{rs} Hornidas Plouffe se plaint qu'il
a trop grand terrain et veut en réduire
et évaluation et il est proposé par le
conseiller Olyvia Dupré appuyé par le
conseiller Louis Charette que la grandeur
du terrain soit entrée au rôle pour
77 agents pour le lot no 217 et 45.

acceptés pour le lot no 213 et que son évaluation soit baissée à \$1603 et que les taxes de l'an dernier soit calculés sur une évaluation de \$1450.00 au lieu de \$2950.

Le compte d'Alphonse Paruly de \$5.20 est approuvé et le Sec. Trés. autorisé à le payer.

Monsieur le Maire Narcisse Cloutier est autorisé, sur motion du conseiller Jos. E. Janvier appuyé par le conseiller Louis Chouette, à signer un acte de vente ou cession de tous les droits que le conseil peut avoir sur le lot no 277 en faveur du Bureau des Mous. Approuvé, sans autre considération que celle déjà versée. Adopté.

Mons. Donat Rocheleau demande d'être initié sur le rôle d'évaluation pour son emplacement faisant partie du lot no 15 pour une évaluation de \$700.00 et ayant produit son acte d'achat cette demande est accordée sur motion du conseiller Louis Chouette appuyé par le conseiller Olive Dupré. Adopté.

Le Sec. Trés. donne lecture de la liste des arrages et il est autorisé d'envoyer des avis à tous les retardataires et avoir à payer leurs arrages d'ici trente jours.

Il est proposé par le conseiller Honoré Lamy appuyé par le conseiller Jos. E. Janvier que le conseil autorise la Commission scolaire à faire installer la lumière électrique pour la salle publique. Adopté.

Et la séance est levée Jos. Lamy
Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité de la Paroisse
des Trois-Rivières

A une assemblée des électeurs municipaux de la paroisse des Trois-Rivières tenue à la salle public de l'école Ste Marguerite le douze Janvier mil neuf-cent-vingt-sept à dix heures de l'avant midi conformément à l'avis public donné le vingt-neuf Decembre dix-neuf-cent-vingt-six pour procéder à l'élection d'un maire et de trois conseillers sous la présidence de J. Forest sec. Tris. président ex officio !

Le président requiert les électeurs présents de proposer les personnes qu'ils veulent élire à la charge du maire et des conseillers pour remplacer, Narcisse Cloutier maire et Charles Labonté, Joseph Janvier, Oliva Dugré conseillers

Il est proposé par Louis Charette et secondé par Liguore Dorcet que Joseph Janvier cultivateur soit nommé maire pour la paroisse des Trois-Rivières

Il est proposé par Louis Charette et secondé par Liguore Dorcet que Hormidas Plouffe cultivateur soit nommé conseiller pour la paroisse des Trois-Rivières

Il est proposé par Louis Charette et secondé par Liguore Dorcet que Elphège Dupresne cultivateur soit nommé

conseiller pour la paroisse des
Trois-Rivières

Il est proposé par Louis
Charette et secondé par Liguore
Dorcet que Frédéric Bettez cultivateur
soit nommé conseiller pour

Province de Quebec
Municipalité de la paroisse
Des Trois-Rivières,

Avis public est, par les présentes, donné aux électeur
municipaux de la dite municipalité que mercredi le douze
Janvier prochain 1927, de dix heures à midi, à la salle publi-
que de l'école Ste-Margueritte, aura lieu la mise en nomina-
tion pour l'élection de trois conseillers et du maire; et, si
la votation est nécessaire, elle aura lieu le lendemain le
treize janvier 1927, de huit heures du matin à six heures du
soir, à la salle publique de l'école Ste-Margueritte; et j'ai
nommé Monsieur Joseph Levasseur mon secrétaire d'élection.
Donné aux Trois-Rivières ce 29 Décembre 1926.

J. Forest

Séc. Trésorier.

conseillé pour la paroisse des
Trois-Rivieres

Il est propose par Louis
Charette et seconde par Siguore
Dancet que Frederic Bettes cultivateur
soit nomme conseiller pour
la paroisse des Trois-Rivieres

Et deux heures s'etant ecoulees et
n'ayant pas eu d'autres propositions
par lui d'autres elections, se proclama
Mons. Jns. S. Janvier Meme et Mrs
Honnables Plouffe, Frederic Bettes et
Elphège Dupresse^{gens} conseillers de la paroisse
des Trois-Rivieres.

Ste Marguerite des Trois-Rivieres
12 Janvier 1924.

J. J. Trout, President
ex-officio

Je soussigné, ayant été élu Maire
de la paroisse de Saint-Rémi, fais
serment que je remplirai bien et
fidèlement les devoirs de ma charge
au meilleur de mes capacités et
jugement.

Ainsi me Dieu me soit en aide

Jos Ganiro

Assurance devant moi aux 3 Rives
le 29 janvier 1927

J. Forest, Sec. Riv.

Je soussigné, ayant été élu con-
seiller de cette municipalité, fais
serment que je remplirai bien et
fidèlement les devoirs de ma
charge au meilleur de mes ca-
pacités et jugement.

Ainsi me Dieu me soit en aide
Harmidas Plouffe

Assurance devant moi aux 3 R
le 29 jan 1927

J. Forest, Sec. Riv.

Je soussigné, ayant été élu conseiller
fais serment que je remplirai bien et fidèlement
les devoirs de ma charge au meilleur
de mes capacités et jugement.

Ainsi me Dieu me soit en aide

Frédéric Betty

Assurance devant moi le 7 Mars 1927

J. Forest, Sec. Riv.

Province de Québec
Municipalité de la , 7 Fev. 1927
paroisse des Trois Rivières

La 1^{re} session générale
et mensuelle du conseil municipal de
la paroisse des Trois Rivières tenue
au lieu ordinaire de ses sessions
le dimanche 7 Février 1927. à sept
heures du soir. à laquelle se sont
présentés: Messrs. J. E. Proulx
Maire et Messrs. Louis Charette,
Honoré Das Plouffe et Alex.
Bellemare, conseillers formant
le quorum sans la présence
de Mr. le Maire.

Les procès de la dernière
session sont lus et approuvés.
Le Sec. Trés. donne lecture d'une
lettre de Alphonse Pellier ratifiant
le conseil pour avoir de la clôture
de ligne entre sa terre et la terre au
le conseil a acheté pour total.

Il est proposé par le conseiller Louis
Charette appuyé par le conseiller Alex.
Bellemare que le sec. Trés. soit auto-
risé à donner à un avocat le compte
de toutes taxes que doit S. O. Marin
pour sa terre le permissionnaire pour
l'achat de ses terres.

Le sec. Trés. donne lecture
de la lettre de M. Alphonse Dupras
demandant sa démission comme
conseiller, et cette démission est
acceptée sur motion du conseiller
L. Charette appuyé par le
conseiller Honoré Plouffe
Adopté.

Le Sec. Trés. donne lecture
de son rapport pour l'année
finissant le 31 décembre 1926
et ce rapport est accepté.

Il est proposé par le conseiller
Louis Charrette appuyé par le conseiller
Honoré Rouffe que M. Alex. Belle-
mar soit élu pro - maire pour l'année
1927.

Le Sec. Trés. donne lecture
du compte de M. Jos. Krossen
le sec. d. élect. au montant
de \$17.00 et ce compte est
approuvé - et la séance est levée

Joseph Garies

J. Forest, Sec. Trés.

Province de Québec,
Municipalité de la
paroisse des Trois-Rivières

7 Mars 1927

A une session générale et
mensuelle du conseil municipal de la
paroisse des Trois-Rivières, tenue au lieu
ordinaire de ses sessions, le 7 Mars 1927
à sept heures du soir, à laquelle session
sont présents, M. Jos. S. Gaudin
Maire et M. Louis Charrette, Honoré
Rouffe, Frédéric Bettez, Honoré
Lamy, et Alex. Bellemare, conseillers
formant le conseil sous la prési-
dence de Monsieur le Maire.

Les procès de la dernière ses-
sion sont lus et approuvés.

Le conseil procède à la

de ses officiers sur motion du
conseiller Louis Barette appuyé
par le conseiller Honora Lang
par les officiers suivants seront
nommés, savoir:

Boulton

1^o Monsieur Charles Bolduc
soit inspecteur de voirie pour le rang
de la Boulton et du Petit Village
et la route du Petit Village

remplacé par
M. Girard

2^o Monsieur Thais Lang
soit inspecteur de voirie
pour la route de la Boulton

St. Mary

3^o Mous. Salbe Girard soit nommé
inspecteur de voirie pour tout le rang
de St. Marguerite

x

Willet

4^o Monsieur Frédéric Glauk soit
inspecteur de voirie pour la route et
le chemin de front du premier rang

5^o Monsieur Arthur Lefebvre
soit inspecteur de voirie pour la
route et le chemin de front des
deuxième rang

remplacé par
M. Davel

6^o Monsieur Thede Chamberlain
soit inspecteur de voirie pour la
route du troisième rang

7^o Monsieur Romeo Dupres
soit nommé inspecteur de voirie
pour le chemin de front du troisième
rang

St. Mary

8^o Monsieur Louis Girard
soit nommé inspecteur de voirie pour
la route et le chemin de front du
quatrième rang

Inspecteurs Agraires
Romeo Gagnon, Zéphirin Guilbert et
Léon Dorcet

Estimateurs
 M^r. Freddy Milot, Arthur ^{see May} Beaudry
 & Omer Guessen B

Auditeurs
 M^r. Henri ^{see M} Betty & J. A. Bellemare ^{Banque}

Garde notes
 Monsieur Jean Charbonneau ^{see May}

Le conseiller Honora Gamy propose appuie par le conseiller Alex. Bellemare que M^r. Arthur Drouin soit nommé conseiller de cette municipalité en remplacement de M^r. Elphège Dupresne. Adopté

Le Sec. Trés. donne lecture d'un avis de M^r. James Vaillancourt demandant de la cadature entre sa ture et celle appartenant au conseil.

Le Sec. Trés. donne lecture d'une lettre de la Reine Municipale demandant que le conseil s'abonne à cette revue et il est décidé d'attendre à la prochaine session. La séance est levée.

Jas Jans
 J. Trust, Sec. Trés.

Je soussigné, Arthur Drouin
ayant été élu comme conseiller
de cette municipalité, fais serment que
je remplirai bien et dûment les
devoirs de ma charge au meilleur de
mes capacités et jugements.

Ainsi juré Dieu me soit en aide
Arthur Drouin

Assermenté devant moi le 16 Mai
1927

J. Furst, Sec. Trés.

Province de Québec 4 Avril 1927
Municipalité de la paroisse
des Trois-Rivières

A une session générale et
mensuelle du conseil municipal de
la paroisse des Trois-Rivières tenue
au lieu ordinaire de ses sessions le
lundi le quatre Avril 1927 à sept
heures du soir à laquelle session
sont présents: Monsieur J. S.
Favre, Maire et Messieurs Frédéric
Betty, Arthur Drouin, Honorat
Gagné, et Alex. Bellemare,
conseillers formant le quorum sans
la présidence du Maire;

Les procès de la dernière session
sont et approuvés.

Le conseil ayant appris que le gouvernement de la Province de Québec est prêt à prendre à sa charge l'entretien des chemins améliorés pourvu que les municipalités intéressées en fassent la demande, les membres du conseil sont d'opinion qu'une demande soit faite au gouvernement d'assumer à l'avenir l'entretien des chemins améliorés: le chemin du rang de Ste Marguerite a une longueur d'environ trois mille et demi de ~~longueur~~.

Il est proposé par le conseiller Herman Gagné appuyé par le conseiller Frédéric Bettes et voté: que le gouvernement de la Province de Québec soit en conséquence prié de se charger à l'avenir de l'entretien des chemins plus haut désigné. Adopté.

Le Sec. Trés. donne lecture d'une demande de la part des propriétaires de l'agrandissement de la Bailliée pour avoir le droit de passer une tringle sur le chemin du rang Ste Marguerite, cette demande est accordée pourvu qu'ils soient responsables de tous les dommages qui pourraient être causés par ces travaux sur lequel le conseiller Frédéric Bettes a été appuyé par le conseiller Arthur Drain. Adopté.

Il est proposé par le conseiller Arthur Drain, appuyé par le conseiller Frédéric Bettes que le conseil s'abonne à la revue Municipale du Canada au prix de \$10.00

Le Sec. Trés. est autorisé à payer la somme de quinze cent piastres à Mr Leopold Fanny pour le billet que le conseil lui doit.

Le Sec. Trés. donne lecture du compte de la North Shore Power Co. du montant de \$9.75 pour la ligne pour 3 mois et ce compte est accepté et le Sec. Trés. autorise à le payer.

Le Sec. Trés. donne lecture de la démission de Mr Thais Fanny comme inspecteur de voirie pour le chemin de fer de ~~la~~ rang de la Baie et cette démission est acceptée et il est proposé par le conseil Honoré Fanny approuvé par le conseil Frédéric Betty que Mr Albert Girard soit nommé inspecteur de voirie pour remplacer Mr T. Fanny.

Le Sec. Trés. donne lecture du compte du gouvernement pour aliénis du montant de \$229.03 dont \$87.50 pour Jos. Marchand, \$100.00 pour Phil. Goulet et \$37.53 pour Dorat Aubrey et ce compte est accepté et le Sec. Trés. autorise à le payer et à charger le plein montant du compte de Jos. Marchand à Chs. Marchand et la moitié des autres comptes aux intéressés.

Le conseil ratifie le paiement de \$75.00 fait à Dorothée Lord en accomplissement sur sa route.

Et la séance est levée

Jos Fanny

J. F. Trés. Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières le 6 juin 1927

A une session générale et mensuelle du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue au lieu ordinaire de ses sessions le 6 juin 1927, à sept heures du soir à laquelle session sont présents Messieurs le Maire Jos. E. Jaurin et Mes. Arthur Drouin, Louis Charette, Honoré Desjardins

conseillers, formant le quorum sous la présidence de Monsieur le Maire;

Les procès-verbaux de la dernière session sont lus et approuvés.

Le sec. Tris. donne lecture des Comptes suivants en de Louis Lamy de \$ 8.75, en de P. G. Lamy de \$ 19.60, en de David Langlois de 18.00, en de Dionis Gelinias de 3.50 en de Jos. Ducharme \$ 1.80 qui sont approuvés et le sec. Tris. autorisé à les payer et les charger à qui de droit.

À ce moment de la session le conseiller Honoré Lamy arrive et prend son siège.

Le sec. Tris. donne lecture d'une lettre de M. Phébel Chamberland avisant le conseil qu'il ne peut pas accepter la charge d'inspecteur pour la route du 3^e rang et cette démission est acceptée sur motion du conseiller Arthur Drouin.

Appuyé par le conseiller Louis Charette et sur la même proposition M. Achard Dorval fils est nommé pour remplacer M. Chamberland.

Le Sec. Trés. donne lecture de deux lettres de plusieurs personnes Ferdinand Verblut, W. Favoche & M. Blouffe et autres autorisant le conseil que si la route du 3^{ème} rang n'est pas réparée, les procédures seront prises contre le conseil pour les dommages, et Monsieur Chevalle Benoit est autorisé d'envoyer l'inspecteur Adolphe Doucet, fils de faire réparer immédiatement cette route. Adopté à l'unanimité le conseil. Révisé

17
Ballermann arrivé
et prend son
siège.

J. L.
G. T.

Le Sec. Trés. donne lecture d'une lettre du Chibé Ki-s-eh portant à la connaissance du conseil que le gouvernement serait prêt à accorder la somme de \$1500⁰⁰ si le conseil vote un montant égal pour réparer la route et le chemin de front du premier rang et il est proposé par le conseiller Louis Charette appuyé par le conseiller Honoré Blouffe que cette demande soit accueillie et le conseil fournira quinze cent piastres pourvu que ces améliorations soient faites avec de la crasse des Truges.

Adopté.

Le Sec. Trés. donne lecture d'une requête de la part des propriétaires du troisième rang et d'autres demandant à faire graver la route du 3^{ème} rang ou à la faire améliorer, et il est proposé par le conseiller Louis Charette appuyé par le conseiller Honoré Blouffe que le conseil est décidé de retarder ne pas accorder cette demande pour le moment et de remettre à plus tard d'autres demandes. Adopté.

Monsieur Jos. Ducharme

demande de l'aide pour la route du Petit Village et la considération de cette demande est remise à la prochaine assemblée.

Le conseiller Arthur Drouin donne avis de motion qu'à la prochaine session du conseil il proposera un règlement pour imposer une taxe sur tous commerçants, bouchers, boulangers, et un sixième s'il y en a qui sont contre tel règlement et retire son avis de motion.

Monsieur Alphonse Bellin demande de la clôture de ligne entre la terre et celle du conseil pour le terre de M^{rs} Jos. Bellin et le conseil autorise le demandeur à faire cette clôture et le conseil paiera.

Monsieur Alfred Faillé qui est propriétaire du lot no 306 demande que ce lot soit mis à son nom sur le rôle d'évaluation et que son évaluation soit basée à \$200.00 et qu'il paie ses taxes pour les 3 ans arrivés sur cette évaluation et cette demande est accordée sur motion du conseiller.

Germi Bennett appuyé par le conseiller Arthur Drouin. Adopté.

Et la séance est levée

Jos Jamin

J. Forest, Sec. Trés.

Province de Québec 27 juin 1927
Municipalité de la paroisse
des Trois Rivières

A une session spéciale
du conseil municipal de la pa-
roisse des Trois Rivières tenue
au lieu ordinaire de ses sessions
le 27 juin 1927 à sept heures
du soir, à laquelle session
sont présents, Monsieur le
Maire Jos. S. Janvier et Mes.
Gérald Cholette, Honorables Plouffe,
Alexandre Bellemare, Honorables
Loring, Frédéric Bellet et
Drobin, conseillers formant le
quorum sous la présidence
de Monsieur le Maire, cette session
a été convoquée pour annuler la
résolution passée au dernier conseil
si les ~~accusant~~ \$1500.00 pour le
chemin du premier rang si les
grosses ne sont pas chemins gratuits
et si elles le sont pour annuler
un surveillant ou autre. Mais

Les procès de la dernière
session sont lus et approuvés.
Monsieur Victor Rathier donne
les grosses des Vieilles Ferges qui il a
sur sa terre pour l'amélioration du
chemin du premier rang et il est
nommé contre-maître pour surveiller
ces travaux au prix de trois pié-
tres et demi par jour, sur motion
du conseiller Honorables Loring
approuvé par le conseiller ~~Honorables~~
Gérald Plouffe et par Mr Victor
Rathier soit autorisé à payer

une piastre et quart la once si le
prix est accepté par l'ingénieur du gou-
vernement, dans la partie la plus éloignée
et ensuite il pourra payer moins
cher, et il devra donner la préférence
aux personnes de la paroisse pour
travaux à ces travaux, et que ces personnes
soient payés au prix approuvé par le
gouvernement. Adopté

Jos Jamin
Sec. Trés.

Province de Québec 4 feuil. 1927
Municipalité de la paroisse
des Trois-Rivières

À une session générale et
mensuelle du conseil municipal de
la paroisse des Trois-Rivières, tenue
au lieu ordinaire de ses sessions, le
4 feuil. 1927, à sept heures
du soir à laquelle session sont
présents: M. Jos. S. Jamin, Maire
et M. Louis Charette, Honor. Louis
Arthur Drouin et Alex. Bellefleur,
conseillers faisant le quorum
sans la présidence de M. le Maire.

Les procès de la dernière ses-
sion sont lus et approuvés.

Le Secrétaire Trés. donne lecture
des comptes suivants: ceux de Arthur
Aefebour \$7.50, ceux de Adolard Doucet
fil \$19.50, de Raimon Dubusson de \$34.00
et ces comptes sont approuvés et le Sec.
Trés. autorisé à les payer et à les charger
à son de droit.

Le conseil prend en considération la demande de Mous. Jers. Ducharme pour améliorer la route du Petit Village et il est proposé par le conseiller Honorat Gagny appuyé par le conseiller Ferns Charette qu'il soit accordé une somme de cent trente et une piastres et demi pour l'amélioration de cette route.

Il est proposé par le conseiller Ferns Charette appuyé par le conseiller Arthur Drouin appuyé par Mousieur le Maire Jers. E. Gagnier soit autorisé à emprunter la somme de \$1500⁰⁰ pour les travaux de la route du premier rang et que le Sec. Tris. soit autorisé à écrire à Mous. Victor Rathier, contre-maître q. arrêter les travaux quand il aura dépensé 1500⁰⁰, si le gouvernement ne fournit pas fourni les \$1500⁰⁰ si il doit fournir, et de ne pas passer outre sans être de toute responsabilité.

Et la séance est tenue

Jos Janssens

J. J. Janssens, Sec. Tris.

Gouverneur de Québec -
Municipalité de la paroisse
des Trois-Rivières.
Comté de Champlain.

A une assemblée mensuelle et
régulière du Conseil de la susdite
Municipalité, tenue au lieu ordinaire
des séances du Conseil, à l'école
St. Maguerite, lundi le premier jour
du mois d'août. N. B. neuf cent
sept-sept, à sept heures du
soir.

A laquelle siègent sont pré-
sents M. M. les Conseillers
Arthur Brown -
Henri Lamy -
Friedrich Bettes -
Son Honneur le Maire J. E. Jannet
faissant fonction de Président
de ce Comité.

Il est proposé par le Conseil
Henri Lamy, secondé par le Con-
seiller Friedrich Bettes que le Secré-
taire Fessier soit autorisé à payer
à M. Victor Kather, contre-maître,
la somme de ~~seize cent~~
~~soixante~~ ⁶⁰/₁₀₀ - sur les comptes
produits, pour travaux de la
route du premier rang, et le
compte produit par l'ancien Secré-
taire pour mauvais état de chemin
de la route d'enrou, au montant
de \$1.⁰⁰ ce montant devant
être payé à ~~quide de~~ (Adopté.)
M. Zephirin Guatto, la balance du

à quatorze cent
quarante. une
centième et ⁷⁴/₁₀₀
J. B. J. B.
g. f.

compte étant refusé:-

Il est proposé par le
Conseiller Frédéric Jettay, secondé
par le Conseiller Arthur Danguer
la résolution interdisant la continua-
tion des Ararans dans le route
du Premier Rang, afin que
la somme de \$8,500.00 serait
défensée; soit annulé et
de nul effet. (Adopté.)

Il est proposé par le Con-
seiller Hénoc Jany, secondé par
le Conseiller Frédéric Jettay que
les Ararans dans le route du
Premier Rang soient suspendus
immédiatement pour huit jours
et que le contre-maitre Victor
Ruthier soit immédiatement
notifié de la présente reso-
lution. (Adopté.)

Il est proposé par le Con-
seiller Arthur Danguer, secondé
par le Conseiller Hénoc Jany
que les comptes produits par
M. Alphonse Pellier, pour
M. Cyrille Jetté, au montant
de \$29.80 et celui présenté
par lui-même au montant
de \$21.75 soient acceptés, et
le Secrétaire-Treasurer autoriser
les pages. (Adopté.) (Neuf mots rayés
nuls - un renvoi en marge - bon.)

John Davy
G. Forest, Sec. Trés.

Comité de Québec.
Municipalité de la paroisse
des Trois-Rivières.

A une assemblée spéciale du Conseil de la susdite Municipalité, convoquée par MM. les Conseillers Louis Chaquette et Honoré Plouffe, suivant avis spéciaux, dément signifiés et dont l'original est demeuré annexé au list des présents, tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, vendredi, et cinquiesme jour d'Août Mil-neuf-cent-vingt-sept à huit heures du soir, ~~convoquée~~ aux fins de traiter la question du chemin ou route du Premier Rang, à laquelle séance sont présents MM. les Conseillers

Friedric Betz -

Honoré Lamy -

Louis Chaquette,

Honoré Plouffe.

Arthur Hucun,

Alexandre Bellemare -

Et son Honneur le Maire:

Joseph Jauré faissant
procurer pour la Présidence de ce
Comité.

Il est proposé par le Conseiller Arthur Hucun secondé par le Conseiller Louis Chaquette que les travaux sur le chemin ou route St. Marguerite du Premier, qui ont été interrompus par suite d'une résolution du susdit

Province de Québec,

Municipalité de la paroisse des TROIS-RIVIÈRES.

A son honneur le maire

Joseph Janvier.

A messieurs les conseillés

Alexandre Bellemare.
Honorat Lamy.
Arthur Drouin.
Frédéric Bettez.

Avis vous est, par les présentes donné que
vendredi le 5 août courant, à huit heures du soir (heure solaire), il y
aura assemblée, à l'école Ste Marguerite, aux fins de traiter la questions d
du chemin ou route du premier Rang.

Donné à Trois-Rivières, ce troisième jour d'août,
Mil neuf cent vingt-sept.

J. Forest - (H. S. S.)
SECRETARE TRÉSORIER.

*J. L. Sauvage, par les présentes certifié avoir en date du 3 août,
courant, signifié à chacun des conseillés ci-dessus nommés et à son
honneur le Maire
J. L. Sauvage*

le conseil, à ses assemblées régulières de lundi, le premier août courant, soient de nouveau repues et continués, et que le Secrétaire Trévor soit autorisé à notifier le Conducteur, M. Victor Rathier, qu'il soit à faire repandre lesdits Actes le lundi le 8 août - prochain. (Adopté)

Il est proposé par le Conseil Honorable Lamy, secondé par le Conseil Frédéric Bettey, que son Honneur le Maire Joseph Gauthier, soit autorisé à emprunter la somme de quinze cents francs (\$1500.00), pour les travaux du chemin ou route du Premier Rang. (Adopté)

Il est proposé par le Conseil Alexandre Bellemare, secondé par le Conseil Honorables Fleuffe, que M. Arthur Brovin soit nommé surveillant des travaux supplémentaires et généraux des travaux du chemin ou route du Premier Rang. (Adopté)

pas payés
 J. Forest, Sec. Trés.

Province de Québec
 Municipalité de la
 paroisse des Trois-Rivières

À une session générale et mensuelle du conseil de la paroisse des Trois-Rivières tenue au lieu ordinaire de ses sessions le mardi

Le 6 septembre, lundi étant fête légale,
 à sept heures du soir à la quelle
 session sont présents: Monsieur J. J. J.
 Jamin, Maire et Messieurs les conseillers
 Louis Charette, Honorat Jarry, Arthur
 Drouin, Frédéric Bettez et Honoré
 Houffle, prenant le premier sous
 la présidence de Monsieur le Maire.

Les procès de la dernière sont
 lus et approuvés.

Le conseil passe au règlement pour
 autoriser améliorer le chemin Des Terres
 sur motion du conseiller Arthur
 Drouin appuyé par le conseiller
 Louis Charette, savoir:

Attendu que ce conseil désire obtenir une
 subvention du gouvernement provincial pour
 continuer l'amélioration du chemin connu sous
 le nom de Chemin des Terres, dans les limites de
 sa municipalité;

Attendu que ce conseil désire se prévaloir de
 la loi édictée pour l'amélioration des chemins
 municipaux, chapitre 91 des S. R. P. Q. 1925;

Attendu que le conseil est prêt à payer pour
 sa part une somme de deux mille piastres (\$2000)
 qui lui est garantie par certaines personnes
 qui s'intéressent à l'amélioration du chemin, et
 qu'il désire en vertu de la dite loi se faire
 obtenir une somme égale du gouvernement pro-
 vincial et un montant additionnel si possi-
 ble, étant donné que ce chemin est d'une utilité
 toute particulière et d'un intérêt général;

Il est résolu et déclaré par le présent
 règlement comme suit:

La corporation de la paroisse des Trois-Pavillons
 s'engage à dépenser la dite somme de deux mille
 piastres (\$2000) pour l'amélioration du dit chemin

 suivant

J. J. J.
 J. J. J.

Des Forges, en continuant les travaux entre l'extrémité sud du dit chemin déjà amélioré et les limites de la cité des Trois Rivières, et aussi en reprenant les travaux à l'extrémité Nord de la partie déjà améliorée et en continuant dans cette direction jusqu'à ce que le montant prélevé en vertu du présent règlement ait été dépensé et épuisé.

Les dits travaux d'amélioration seront faits et exécutés par les officiers du conseil, sous la direction du Ministre de la Voirie et suivant les plans et devis que ce dernier pourra faire préparer à cet effet, et il sera fait par les officiers de ce conseil un rapport des dépenses encourues par l'exécution des dits travaux; le tout suivant la loi.

Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

Et sur la même proposition le conseil a aussi la garantie de M. Geo. Sordison pour la somme de deux mille piastres.

Le Sec. Tris. dans communication au conseil des comptes pour l'amélioration du chemin des Forges, qui complètent une dépense de trois mille piastres, et ces comptes sont approuvés sur motion de conseiller Honora Lamy appuyé par le conseiller Les. Blouette.

Le Sec. Tris. donne lecture de la démission de M. J. B. Blouette comme syndic du vins d'eau Blouette, et cette démission est acceptée et M. Frédéric Houllé soit est nommé pour le remplacer. Adopté sur motion du conseiller Frédéric Betty appuyé par le conseiller Harold Hoop.

Le sie. Tris, donne lecture du rapport de M. E. H. Germain, ingénieur, donnant certains renseignements et conseils à propos du procès-verbal du cours d'eau Blarrette et le conseil décide que ce procès-verbal soit suivi tel qu'il est tant qu'il ne sera pas annulé par un autre.

Le sie. Tris, donne lecture des comptes suivants: un de M. L. Girard de \$14.00 un de K. Girard de 809; un de Frédéric Fleury de \$6.40 un de 10.50 et ces comptes sont approuvés et le sie. Tris, autorise à les payer et les charger à son compte.

Mons. Phil. Fousignault donne sa démission comme syndic de l'eau et cette démission est acceptée et M. Edmond Grevier est nommé sur motion du conseiller Ls. Blarrette approuvé par le conseiller P. Betty.

J. Tris, Sec. Tris

Province de Québec
Municipalité de la paroisse
des Trois-Rivières

À une session générale et universelle du conseil municipal de la paroisse des Trois Rivières, tenue au lieu ordinaire de ses sessions le 8 Novembre 1927, le 7 étant fête légale, à sept heures du soir

à laquelle session sont présents:
 Monsieur le Maire, Jos. S. Jamin et
 Mes. Louis Charrette, Frédéric Betty,
 Arthur Drouin, Honorables Bonplie
 et Honorables Jany conseillers
 formant le conseil sous la présidence
 de Monsieur le Maire;

Les procès de la dernière session
 sont lus et approuvés.

Le conseil procède ensuite à
 la vente de ses chemins pour la saison
 de l'hiver et cette vente donne le
 résultat suivant:

La route du Petit Village adjugé à G. H. Bolduc	\$3000
du 1 ^{er} rang adjugé à William [?]	\$5000
2 ^{es} rang	20.00
3 ^{es} rang	
4 ^{es} rang	par vendre

Chemin de front du 3^{es} rang à partir des terres
 de Pierre Raymond inclusivement à aller au
 no 248 inclusivement pas vendre et
 le conseil est autorisé à le vendre au prix
 convenable vendu à G. Chamberland \$80.00

Le chemin d. N. S. Marin est vendu
 à Antoine Chamberland pour \$10.00

La route du quart vendue pour
 1 an à Alphonse Pellerin pour \$60.00

Le Sec. Tris. donne lecture de trois
 lettres du département de voirie de Québec
 informant le conseil qu'il est prêt à
 payer \$2000.00 pour qu'il se dépense \$4000.
 et le conseil décide de dépenser cette
 somme dont la moitié a été fournie
 par des souscriptions et l'autre moitié par
 le gouvernement et autorise les mêmes
 officiers à continuer les améliorations
 du dit chemin des Forges jusqu'à

canonnière de 4000.00 sur motion du
conseiller Louis Charette appuyé par le
conseiller Frédéric Betty. Adopté.

Le conseil prend communication
d'une demande de la part de The Bell
Telephone Co of Canada pour planter des
 poteaux sur le chemin de la Beauharnois
et cette demande est accueillie pour
que cette compagnie soit responsable de
tous les ouvrages.

Le Sec. Trés. donne lecture d'une
requête de M^s Lizon Duroc demandant
la nomination d'un surintendant
pour amener le procès-verbal des cours
d'eau Charette dans le sens de mettre ce
fours d'eau plus large et plus profond
et plus long et le conseil sur motion
du conseiller Louis Charette appuyé
par le conseiller Arthur Drouin
que Monsieur Alphonse Dupont
soit nommé surintendant.

Province de Quebec
Municipalité de la paroisse
des Trois-Rivières,

Avis public est, par les présentes, donné
que le conseil à sa session du 8 Novembre prochain à la
salle Ste-Margueritte, à sept heures du soir, vendra l'entre-
tien de ses chemins pour la saison de l'hiver.

Trois-Rivières 29 Octobre 1927.

J. Forest

Secrétaire-Trésorier.

et ces comptes sont acceptés et le sec.
Trés. autorisé à les payer et à les chan-
ger à son gré de droit sur motion du
conseiller Louis Charette appuyé par le

concurrence de 4000.00 sur motion du
conseiller Louis Charette appuyé par le
conseiller Frédéric Betty. Adopté.

Le conseil prend communication
d'une demande de la part de The Bell
Telephone Co of Canada pour planter des
 poteaux sur le chemin de la Beauharnois
et cette demande est accueillie pour
que cette compagnie soit responsable de
tous les ouvrages.

Le Sec. Trés. donne lecture d'une
requête de M^s Ligan Doucet demandant
la nomination d'un surintendant
pour amener le procès-verbal des cours
d'eau Charette dans le sens de mettre ce
fours d'eau plus large et plus profond
et plus long et le conseil sur motion
du conseiller Louis Charette appuyé
par le conseiller Arthur Drouin
que Monsieur Alphonse Dupuis
soit nommé surintendant spécial pour
agir sur cette requête.

Le conseil accepte \$18.75 pour
le tuyau qui avait été acheté par H.
Girard pour son canal, et vendu
à Chs. E. Bolduc.

Le Sec. Trés. donne lecture des comptes suivants

Fredrick Houle cours d'eau Charette	90.20
The Metallic Roofing Co tuyau	29.70
Arthur Lefebvre route de 2 ^{ème} rang	61.35
Chs. Bolduc cours d'eau D. Land	15.77
Fredrick Houle chemin de Shamougar.	2.52
Abelard Doucet chemin	21.20

et ces comptes sont acceptés et le Sec.
Trés. autorisé à les payer et à les chan-
ger à son gré de droit sur motion du
conseiller Louis Charette appuyé par le

conseiller Hamidas Rouffe.

Il est réglé et statué par règlement du conseil sur motion du conseiller Arthur Drain approuvé le conseiller Frédéric Betty que la taxe pour l'année 1927-28 soit de 60 francs par ménage pour payer la route au gouvernement, l'emprunt temporaire le salaire du sec. Tris. Plus le fonds des botasses et frais et frais de chemins etc. et le sec. Tris autorisé à faire la répartition à cet effet.

Et sur la même affaire proposition que le sec. Tris soit autorisé à envoyer des oeufs à ceux qui ont des ouvrages d'ovaire à charger dans un délai de 15 jours, si non, leurs provisions devant être envoyées au conseil de route pour être vendues.

Le sec. Tris. donne lecture d'une lettre du conseil de St. Pierre du Lac aux nobles demandant l'appui de ce conseil pour demander au gouvernement l'aide spécial pour améliorer leur chemin et le conseil se fage soy à propos de ~~se~~ demander tel aide.

Nicholas Dancet donne sa démission comme inspecteur de voirie et cette démission est acceptée et Mr Alphonse Bellein est nommé pour le remplacer sur motion du conseiller Lo. Charette approuvé par le conseil Frédéric Betty.

Jas. Jaurès
 J. Forest, sec. Tris.

Province de Québec
Municipalité de la paroisse
des Trois-Rivières

5^e Dec. 1927

A une session générale et mensuelle du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières tenue au lieu ordinaire de ses sessions, lundi le 5 Décembre 1927, à sept heures du soir à laquelle session sont présents: Monsieur le Maire Jos. E. Juvion, et Mrs. Louis Charette, Honorables Blouffe, Frédéric Betty, Arthur Drouin, H. Gagné et M. Bellemare prenant la parole sous la présidence de Monsieur le Maire.

Les procès de la dernière session sont lus et approuvés.

Le Sic. Tris. donne lecture d'une requête de la part de M^{rs} Ernest Juvion demandant la nomination d'un surintendant pour verbaliser le fossé de ligne entre son terrain et celui de M. Roberge à partir du chemin de fer à aller jusqu'au cours et sans règle par acte d'accord, et il est proposé par le conseiller Honorat Gagné appuyé par le conseiller Frédéric Betty que M^{rs} J. Byrnes Sawyer soit nommé surintendant spécial pour agir sur cette requête et sur celle de M^{rs} Léon Dorcet vu que M^{rs} H. Duperron n'a pas accepté et fasse rapport d'ici au mois de fin.

Le Sic. Tris. donne lecture d'une lettre de l'avocat R. Trudel notifiant le conseil que si la route de la Beauvoir n'est pas réparée il poursuivra

le conseil pour lui faire payer l'ouvrage et le conseil décide de faire intervenir l'inspecteur.

Le conseiller Arthur Drouin propose approuvé par le conseiller Louis Charette sur la somme sur le fleuve soit accordée à Arthur Charette pour \$160.00.

Le Sec. Tris. donne lecture des comptes suivants: un de M. W. Marinier de 10.89 pour cours d'eau un de Rhéode Bessit de \$4.16, un de M. Albert Grand de 3.20, un du gouvernement pour le chemin du rang Ste Marguerite \$2282.65 et ces comptes sont approuvés et le Sec. Tris. autorise à les payer et les charger à qui de droit.

Le Sec. Tris. donne lecture des comptes du surveillant des travaux pour le chemin des Forges, M. Victor Rathier et ~~est~~ au montant de \$2428.50 et ces comptes sont approuvés, sur motion du conseiller H. Amis des Plouffe approuvé par le conseiller Louis Charette. Adopté.

Le Sec. Tris. donne lecture des arriérés et il est proposé par le conseiller Louis Charette approuvé par le conseiller Arthur Drouin que le Sec. Tris. soit autorisé à envoyer au conseil des comptes pour être vendus toutes les propriétés qui doivent être vendus arriérés.

L'inspecteur agraire fait se M. Romeo Gagnon fait rapport qu'il a examiné le cours d'eau Charette et il a constaté que

M^r le terrain de Thomas Martin vendu
 au Club et que ce terrain a vendu une
 partie à M^r Dennis Gelinas est trop chargé
 et que M^r D. Gelinas devrait cesser de
 travailler ou le vendre et son laïssé se
 terre. mais pour les frais présents
 faits seront payés par M^r D. Gelinas, à moins
 il sera réglé comme ci-phait.

~~Et la séance est levée~~ "Le sixième
 est autorisé à payer la lettre de l'ouvrage
 A. Furdet.

Et la séance est levée

Jos. Janin
 G. Forest, Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité de la Paroisse
des Trois-Rivières

A une assemblée des électeurs de la
municipalité de la paroisse des
Trois-Rivières tenue à la salle
publique de l'école Ste. Marguerite
le onze janvier mil-neuf-cent-vingt-
huit à dix heures de l'avant-midi
conformément à l'avis public
donné le trois janvier mil-neuf-
cent-vingt-huit, pour procéder à
l'élection de trois conseillers, sous
la présidence de J. Forest sec. Trés.
président ex officio

Le président requiert les électeurs
présents de proposer les personnes
qu'ils veulent élire à la charge
des conseillers pour remplacer
Honorat Lamy, Alexandre Bellemare,
Louis Charette.

Il est proposé par Honoré das
Plouffe et secondé par Ignace
Doucet tous deux de la même paroisse
que Mr Louis Charette cultivateur soit
nommé conseiller pour la paroisse
des Trois-Rivières.

Il est proposé par Frédéric
Betty et secondé par Louis Julien tous
deux de la même paroisse que Mr
Honorat Lamy cultivateur soit nommé
conseiller pour la paroisse des Trois-
Rivières.

Il est proposé par Alexandre
Bellemare et secondé par Honorat
Lamy de la même paroisse que

M. Arthur Lacerte soit nommé
conseiller pour la paroisse des
Trois-Rivières

Et deux heures s'étant écoulées
et n'ayant pas eu d'autres propositions
pour élire d'autres électeurs je proclame
Monsieur Louis Charette Honorat Lamy et
Arthur Lacerte élus conseillers de
la paroisse des Trois-Rivières
Ste-Marguerite des Trois-
Rivières 11 Janvier 1928

J. Forest, Sec. Trés.
Président ex officio

Je, soussigné, ayant été élu conseiller
de cette municipalité, fais serment que
je remplirai bien et fidèlement les
devoirs de ma charge, et ce, au meilleur
de mes capacités et jugement.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Louis Charette

sermenté devant moi ce 4^e Février 1928

J. Forest, Sec. Trés.

Je, soussigné, ayant été élu conseiller
de cette municipalité, fais serment que
je remplirai bien et fidèlement les
devoirs de ma charge au meilleur
de mes capacités et jugement.

Ainsi que Dieu me soit en aide

Arthur Lacerte

sermenté devant moi ce 6^e Février
1928

J. Forest, Sec. Trés.

Je soussigné, ayant été élu conseiller
de cette municipalité, fais serment que
je remplirai bien et dignement les
devoirs de ma charge au meilleur de
mes capacités et prévisions.

Ainsi juré en vertu de serment en date

Honorat Lamy

Assermenté devant moi ce 6 Février
1928.

J. Perest, Sec. Trés.

Province de Québec 6 Fév. 1928
Municipalité de la
Paroisse des Trois-Rivières

A une session générale et
mensuelle du conseil municipal
de la paroisse des Trois-Rivières,
tenue lundi le 6 Février 1928,
à sept heures du soir, à laquelle
session sont présents: Monsieur
le Maire J. S. Janvier, Messieurs
Honorat Lamy, Honorables Dauffle,
Louis Charette, Frédéric Betty,
Art Drouin, et Arthur Loebste,
conseillers formant le quorum
sous la présidence de Monsieur
le Maire.

Les procès-verbaux de la dernière session
sont lus et approuvés.

Il est proposé par le conseiller
Arthur Drouin appuyé le conseiller
Frédéric Betty que le Sec. Trés.
soit autorisé à servir au sec. des
comptes pour l'ovier et adjuger au
nom du conseil toutes les propriétés
qui se vendront pour taxes

et pour lesquelles il n'y aura pas d'adjudicaires et que celui qui achètera le no 257, il n'aura qu'à payer \$15.⁰⁰ à déboursier, la balance sera elle chargée au conseil.

Le Sec. Tris. donne lecture d'une lettre de Mr P. Trudd, ouocat, notifiant le conseil que la route du 4^{ème} rang est en très mauvais état et que si le conseil ne le fait pas ~~entièrement~~ réparer immédiatement il sera poursuivi pour dommage réparable et il est proposé par le conseiller Arthur Roberts approuvé par le conseil L. O. Charette que cette route soit vendue à Mr D. Lord pour 50.⁰⁰ et ce dernier accepte pour ce prix et le 4^{ème}

Le sec. Tris. donne lecture des comptes suivants: un de Mr Geo. E. Brown de 4.00 un d'Albert Girard de \$9.⁰⁰ pour la route de Colons et un d'Id. Defont de 4.00 pour la même route, un pour le conseil Charette de \$73.⁷⁵ et celui de Mr H. Girard pour la route du 4^{ème} rang \$28.00 et ces comptes sont approuvés et le sec. Tris. autorise à les payer et les charger à qui de droit.

Le sec. Tris. donne lecture d'une lettre de Mous. l'ouocat Jean Lajoie demandant de reconnaître que le conseil reconnaisse qu'il y a une balance de \$1784.⁹³ en faveur du Club de Gold et que le conseil reconnaissant que cette balance existe en faveur du Club et le conseil s'engage à l'employer pour l'amélioration du chemin des Forges. Adopté.

se autorise
à payer les
plais de cette
lettre 5.⁰⁰

J. J.
9. 57.

Le Sec. Trés. donne lecture du rapport pour l'année finissant le 31 Décembre 1927 et ce rapport est accepté.

Il est proposé par le conseiller Arthur Drouin, appuyé par le conseiller Louis Charette et le conseiller Honorat Lamy sous ce pro^u pour l'année 1928. La séance est levée.

par J. J. J. J.
J. J. J. J., Sec. Trés.

Province de Québec 4^e Mars 1928
Municipalité de la paroisse
des Trois-Rivières

Une session générale et mensuelle du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières tenu au lieu ordinaire de ses sessions lundi le 4^e Mars 1928 à sept heures du soir à laquelle session sont présents: Monsieur Jos. J. J. J., Marie et Messieurs Louis Charette, Honorables Plouffe, Arthur Lortie, Honorat Lamy, Eugénie Betty, et Arthur Drouin, conseillers, formant le conseil sous la présidence de Monsieur le Maire; Les procès de la dernière session sont approuvés.

Le conseiller Arthur Lortie propose appuyé par le conseil Honorat Lamy que le Sec. Trés. dépose l'argent du conseil à une banque incorporée

ou a la Caisse Populaire des Trois-Rivieres et que tous les comptes soient payés deux fois par mois seulement le 15 et le dernier de chaque mois et que les cheques sur comptes soient payés par cheques signés par le maire et le sec. Trés. et il est proposé en amendement a cette proposition par le conseiller Louis Charette approuvé par le conseiller Frederic Betty que l'argent du conseil soit disposé par le sec. ^{à son nom} ~~à son usage~~ ou par le maire ~~est de donner trop loin pour signer les cheques pour payer tous les comptes pour l'amendement le proposant et le secondem, les conseillers Arthur Droin et Honorables Plouffe et l'amendement est approuvé et la proposition principale est battue sur la même division Adopté.~~

de Monsieur
W. J. Burton
J. J.
G. P.

Le sec. Trés. donne lecture d'un compte du montant de \$6.00⁰⁰ pour avoir brisé sa voiture et pour perte de lait et ce compte devra être payé par Mr W. Lefebvre un qui a entrepris la route au cet accident a eu lieu et ce sur proposition du conseiller Arthur Droin approuvé par le conseiller Frederic Betty.

Le sec. Trés. donne lecture d'un ~~deux~~ compte. ~~à son nom~~ de Mr Arthur Bellemare fils, de \$3.75 et ce compte est approuvé et le sec. Trés. autorisé a le payer.

Le conseil sec. Tris. donne lecture d'une lettre de Mr J. T. Poulbot offrant des coches et le conseil décide de ne pas en acheter.

Le sec. Tris. donne lecture d'une lettre venant du département de la Vairie avertissant le municipalité de prendre les précautions voulues pour prévenir les dommages qui pourraient être causés par le séisme.

Le sec. Tris. est autorisé à payer le billet de 1500. qui avait été improuvé de Mr A. Drame avec les intérêts.

Il est proposé par le conseil Arthur Gaulte appuyé par le conseiller Honorat Gamy que la terre n° 220 que le conseil a achetée du conseil de comté à Mr Ramos Dupirene pour la somme de cent piastres et que Mr le maire soit autorisé à signer le contrat. Adopté.

~~Monsieur Henri Bettez demande la nomination d'un sous-maire~~

Après la séance est levée. Trente-neuf mots reçus. Deux nouveaux (bons)

des Juries
J. Forest, Sec. Tris.

mit meche

J. J.
J. T.

Province de Québec
Municipalité de la
paroisse des Trois-Rivières

2 Avril 1928

A une session générale et
mensuelle du conseil municipal de la paroisse
des Trois-Rivières, tenue au lieu ordinaire
de ses sessions, le 2 Avril 1928
à sept heures du soir, à laquelle assistent
sont présents: Monsieur le Maire
Jas. E. Gagnon Messieurs Frédéric Betty,
Louis Charette, Honoré Plouffe,
Honoré Gagné, et Arthur Gauthier
formant le quorum sous la présidence
de Monsieur le Maire;

Les procès de la dernière session
sont lus et approuvés.

Le Sec. Tris. donne lecture d'un
compte de 17.50 présenté par M. S.
Dufresne contre Edmond Grenier, pour
travaux de cours d'eau et ce compte
est accepté sur motion du conseiller
Louis Charette appuyé par le conseiller
Art. Gauthier et le Sec. Tris. autorise
à le payer et le charger à M. Ed.
Grenier.

Le Sec. Tris. donne lecture d'un
compte du gouvernement du montant
de \$ 261.92, soit \$ 100.⁰⁰ pour Jas.
Marchand, 100 pour Phil. Comeau et
\$ 61.92 pour Donat Aubry, et ce compte
est approuvé et le Sec. Tris. autorise
à le payer et à charger pour le plein
montant à Chs. Marchand et la moitié
à D. Comeau et la moitié à D. Aubry.

Le Sec. Tris. donne lecture
d'une requête de M. J. H. Betty
demandant un surintendant

Spécial pour verbaliser de nouveau
 son contrat d'eau, et il est proposé
 par le conseiller Gs. Charette appuyé
 par le conseiller pet. Drouin par
 Mr. Oliva Dupré, maire de la Paroisse
 du Lac soit nommé surintendant
 spécial pour agir sur cette affaire.
 Adopté.

Et pour la terre que Mr. Conrad
 Dupré a achetée, il est proposé par
 le conseiller Arthur Drouin, appuyé
 par le conseiller Frédéric Bettey, qu'il
 paye la moitié de l'entretien du
 chemin de fer et de la route pour
 cet hameau. Adopté.

Il est proposé par le conseiller
 Gs. Charette, appuyé par le conseiller
 Arthur Drouin que le cautionnement
 du sec. Trés. soit de 2000. Garantit
 par une police d'assurance payée
 par le conseil et le sec. Trés. autorisé
 à faire mettre une telle police en
 signant les blancs d'application à
 ce sujet. Adopté.

La séance est levée.

jos le Jamies
 J. Forest, sec. Trés.

Province de Québec, } 17 Mai 1928
 Municipalité de la paroisse }
 des Trois-Rivières

À une session générale et
 annuelle du conseil municipal de
 la paroisse des Trois-Rivières, tenue
 au lieu ordinaire de ses sessions

lundi le 7 Mai 1928 à sept heures de
soir à laquelle session sont présents
Messieurs le Maire Jos. E. Janvier et M.
M. Frédéric Pettit, Arthur Drouin,
Honorat Jany, Louis Charette, Horacio
Thouffe Arthur Gerte conseillers formant
le conseil sous la présidence de M.
le Maire ;

Les procès de la dernière session
sont lus et approuvés.

Le Sec. Trés. donne lecture
de la démission de M. Frédéric
Houle comme inspecteur du cours
de d. camp Charette, et cette
démission est acceptée et M.
Frédéric Milot est nommé pour
remplacer sur motion de
conseiller Ls. Charette appuyé
par le conseiller Horacio Thouffe.

Le Sec. Trés. donne lecture
des comptes suivants: en d. art.
L'œuvre de 2800 pour travaux
d'entretien du chemin d. bois (rochers)
dit par plusieurs propriétaires en
de la North Shore de 750 pour
humure et ligne et ces comptes sont
approuvés et le Sec. Trés. autorisé à
les payer.

Le Sec. Trés. donne lecture d'une
requête de la North Shore Power Co
pour l'installation d'une ligne
dans le territoire des Rivines. Le
conseil n'a pas d'objection à cette
installation pourvu que la dite
compagnie soit responsable de
tous dommages.

Le Sec. Trés. donne lecture d'une

lettre de l'Union des Municipalités pour la convention annuelle et le conseil décide de ne pas prendre part à cette convention.

Le Sec. Trés. donne lecture d'une lettre du Service Provincial d. Luggins notifiant le conseil à faire passer un règlement pour rendre la vaccination obligatoire et un que tel règlement existe déjà le conseil ~~ne~~ ~~pas~~ ~~pas~~ se tient à ce règlement.

Le Sec. Trés. donne lecture de deux déclarations assermentées l'une de M^s Arthur Drouin ^{conseiller} et l'autre de M^s J. S. Jannin, donnant leur qualité foncière et sous d. éligibilité à leur charge respective.

Monsieur Honoré Lamy, conseiller propose appuyé par le conseiller Frédéric Bettez que M^s Arthur Lacroix soit autorisé à faire réparer la route de la Boulière à St. Marguerite et qu'il soit surveillant de ces travaux qui ne doivent pas dépasser deux cent piastres.

Il est proposé par le conseiller Arthur Drouin appuyé par le conseiller Arthur Lacroix que le Sec. Trés. soit autorisé à avancer une somme de \$78 4.93 pour l'amélioration du chemin des Forges, c. a. d. un montant égale à la balance que le club a encore à dépenser pour ce chemin.

Il est proposé par le conseiller Arthur Lacroix appuyé par le conseiller Louis Charette qu'une nouvelle somme de mille piastres soit accordée pour compléter

si c'est possible les travaux d'amélioration du chemin des Terres, pourvu que le gouvernement souscrive un montant égal pour ces travaux qui seront sous les mêmes surveillances et sous les mêmes officiers, le conseiller H. Drouin demande le vote qui est comme suit pour la proposition le proposant, le second, les conseillers Frédéric Bettez, Honoré Lamy et Honorés Plouffe, et la proposition est adoptée le conseiller Arthur Drouin a voté contre.

Le conseiller Louis Charette propose approuvé par le conseiller Arthur Drouin que le sec. Tris. soit autorisé à déposer l'argent soit à la Caisse Populaire des Trois-Rivières ou à une Banque et que le sec. Tris. soit autorisé à signer les chèques au choix du sec. Tris. et que le Secrétaire Trésorier soit autorisé seul à signer les chèques pour retirer tel argent.

Il est proposé par le conseiller Frédéric Bettez approuvé par le conseiller Honoré Lamy que le conseiller Louis Charette soit autorisé à faire réparer le pont dans la route du Rocher qui est en mauvais état.

Le sec. Tris. donne lecture d'un compte de \$ 8.22 présenté par H. Banture pour travaux de canis et eau contre truffe Sobare Dupont pour la terre de Henri Sobare et ce compte est approuvé et le sec. Tris. autorise à le payer et à le charger à qui de droit.

Il est proposé par le conseiller Arthur Drouin approuvé le conseiller

du conseil
H. L.
S.F.

Louis Charette par le conseiller Arthur Loerte soit autorise a faire imprimer des blancs de comptes et des blancs de recus pour le conseil de la dite corporation. Adopte.
La séance est levée.

Honorat Lamy
Sec. Trés.

Province de Québec, 5 Juin 1928
Municipalité de la paroisse
des Trois-Rivières

A une session générale et mensuelle du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenu au lieu ordinaire de ses sessions le 5 Juin 1928, mardi, lundi étant fête légale, à sept heures du soir, à laquelle session sont présents:

7
bureau de
recense

46 G
35 F

Messieurs Louis Charette, Honorat Lamy, Frédéric Betty, Arthur Drouin et Arthur Loerte, conseillers sous la présidence de Monsieur Honorat Lamy, pro-vice en l'absence du Maire.

Les procès de la dernière session sont lus et approuvés.

Le Sec. Trés. donne lecture de 2 comptes, un de N. Monture de \$ 22.00 et d'autre 11.50 pour travaux faits dans la route de la Baillière et un autre de P. Lamy et ces comptes sont acceptés et le Sec. Trés. autorise à les payer.

Il est proposé par le conseiller Arthur Drouin Loerte appuyé par

le conseiller Frédéric Bette qui le
 résolution passée à la dernière session
 accordant mille piastres pour l'amé-
 lioration du chemin des Forges soit
 annulée.

Le Sec. Trés. donne lecture
 du procès-verbal du conseil d'eau
 fait par J. Oliva Dugre en date du
 14 Mai 1928, et il ~~doit~~ donne aussi
 lecture de l'avis public, notifiant
 les intéressés que ce procès-verbal
 serait pris en considération à cette
 session pour homologation si il
 y a lieu et que si il n'y a pas
 de plainte il est proposé par le
 conseiller Arthur Dumas appuyé
 par le conseiller Arthur Lante que
 ce procès-verbal soit homologué
 avec le seul changement que Mr
~~Frédéric Bette~~ ~~Arthur Bellin~~ soit
 remplacé par sans aucun change-
 ment.

Le conseil procède à l'examen
 du procès-verbal du Surintendant
 Spécial J. C. Sawyer, après en
 avoir eu la lecture par le Sec. Trés.
 après la lecture des avis publics, le
 dit procès-verbal est homologué
 avec le seul amendement donné
 le arpent à Horace Gagné au
 lieu de dix arpents, et ce sur
 motion du conseiller Frédéric
 Bette appuyé par le conseiller
 Les Charette.

Le Sec. Trés. donne lecture
 du rapport de Mr J. C. Sawyer
 surintendant spécial pour agir

sur une requête de M^r Ernest Jannin
 et n'ayant pas jugé nécessaire de dresser
 sur un procès-verbal, ce rapport
 est accepté et le sec. Trés. autorisé
 à payer ce rapport et le charger
 au Sieur Ernest Jannin sur
 motion du conseiller Louis Charrette
 appuyé par le conseiller Arthur
 Gouette, et sur la même résolution
 que le sec. Trés. soit autorisé à
 payer le coût des procès-verbaux
 et à faire les répartitions. Hélopte.

Le Sec. Trés. donne lecture du
 compte de Mes. Schill et Pierre Beaudin
 pour entretien et brou du chemin de front
 à partir de la route à aller à la terre
 de Schill Pothier, inclusivement ^{excursion de la} jusqu'
 la terre de Elphège Dupresne, et ce
 compte est accepté sur assumentation
 qui en sera faite par Mes. Schill et
 Pierre Beaudin, et le sec. Trés. au-
 torisé à le payer et le charger comme
 ci-dessus.

Le Sec. Trés. donne lecture
 d'une demande de M^r Phil. Tousi-
 grant d'être déchargé de dix arpents
 dans le cours d'écouage entre fuhier
 Bourne et cette demande est accordée
 sur que M^r Tousignant a vendu
 une partie du lot no 25, sur motion
 du conseiller Frédéric Betty appuyé
 par le conseiller Arthur Brown.

Le Sec. Trés. donne lecture du
 compte du sec. d'élection M^r
 Jos. Chassan au montant de
 \$71.00 et ce compte est accepté et
 le sec. Trés. autorisé à le payer

sur motion du conseiller Arthur
Boire appuie par le conseiller Ls.
Charette.

Il est propose par le conseiller
Louis Charette appuie par le conseiller
Arthur Drouin par M^r Guillaume
Bourtois soit nomme architecte des
lignes du sep. Tres. et qu'il fasse
l'audition pour les 2 dernieres
annees.

Le conseiller Arthur Drouin donne
sa demission comme surveillant
des travaux sur le chemin des Turges
et cette demission est acceptee sur
motion du conseiller Arthur Boire
appuie par le conseiller Frederic
Betty.

Il est propose par le conseiller
Arthur Drouin appuie par le conseiller
Frederic Betty par M^r Louis Girard
inspecteur de la route a Bureau soit
autorise a faire faire de la cloture
le long de la petite route et le petit chemin
de front des Petites Turges.

Monsieur Jean Charbonneau demande
si ce que le fosse fait sur sa terre pour
égoutter les eaux de la route du 3^eme
rang soit fait et entretenu par les
intéressés a la route en haut de ce fosse
et que le inspecteur de cette route
soit autorise a faire faire ces tra-
vains si les intéressés y consentent,
si non, il devra avoir un proces-
verbal pour forcer les intéressés
a faire ces travaux. sur motion
du conseiller Ls. Charette appuie par le
conseiller Frederic Betty.

et la séance est levée.

Honorable Garry
J. Forest. Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité de la
paroisse des Rivières

18 juin 1928

A une session spéciale du
conseil municipal de la paroisse des
Trois Rivières, tenue au lieu ordinaire
de ses sessions le 18 juin 1928 à
sept heures du soir, convoqué pour
prendre en considération une demande
de permis de poser un tuyau d'égout
dans le fossé sud du chemin de
front de la Bauleme, tous les conseillers
ont été notifiés et ils sont tous présents
savoir: M^{rs}. Louis Charette, Frédéric
Betty, Arthur Drouin, Arthur Lacerte
Hominidas Klouffe et Honoré Lamy
formant le quorum sous la presi-
dence de M^r Honoré Lamy pré-
sident. Le maire ayant été notifié
tel qu'il apparaît par l'avis de con-
vocation.

Les procès de la dernière ses-
sion sont lus et approuvés.

Il est proposé par le conseil
Arthur Drouin appuyé par le
conseiller Louis Charette que la
permission soit accordée à Évariste
Léclerc, et autres Abraham Noel, Omer
Carbonneau et autres pourant se
former en société ou compagnie
de poser des tuyaux dans le

fossi ~~du chemin~~ du côté sud du
 chemin du rang ~~et~~ de la Paroisse
 et de trouver le dit chemin avec des
 tuyaux pour un égout, pourvu
 que les demandants soient responsables
 de tous les dommages qui pourraient
 en résulter. adopté sur décision
 contre le conseiller Arthur Loerte
 Adopté et

Honorat Lamy Sec. Trés. A. Trés.

Province de Québec 7 juillet 1928
 Municipal de la paroisse
 des Trois-Rivières

A une session générale et
 mensuelle du conseil municipal de la
 paroisse des Trois-Rivières tenue au
 lieu ordinaire de ses séances le 3
 juillet 1928 à sept heures du soir
 à laquelle session sont présents:
 M^{rs}. Honorables Plouffe, Louis Charette
 Honorat Lamy, Frédéric Belle et
 Arthur Loerte, conseillers formant
 le quorum sous la présidence de
 M^{rs}. Honorat Lamy procureur

Les procès de la première session
 sont lus et approuvés

Le Sec. Trés. donne lecture des comptes
 suivants, savoir:

Rouvois Dupresne	10.20
" "	1.40
" "	0.60
" "	6.00
" "	1.20
Hadolphe Montmar	8.00
J. A. Bellemare	9.00

Divin Yehmas	5.00
Mrs. Lefebvre	9.50
Georges Bouter	19.25

et tous ces comptes sont acceptés et le Sec. Trés. autorise à les payer et à les charger à qui de droit excepté le compte de Ges. Bouter qui n'est pas accepté car que la loi ne lui donne pas le droit de se faire payer ce compte.

Le Sec. Trés. donne lecture d'une lettre de M^r Arsène Bellemare disant que le surintendant a été mal renseigné et demande qu'il veuille lui montrer qu'il est réellement en danger et le Sec. Trés. est autorisé à envoyer cette lettre au surintendant Obova Deyre.

Le Sec. Trés. donne lecture d'une lettre de l'avocat M^r Tarter adressée à M^r Ernest Gagnon, lui exprimant son opinion que les propriétaires des terres supérieures devraient lui aider à faire ces travaux et le conseil laisse cette lettre sans d'autre considération.

Le Sec. Trés. donne lecture d'une demande des intéressés du cours d'eau Obarette de baisser la "calvet" de 15' pouces au lieu de 24 pieds et cette demande est accordée sur motion du conseiller Treadwell Betley appuyé par le conseiller Arthur Lacuse.

Le Sec. Trés. donne lecture d'une lettre du département du secrétaire de la Province de Québec demande si que le conseil entend exiger pour Dame Adam Bourassa pour service des hôpitaux d'Albany et le conseil

declare si il ne fut exigera que les inter-
essés soient tout, le conseil ne fera
pas sur motion du conseiller Louis
Charrette appuyé par le conseiller
Horm. Plouffe.

Le Sec. Tris. est autorisé à
payer 10.⁰⁰ pour 8 abonnements à
La Revue Municipale du Canada sur
motion du conseiller Prot. Lozeur
appuyé par le conseiller P. Pellety.

Le Sec. Tris. donne lecture d'une
lettre du sous-ministre avisant la corpo-
ration de la paroisse des Trois-Rivières
que le gouvernement accorde mille
piastre d'octroi pour l'amélioration
du chemin des Forges, le conseiller
Louis Charrette propose appuyé par
le conseiller Hormis-des-Plouffe
qu'il soit accordé une somme de
mille égale à celle du gouverne-
ment pour l'amélioration du chemin
des Forges, un que ce chemin est
dans un très-mauvais état et
que ça n'avait pas été prévu.
Adopté.

Le Sec. Tris. donne lecture du
rapport de l'auditeur Mr Guillaume
Courtois avec son compte de \$45.⁰⁰
et ce rapport est accepté ainsi
que son compte sur motion du
conseiller Louis Charrette appuyé par
le conseiller Hormis-des-Plouffe.

Le Sec. Tris. est autorisé à
écrire au Gouverneur du Pacifique Canadien
pour le notifier d'avoir à amener
le chemin de front du deuxième
rang de la paroisse des Trois-

Rivières sur la Vallée du St. Maurice au 6^{ème} mill.

Le se. Tris. est autorisé à écrire à M^r Pellier inspecteur de voirie et avoir à faire son devoir si non, le conseil le mettra à l'ouvrage.

Mons. Jean Charbonneau demande que les obligés de la route du 3^{ème} rang soient tenus à faire le fossé qui passe sur sa terre. ~~Le~~ Le conseil autorise le se. Tris. de notifier les trois inspecteurs agraires pour qu'ils aillent visiter les lieux et donner leur opp^s opinions à ce sujet.

Et la séance est levée

Honorat Lamy
3. Tris. se. Tris.

Province de Québec 16 juillet 1928
Municipalité de la
paroisse des Trois-Rivières

A une session spéciale du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue au lieu ordinaire de ses sessions le 16 juillet 1928, à laquelle session sont présents Messieurs Honorat Lamy, Louis Charrette, Arthur Locerte, Frédéric Betty et Arthur Drouin et Honorables Plouffe conseillers, prenant le quorum sous la présidence de Monsieur Honorat Lamy, procureur, en l'absence du Maire cette session a été convoquée pour

prendre en considération ce qui suit:
 demande des propriétaires du rang de la
 Bailliure de se séparer en municipalité
 distincte, approbation des comptes de M.
 Pellerin et demande d'assurance en garantie
 pour le sec. Tris., tous les conseillers
 et le maire ont été convoqués, tel qu'il
 appert par l'avis qui leur a été signi-
 fié et son certificat.

Les procès de la dernière session
 sont lus et approuvés.

Le sec. Tris. donne lecture de
 la requête des propriétaires de la
 Bailliure demandant de se diviser
 en municipalité distincte sous le
 nom de "Lafleche" et il est proposé
 par le conseiller Arthur Brown
 appuyé par le conseiller Louis
 Charette que le conseil s'oppose à
 cette division, parce que toutes les raisons
 alléguées appuyant cette requête sont
 mal fondées et contraires à la vérité,
 et cette proposition est acceptée,
 le conseiller Arthur Lécote voté
 seul contre.

Il est proposé par le conseiller
 Arthur ~~Brown~~ appuyé par le con-
 seiller Frédéric Pettig que le sec.
 Tris. soit autorisé à aller à Québec
~~pour donner toutes les preuves requises~~
 pour donner toutes les preuves requises
 à l'encontre de la dite requête et
 soit qu'il soit aussi autorisé
 à ~~prendre~~ requérir les services d'un
 avocat à Québec pour la même fin,
 le conseil Arthur Lécote voté

seul contre.

Pour les comptes de M^r Pellerin le conseil décide de remettre à plus tard pour approuver ces comptes.

Le Sec. Tris. donne lecture de la proposition du cautionnement du Sec. Tris. et cette proposition est adoptée. ~~La motion du conseiller Arthur et la séance est levée.~~
Drouin Et la séance est levée.

Arthur Laaste
Sec. Tris.

Province de Québec.

Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières 4 Août 1928

À une session générale et mensuelle du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, lundi le 4 août 1928 à sept heures du soir, à laquelle session sont présents: Messieurs Arthur Drouin, Louis Charette et ~~Henri Desjardins~~, et sur heures s'étant écoulées sans avoir eu pour programme les conseillers Arthur Drouin et Louis Charette ordonnent au Sec. Tris. de convoquer une session spéciale pour lundi prochain le 13 août à sept heures du soir pour les objets suivants: déclarer la place de la Gare vacante, pour emprunter une somme de \$1200.00, pour approuver les

comptes de M^r Pellerin et les comptes
de M^r Victor Rattier pour le chemin
des Forges.

Province de Quebec 13 Août 1928
Municipalité de la paroisse
des Trois-Rivières 1928

A une session spéciale
du conseil de la municipalité de la
paroisse des Trois-Rivières, tenue
au lieu ordinaire de ses sessions,
lundi le 13 Août 1928, à laquelle
~~se sont~~ sept heures du soir
à laquelle session sont présents
M^rs Louis Charette, Arthur Drouin
et Honoré Das' Plouffe, conseillers
et comme il n'a pas quorum
il est proposé par le conseiller
Arthur Drouin appuyé par le
conseiller Louis Charette que la
présente session soit ajournée
à ~~venir le~~ ~~prochain~~ prochain le
17 Août 1928 à sept heures du soir

Province de Québec,
Municipalité de la Prairie
des Trois-Rivières.

A une assemblée spéciale, ajournement d'une assemblée (qui avait été) spéciale qui avait été dûment convoquée par M.M. les Conseillers Arthur Moquin et Louis Chausse, sous le 13 août, courant (1872), et qui a été dûment approuvée le septième jour de mois d'août, Mil neuf cent vingt-huit, le tout suivant avis publics, dûment affichés, venus au lieu ordinaire de séance des Conseillers de la susdite Municipalité, aux fins 1^o de décider la place de Mais requise 2^o en faveur d'une somme de \$1200.⁰⁰ pour compléter le terrain du chemin des Forges, 3^o pour approuver les comptes de l'Inspecteur Gellier des Forges, ainsi que ceux de M. Victor Raffin.

Sont présents à l'assemblée M.M. les Conseillers Louis Chausse, Honoré Plouffe, Frédéric Bettez et Arthur Moquin, formant quorum.

Il est proposé par M. le Conseiller Arthur Moquin, secondé par le Conseiller Frédéric Bettez que M. Louis Chausse, en l'ab.

venue de son Honneur Le Maire,
Joseph Jarnie, soit nommé Président
de la présente séance.

Il est proposé par M.
le Conseiller Arthur Marier, secondé
par M. le Conseiller Hornimidas, que
la place de Maire, feroit alors
tenue par M. Joseph Jarnie,
cultivateur de l'habitation des
Trois-Rivières, étant donné sa
non-fermeture avec assentiment
du présent Conseil pendant
la durée de trois mois consé-
cutifs, soit déclaré sage et
suisant les épigones du
Code Municipal de la Pro-
vince de Québec. (Adopté.)

Il est proposé par le
Conseiller Hornimidas Plouffe
secondé par le Conseiller
Expédicé Bettez que le Secrétaire
Tremois soit autorisé à emprunter
la somme de douze cents quatre
(\$1200.⁰⁰) pour travaux de chemin
des Frères. (Adopté.)

Le Secrétaire - Tremois donne
alors lecture de le compte de M.
Affron Gellien, au montant
de soixante-dix-neuf et quarante cents
(\$79.40), pour travaux dans la
route à l'Église, ~~soit adopté~~
ainsi que le compte présenté par
M. Victor Rathier, au montant de
trois mille quatre-vingt-huit et dix
huit cents.

de ^{et ces comptes sont} sont acceptés et le Secrétaire -
Gunnis est autorisé à signer
les comptes. (Adopté)

Louis Charette
37 Forest, Ste. Foy.

Provinces de Québec, 4 Sept. 1928
Municipalité de la paroisse
des Trois-Rivières

A une session
générale et unusualle du conseil
municipal de la paroisse des Trois-
Rivières, tenue au lieu ordinaire
de ses sessions, mardi le 4 sep-
tembre 1928, à sept heures du soir
à laquelle ~~session~~ sont présents
Messieurs Arthur Loerte, Louis
Charette, Honoré de la Plante,

Fredrick Betty et Arthur Drouin
conseillers formant le quorum
sous la présidence de Monsieur
Arthur Loerte, nommé président
temporaire sur motion du con-
seiller Louis Charette appuyé
par le conseiller Honoré de la
Plante.

Les procès-verbaux de la dernière
session régulière sont lus et
approuvés.

Le Sec. Tris. donne lecture
des ~~de~~ comptes de M. Victor
Rathier au montant de \$3603.82
et ces comptes sont approuvés

sur motion du conseiller Louis
Charette appuyé par le conseiller
Ferdine Bettey et le Sec. Tris. au-
torisé à cet effet.

Le Sec. Tris. donne lecture
des comptes suivants: 5^e compte de
l'inspecteur Romeo Despresne CR\$3.40
un de Art. Lefebvre CR 19.80
un de Fignin Doucet CR 3.15
un de M^r Romeo Dupont \$ 3.15
" " " " Giphain Gubert " 3.15

et ces comptes sont approuvés
et le Sec. Tris. est autorisé à
les payer sur motion du con-
seiller Ferdine Bettey appuyé
par le conseiller Arthur Drouin.
Adopté.

* Le conseil vend la terre faisant
partie du lot no 314 à M^r Arthur
Laerte pour le prix de \$14.60 par
ce dernier à payer comptant et
le Maire sera autorisé à signer
cet acte de vente, le tout sur mo-
tion du conseiller Louis Charette
appuyé par le conseiller Arthur
Drouin. Adopté.*

Le Sec. Tris. donne lecture
d'une lettre de M^r J. H. Bellavance
demandant à ne pas être inclus
dans le procès-verbal du conseil
d'aujourd'hui et le conseil décide
de ne pas tenir compte de cette
lettre.

Le conseiller Louis Charette
donne avis de motion si il proposera
à la prochaine session du
conseil le premier lundi d'Octobre

un règlement pour imposer la taxe de l'année courante 1928. 24 au taux de 100 quintus par cent piastres.

Il est proposé par le conseiller Arthur ~~Loe~~ Dravin appuyé par le conseiller Frédéric Betty au Mr Arthur Beaudry, cultivateur de la cité municipale, soit élu maire de cette municipalité en remplaçant de Mr Jos. E. Janvier. Adopté.

Les inspecteurs agraires nommés par les conseillers font rapport que le fossé de la route au bas de la cote à Ennon soit creusé et le Sec. Trés. autorisé à écrire à l'inspecteur de voir de faire faire les travaux après avoir ouvert les intéressés l'inspecteur agraire G. Guilbert diffère d'opinion.

Il est proposé par le conseiller Arthur Dravin appuyé par le conseiller Harmandas Plouffe que le conseil vote une autre somme de six cent piastres pour terminer les travaux d'amélioration du chemin des Foyes, si le gouvernement veut en fournir autant. Adopté.
Et la séance est levée.

Arthur Beaudry
G. Truist, Sec. Trés.

Je soussigné, ayant été nommé maire
de la paroisse des Trois-Rivières, fais
serment que je remplirai bien et
dignement les devoirs de ma charge
au meilleur de mes capacités et
jugement.

Ainsi que Dieu me soit en aide
Arthur Beaudry

Assermenté devant ce 10 Septembre
1928

J. Forest, Sec. Trés.

Province de Québec 1 Oct. 1928
Municipalité de la
paroisse des Trois-Rivières

A une session générale
et mensuelle du conseil municipalité
de la paroisse des Trois-Rivières tenue
au lieu ordinaire de ses sessions, le
premier Octobre 1928 à sept heures
du soir à laquelle session sont
présents: Monsieur Arthur Beaudry
Maire et Messieurs Arthur Drouin,
Friedric Bettes, Louis Charette, Herm.
Plouffe conseillers
formant le quorum sous la prési-
dence de M^r le Maire;

Les procès de la dernière session
sont lus et approuvés.

Le Sec. Trés. donne lecture
de la démission de M^r Théophile
Chambrelan, comme inspecteur
des cours et - au 3^e rang
et cette démission est acceptée

566
300
et M^r Roues Dupresne soit
nommé pour le remplacer sur motion
du conseiller Louis Charette appuyé
le conseiller H. Plouffe.

Le Sec. Tris. donne lecture
d'une lettre de M^r l'Avocat E. Bour-
nival, ouvertissant le conseil et ordon-
nant à faire réparer le cours d'eau du
3^{um} rang et le Sec. Tris. est auto-
risé à écrire au Sr Roues Du-
presne de venir à ces réparations.
Adopté.

Le Sec. Tris. donne lecture
du compte de M^r H. Bellin de \$22.40
pour travaux dans la route et ce
compte est accepté et le Sec. Tris.
autorisé à le payer et le charge
à ceux y mentionnés sur motion
du conseiller Frédéric Betty ap-
puyé par le conseiller Art. Drum.

Le Sec. Tris. donne lecture
d'un rapport de M^r F. H. Berlinguet
ingénieur, se demande de M^r Eves
janvier pour faire verbaliser un
cours d'eau au cas le pont du
chemin met de l'eau et après ses pré-
sentations, et il est proposé par le
conseiller Honoré des Plouffe, ap-
puyé par le conseiller Louis
Charette que M^r l'inspecteur Frédéric
Houle soit autorisé à boucher
ce pont.

Il est proposé par le con-
seiller Arthur Drum appuyé
par le conseiller Frédéric Betty
que le Sec. Tris. soit autorisé
à envoyer \$42.00 au Sec. du

conseil du comté de St. Maurice
pour avoir les comptes pour lots
vendus pour taxes et copys au con-
seil lots nos 338, 278, 314, 312
289, 270. et par le Sec. Trés. soit
autorisé à acheter un autre livre
pour les délibérations du conseil

Il est réglé et statué par règlement
du conseil sur motion du conseiller
Louis Charette approuvé par le conseil
Thomas Plouffe que la taxe de l'année
1918-19 soit de \$0.60 par cent piastres
pour payer la rente au gouvernement
pour chemin, pour payer le salaire
du Sec. Trés. le fonds des latisses de
pays, frais chemins impures etc.
Adopté le billet de 1500 et autres impures

Arthur Beaudry Maire
J. Frost. Sec. Trés.

Le conseiller Louis Charette comme
avis de Motion qu'à la prochaine
assemblée du conseil au 1^{er} lundi
de Novembre, il proposera un
règlement pour changer le date
des élections, les remettre au
mois de Mai de chaque année au
lieu du mois de chaque année.

Arthur Beaudry
J. Frost. - Sec. Trés.

Province de Quebec
Municipalite de la paroisse
des Trois-Rivieres

5 Nov. 1928

A une session generale
et mensuelle du conseil municipal de la
paroisse des Trois-Rivieres, tenue au lieu
ordinaire de ses sessions, lundi le 5 Novem-
bre 1928 a sept heures du soir, a laquelle
session sont presents: Mr Art. Beaudry, maire
et M^{rs}. Louis Charette, Frederic Bellet, Arthur
Drouin, et Honoris das Clouffe et Arthur
Choarte

conseillers formant le quorum sous la
presidence de Mr le Maire

Le conseil procede a la vente des
chemins suivants aux fins pour l'entretien
de la saison de l'hiver:

- La route du Petit village adjugé a Ls. H. Bolduc 30.00
 - La " du premier rang adjugé a Raoul Lavoie 85.00
 - la route du deuxieme rang " a Felix Raymond 40.00
 - la route du troisieme rang " a Ovide Dupresne 35.00
 - la route du quatrieme rang " a Pierre Beaulieu 125.00
 - Chemin de front du 2^o rang " a Ovide Dupresne 100.00
 - a partir de la route 251 a 275 me.
 - La route du winter " a Arthur Drouin 100.00
- Le maire est autorise a vendre la route
du petit village.

Le Sec. Tres. donne lecture d'une
lettre de Mr Frs. Parrot, A. Gervais, G.
Bisson, J. N. Lambert et ~~Alphonse~~ Alphonse Morin
notifiant le conseil qu'ils ne veulent pas
ete responsables des frais et des dommages
qui pourraient etre causes par les
travaux de fosse que l'inspecteur
de voirie est a faire faire le long des
chemins la route a Derrien et le conseil
decide de remettre prendre la chose en
consideration et les conseillers decidant
de se rendre sur les lieux pour voir
ce qui en est.

Le Sec. Tres. donne lecture des comptes

suivants sur de Noel Sevasson d'une
piastres pour travaux faits de labour \$ 1,00
3 de Roméo Dupuis de 4 50
1 de M. J. Lefebvre de 3 00
1 de M. Arthur Nantais 10,80
1 de Théodore Choulinand de 4,00
des comptes et Alphonse Bellin de 133,50

et ces comptes sont acceptés et le Sec.
Trés. autorise à les payer et à les charger
à qui de droit, moins le montant
chargé à M. G. Perron, sur proposition
du conseil Arthur Drain approuvé
par le conseiller Frédéric Bettey

Le Sec. Trés. donne lecture d'une
lettre du département de l'agriculture
re les mauvaises herbes et nomination
d'inspecteur de mauvaises herbes et
sur ce, il est proposé par le conseiller
Arthur Drain approuvé par le
conseiller Louis Charette que des
Pierre Sevasson soit nommé ins-
pecteur des mauvaises herbes.

Le Sec. Trés. donne lecture d'une
raporte de plusieurs contribuables deman-
dant au conseil un octroi de vingt
vingt pour cent pour réparations
à faire dans la route du comté entre
le premier et deuxième rang et il est
proposé par le conseiller Arthur Drain
approuvé par le conseiller Louis Charette
que ce conseil accorde une somme
de cinq cent trente sept et demi pour-
cent qu'il se dépense une somme de deux
mille cent cinquante piastres, soit
vingt cinq pour cent du coût des
dépenses de ces réparations.

Il est proposé par le conseiller Arthur
Drain approuvé par le conseiller Frédéric
Bettey que M. J. Lefebvre soit autorisé
à faire réparer la route de la Bailliée.

Le compte d'Emile Bouffard de 3.75 pour travaux fait dans la route du camp est accepté et le sec. Tris. autorise à retirer ce montant sur le montant à payer à l'entrepreneur.

Le sec. Tris. présente la demande de M^r S. Janvier pour payer le compte du rapport de M^r F. G. Sanger et qu'il paiera les autres frais et cette demande est refusée.

Le sec. Tris. est autorise à payer tous les comptes de lumiere a la North Shore P. Co sur motion du conseiller Frederic Betty appuye par le conseiller L. Charette.

Il est regle et statue par règlement du conseil sur motion du conseiller Louis Charette appuye par le conseiller Arthur Drain sur les élections de conseillers et du Maire aient lieu a l'avenir le deuxieme mercredi de Mai au lieu du deuxieme mercredi de Janvier de chaque année et ce règlement entrera en vigueur apres son approbation par le Lieutenant Gouverneur et huit jours apres sa promulgation. Adopte.

Arthur Beaudry, Maire
 J. Parent, Sec. Tris.

Il est propose par le conseiller Louis Charette appuye par le conseiller Harmonide, Blouffe et par le conseiller Harmonide Sany a laisse passer trois mois consécutifs sans venir au conseil, on se place de conseiller soit declare vacante. Adopte.

M^r Pierre Dupont demande d'etre remplacé comme inspecteur du cours d'eau Belloc et autres et il est propose par le conseiller Frederic Betty appuye.

par le conseiller Ls. Charette par Mr
Emile Drouin doit servir pour le
remplacement. adopte. La séance est levée

Arthur Beaudry, maire
G. Drouin, sec. Tris.

Province de Québec
Municipalité de la
Paroisse des Trois-Rivières 3 Dec. 1928

Une session générale et
mensuelle du conseil municipal de
la paroisse des Trois-Rivières tenue au
lieu ordinaire de ses sessions, le mardi
3 Décembre 1928 à sept heures du
soir à laquelle assistent MM.
Arthur Beaudry, maire, et Mrs. Frédéric
Betty, Arthur Drouin et Louis Charette
Arthur Locerte conseiller formant le
quorum sous la présidence de Monsieur
le Maire.

Les procès-verbaux de la dernière session
sont lus et approuvés.

Le Sec. Tris. donne lecture des
comptes pour la finission du Chemin
des Troys au montant de 1199.87
présentés par Mr V. Rathier surveillant
et ces comptes sont acceptés sur
motion du conseiller Ls. Charette
approuvé par le conseiller Frédéric
Betty.

Le sec. Tris. donne lecture du
compte de Mr H. Locerte pour réparation
à la route de la Barbierie au montant
de \$599.47 et ce compte est accepté sur
motion du conseiller Ls. Charette
approuvé par le conseiller Frédéric
Betty et le sec. Tris. autorise à le
payer

Le Sec. Trés. donne lecture du compte du gouvernement pour chemin de Ste Marguerite au montant de 2182.45 et ce compte est accepté et le Sec. Trés. autorise à le payer.

Il est proposé par le conseiller Ls. Charette appuyé par le conseiller Art. Drain que M^r le Maire Arthur Beaudry soit autorisé d'emprunter la somme de douze cent quatre-vingt pour payer le compte du chemin de Ste Marguerite, à la Banque Canadienne Nationale rue Champlain.

Le Sec. Trés. donne de la liste des arrages et il est proposé par le conseiller Arthur Drain appuyé par le conseiller Frédéric Betty que le Sec. Trés. soit autorisé d'envoyer des avis à tous ceux qui ont des arrages d'avis à les payer, si non, ils seront poursuivis et que ceux qui ont trois ans d'arage sur leurs propriétés soient avisés qu'ils ont le droit de les vendre pour taxes.

Il est proposé par le conseiller Arthur Drain appuyé par le conseiller Louis Charette que M^r Hector Thibault soit élu conseiller pour remplacer Honorat Gagny et il est proposé un amendement par le conseiller Honorat Gagny soit élu pour occuper de nouveau sa place, appuyé par le conseiller Frédéric Betty pour l'amendement le proposant et le secondant, contre Arthur Drain et Louis Charette et sur ce il y a égalité de voix le Maire donne son vote prépondérant en faveur de l'amendement qui est rapporté.

Il est proposé par le conseiller Art. Drain appuyé par le conseiller Frédéric Betty que M^r Arthur Cloutier ait la charge de l'entretien de la traverse sur le terrain si la place prend.

M. Gray
Ex-off

Province de Québec Banlieue des Trois-Rivières
Municipalité Paroisse des Trois-Rivières
District des Trois-Rivières

Je soussigné Honoras Lamy, ayant été
nommé conseiller par les autorités municipi-
pales de la paroisse des 3 Rivières

Fait serment que je remplirais bien
les devoirs de ma charge et fidèlement
au meilleur de mon jugement et capa-
cité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi le 27^{ème}
jour janvier de mille neuf ~~cent~~ vingt
neuf.
Honorat Lamy

Alex. S. P. P.

J. P.

le
us
e
is
-
cu
Lo
ar
d
+ p
tte
- B
he
ois
A
m
se
nan
use
A
B
is
sai

Le conseiller rend la route de la
 Boulière pour la saison d'hiver à
 Mr Arthur Bellemare pour le prix
 de cent cinquante piastres.
 La séance est levée. (adopté.)

150.00
 75.00
 75.00

Archie Julien

Fr. Forest, Sec. Trés

seul vendeur des votes

Province de
 Municipalité
 D'Archie

Je soussigné
 nommé con-
 sulaire de la
 17
 fait p
 les devoirs
 au meilleur
 cité.

Ainsi
 Asser
 jour jour
 neuf.